

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN PSYCHOÉDUCATION

PAR
AMÉLIE COUVRETTE

PERCEPTIONS DE MÈRES INCARCÉRÉES CONCERNANT LES IMPACTS DE
LEUR INCARCÉRATION SUR LEURS ENFANTS

NOVEMBRE 2005

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

Sommaire

L'objet principal de ce mémoire de maîtrise en psychoéducation concerne les répercussions de l'incarcération de la mère sur son enfant. Plus précisément, cette étude vise à recueillir les perceptions de la mère incarcérée concernant les effets de son incarcération sur plusieurs variables liées au développement de son enfant. Aussi, il s'agit de documenter les perceptions des mères incarcérées sur la qualité de la relation mère-enfants avant et pendant l'incarcération de la mère ainsi que sur la transmission intergénérationnelle de la délinquance et de la criminalité. Cette démarche permettra de mieux saisir les enjeux reliés à l'incarcération de la mère pour les enfants. Le devis de cette étude est qualitatif. Quinze femmes détenues composent l'échantillon. Elles étaient toutes mères et étaient incarcérées depuis au moins 30 jours. Une analyse thématique a été effectuée sur l'ensemble du matériel recueilli lors d'entrevues semi-structurées. Selon ce que les femmes rencontrées rapportent, l'incarcération de la mère engendre une quantité impressionnante de réactions chez les enfants. Du blâme à la colère, de la tristesse aux idéations suicidaires, des comportements régressifs au passage à l'acte délinquant. Plusieurs facteurs dont le placement des enfants, la consommation de substances psychoactives par la mère et la violence conjugale exercent une influence sur la relation entre la mère et ses enfants. Ces facteurs continuent d'influencer la relation pendant l'incarcération, cette situation étant même perçue comme facteur supplémentaire ajoutant à une situation déjà complexe. La transmission intergénérationnelle ne soulève pas les mêmes opinions pour toutes. Certaines l'endorssent en prétextant que le mode de vie précarcéral et la mesure dans laquelle l'enfant a conscience de l'agir délinquant de sa mère engendraient une vulnérabilité. D'autre la rejette en mentionnant que la délinquance et la criminalité sont des choix que l'enfant est en mesure de faire lui-même. Toutefois, la sensibilisation et les enseignements que les mères se promettent de faire préviendraient leurs enfants de faire de tels choix. Ainsi, pour la plupart ces mères, avoir une mère incarcérée ne représente pas un facteur de risque pour les enfants.

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier mes directrices de mémoire, mesdames Chantal Plourde et Carmen Dionne, pour leurs constants encouragements et leur soutien tout au long de cette démarche.

Je n'aurais pu réaliser un tel travail sans la collaboration du personnel du Centre de Détenion de Québec-secteur féminin. Je tiens à remercier particulièrement messieurs, Daniel Crépeault et Robert Laplante pour leur disponibilité et leur efficacité. Un merci tout spécial aux mères rencontrées de m'avoir ainsi livré leur expérience et bien souvent, leur intimité. Ce mémoire n'aurait pu être complété sans leur générosité et leur honnêteté.

Enfin, je désire remercier ma famille et mon amoureux. Merci de votre soutien, de vos encouragements et de votre compréhension dans mes moments d'indisponibilités...

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction | 1 |
| Problématique | 4 |
| 1.1. La séparation | 5 |
| 1.2. La stigmatisation sociale | 6 |
| 1.3. Quelques statistiques entourant l'incarcération. | 7 |
| 1.4. L'enfant dont la mère est incarcérée. | 9 |
| 1.4.1. <i>L'incarcération : moment de crise</i> | 9 |
| 1.4.2. <i>Manifestations rapportées de la séparation</i> | 9 |
| 1.4.3. <i>La transmission intergénérationnelle de la délinquance et de la criminalité</i> | 12 |
| 1.5. La mère incarcérée | 13 |
| 1.5.1. <i>Portrait d'ensemble des femmes incarcérées</i> | 13 |
| 1.5.2. <i>Sentiments vis à vis les enfants</i> | 14 |
| 1.5.3. <i>Modalités de contacts avec les enfants durant l'incarcération</i> | 16 |
| 1.6. Les programmes offerts aux femmes incarcérées | 17 |
| 1.6.1. <i>Les programmes au Canada</i> | 17 |
| 1.6.2. <i>Les programmes au Québec</i> | 18 |
| 1.6.3. <i>Les programmes offerts aux femmes de par le monde</i> | 19 |
| 1.6.3.1. <i>Les programmes de cohabitation mère-enfant</i> | 19 |
| 1.6.3.2. <i>Les programmes de visites.</i> | 21 |
| Cadre conceptuel | 23 |
| 2.1. Les perceptions..... | 24 |
| 2.2. Le développement socio-affectif..... | 25 |
| 2.2.1. <i>L'attachement mère-enfant</i> | 26 |
| 2.2.2. <i>La famille et son influence dans le développement social</i> | 28 |
| 2.3. Théorie relative à la transmission intergénérationnelle de la délinquance et de la criminalité. | 30 |
| 2.4 Objectifs de recherche..... | 32 |
| Méthode..... | 34 |
| 3.1. Les participantes..... | 35 |
| 3.1.1 <i>Échantillonnage</i> | 35 |
| 3.1.2. <i>Caractéristiques des participantes</i> | 36 |
| 3.2. Les outils | 40 |
| 3.3. Considérations éthiques | 41 |
| 3.4. Cadre d'analyse..... | 42 |

| | |
|---|-----|
| 3.5. Traitement des données..... | 43 |
| 3.6. Analyse des données | 43 |
| Résultats | 45 |
| 4.1. Les réactions des enfants à l'incarcération de leur mère..... | 46 |
| 4.1.1. <i>Les sentiments</i> | 47 |
| 4.1.2. <i>Les réactions comportementales</i> | 52 |
| 4.1.3. <i>Au-delà des réactions, d'autres perceptions de la mère</i> | 55 |
| 4.1.4. <i>Résultats aux échelles d'évaluation</i> | 55 |
| 4.2. La relation mère -enfants | 58 |
| 4.2.1. <i>La relation avec les enfants avant l'incarcération.</i> | 58 |
| 4.2.2. <i>Relation avec les enfants depuis l'incarcération</i> | 64 |
| 4.3. La relation de la répondante avec sa propre mère..... | 67 |
| 4.4. La relation entre la répondante et son père. | 70 |
| 4.5. L'impact de l'incarcération pour la mère..... | 71 |
| 4.6. Le rôle de la transmission intergénérationnelle | 72 |
| 4.6.1. <i>Mère et enfant détenus</i> | 73 |
| 4.6.2. <i>Mère détenues et enfants «sans dossiers»</i> | 74 |
| 4.7. La perception du rôle de la mère..... | 77 |
| 4.7.1. <i>De son propre rôle</i> | 77 |
| 4.7.2. <i>Du rôle de la mère en général</i> | 78 |
| 4.8. Éléments facilitant l'adaptation des enfants à l'incarcération de la mère | 79 |
| 4.9. Le point de vue des femmes sur le système carcéral | 80 |
| 4.10. Recommandations des mères | 83 |
| 4.11. Synthèse des résultats..... | 88 |
| Discussion | 91 |
| 5.1. La relation mère-enfant..... | 92 |
| 5.2. Les réactions des enfants et l'impact de l'incarcération de la mère..... | 98 |
| 5.3. La transmission intergénérationnelle et ses enjeux..... | 102 |
| 5.4. Le point de vue des femmes incarcérées sur le système correctionnel et les recommandations en découlant..... | 104 |
| 5.5. Discussion méthodologique | 107 |
| Conclusion | 109 |
| Références | 115 |
| Annexe 1 : Formulaire de consentement..... | 123 |

| | |
|---|-----|
| Annexe 2 : Évaluation de la situation des enfants en regard de l'incarcération de la mère | 126 |
| Annexe 3 : Fiche signalétique | 128 |
| Annexe 4 : Autorisation des services correctionnels du Québec | |
| | 131 |
| Annexe 5 : Certificat de déontologie du comité d'éthique de la recherche de l'UQTR | 133 |
| Annexe 6 : Liste des thèmes..... | 135 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Répartition des délits..... | 37 |
| Tableau 2 : Répartition de la situation des enfants trois mois avant l'incarcération de la mère..... | 39 |
| Tableau 3 : Guide d'entrevue..... | 40 |
| Tableau 4 : Synthèse des réactions émotives des enfants rapportées par les mères | 52 |
| Tableau 5 : Synthèse des réactions comportementales des enfants rapportées par les mères | 54 |
| Tableau 6 : Synthèse des points de vue à l'égard du système carcéral et des recommandations | 87 |

Liste des figures

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Facteurs de risque de comportements criminels des enfants dont la mère a été incarcérée | 31 |
| Figure 2 : Moyenne des scores des évaluations des mère quant à la dimension psychologique des enfants en regard de l'incarcération de la mère..... | 56 |
| Figure 3 : Moyenne des scores des évaluations des mère quant à la dimension comportementale des enfants en regard de l'incarcération de la mère | 57 |
| Figure 4 : Moyenne des scores des évaluations des mères quant à la situation scolaire et académique des enfants en regard de l'incarcération de la mère. | 57 |
| Figure 5 : Moyenne des scores des évaluations des mères quant à la dimension sociale des enfants à l'égard de l'incarcération de la mère. | 58 |

INTRODUCTION

L’incarcération d’un parent soulève diverses réflexions et débats. Les écrits font état de plusieurs points de vue et croyances sur l’impact pour l’enfant d’être séparé de son parent incarcéré. Ces débats subsistent d’autant plus lorsque c’est la mère d’enfants en bas âges qui est incarcérée. C’est alors que l’on défend avec vigueur la thèse de la transmission intergénérationnelle de la délinquance et de la criminalité de même que l’idée selon laquelle l’incarcération de la mère constitue davantage une punition à l’enfant plutôt qu’une réelle mesure punitive à la mère. Ainsi, la question à savoir si l’on doit préserver le lien entre le parent incarcéré et l’enfant demeure toujours très actuelle. Au Québec, peu de recherches se sont penchées sur la question du lien mère-enfant lors de l’incarcération et de ses répercussions pour l’enfant. Toutefois, certains chercheurs québécois se sont intéressés aux situations familiales où un parent était incarcéré dont Lafortune, et al. (2004) et Blanchard (2002). Au États-Unis, plusieurs auteurs comme Myers, Smarsh, Amlund-Hagen et Kennon (1999), Eloff et Moen (2003), Martin (1997) et Young et Jefferson Smith (2000) s’y sont intéressés. Toutefois, comme les conditions de détention et les modalités de visites rapportées dans les études américaines diffèrent parfois de façon notable, la généralisation de ces résultats au contexte québécois peut être questionnée.

De par leurs conditions, les femmes incarcérées forment un groupe distinct et ont des caractéristiques particulières. Le plus souvent, ces femmes ont un vécu marqué par diverses formes d’abus et par des problèmes de consommation de substances psychoactives (Myers et al., 1999). Il s’avère réaliste d’envisager le fait que leurs compétences parentales puissent être altérées par ce vécu. Leurs perceptions quant aux relations avec leurs enfants et leurs familles ainsi que sur le développement socio-émotionnel de leurs enfants constituent un corpus riche et intéressant. Considérant

l'importance du rôle des premières interactions dans le développement des enfants, la séparation engendrée par l'incarcération de la mère pose différentes interrogations que cette étude vise à décrire. Les résultats qui émergeront pourront possiblement contribuer au développement de pratiques de soutien aux femmes et aux enfants offertes par les intervenants psychosociaux, dont les psychoéducateurs.

La présente recherche contient cinq parties principales. D'abord, la problématique et l'état actuel des connaissances en ce qui concerne la relation mère-enfant durant l'incarcération seront abordés. Plusieurs variables associées telles que les réactions des enfants à la détention de leur mère et ses implications dans la relation avec les enfants seront également présentées. Les programmes offerts principalement aux mères incarcérées ainsi qu'à leurs familles tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral concluront cette section. Le cadre conceptuel suivra ensuite dans le second chapitre. Dans cette section, la notion de perception, les grandes lignes du développement socio-affectif des enfants ainsi qu'une théorie relative à la transmission intergénérationnelle seront exposés. Les objectifs de la recherche seront traités dans cette section. La troisième partie de la recherche vise à faire une présentation de la méthode utilisée. Un portrait des femmes composant l'échantillon, le processus de collecte de données, les outils utilisés, l'approche choisie ainsi que le type de traitement des données et d'analyse seront traités. Le quatrième chapitre constitue la présentation des résultats. Enfin, la discussion sera présentée dans le cinquième chapitre.

PROBLÉMATIQUE

Puisque cette recherche s'intéresse aux perceptions des mères détenues concernant l'impact de leur incarcération sur le développement socio-affectif de leurs enfants, il apparaît essentiel d'aborder en premier lieu la situation de ces femmes et de leurs enfants. En effet, l'incarcération amène nécessairement une séparation familiale et les conséquences qui en découlent peuvent être nombreuses. Un aperçu de l'état des connaissances actuelles sur cette question sera d'abord présenté. Ensuite, il sera question des programmes offerts dans les établissements provinciaux et fédéraux ainsi que de quelques programmes offerts aux femmes judiciarées dans le monde.

1.1. La séparation

La séparation des parents suite à un divorce peut présenter différents risques pour les enfants. En effet, à plusieurs indicateurs de bien-être (comme la performance scolaire, l'ajustement psychologique, le concept de soi, les relations sociales), ces enfants auraient des scores plus faibles que les enfants de familles unies (Cyr et Carobene, 2004). Royer et Provost (1995) mentionnent que ces enfants subissent un stress important suite à l'éclatement de la famille. Ils vivent de la colère et du ressentiment pour le parent qui a quitté. S'ajoutent aussi parfois de la culpabilité et un sentiment de responsabilité vis à vis le départ du parent. Des troubles de comportements, des baisses de rendement scolaire et même la dépression sont des réactions couramment rapportées chez les enfants lors de la séparation de leurs parents.

1.2. La stigmatisation sociale

Tout comme la séparation parentale, l'incarcération d'une personne soulève des réactions sociales et s'avère stigmatisante pour la femme et son entourage. Socialement, l'incarcération soulève d'autant plus de questionnements et de critiques lorsque cette personne a des enfants. En plus des divers risques mentionnés précédemment associés à la séparation parentale, l'incarcération d'un parent aurait des implications supplémentaires puisqu'elle porte un lourd facteur de stigmatisation pour les enfants. Des études suggèrent que certains problèmes comportementaux et affectifs vécus à l'enfance ainsi qu'à l'âge adulte peuvent être liés aux effets traumatisants entourant l'incarcération d'un parent (Young et Jefferson Smith, 2000). L'incarcération d'un parent est le plus souvent considérée comme un processus dérangeant associé à des pertes significatives dans la famille. Schoenbauer (1986) (cité dans Arditti, Lambert-Shute et Joest, 2003) observe que contrairement à la perte d'un membre de la famille en raison de la maladie ou de la mort, la perte d'un membre de la famille dû à l'incarcération ne suscite que rarement de la sympathie ou du support de la part des autres. Ceci force alors les membres de la famille touchée à faire face à la séparation seuls (Arditti et al, 2003). La stigmatisation sociale associée au fait d'avoir un parent incarcéré est pour certains auteurs, une des variables les plus dommageables puisqu'elle amène les enfants à s'isoler de la communauté, des pairs et parfois, de la famille élargie (Leapheart, 1997). Dans une étude récente portant sur l'impact du secret entourant l'incarcération de la mère et sur l'impact du soutien social sur les problèmes de comportements des enfants, Hagen et Myers (2000) notent que l'entourage peut parfois exiger des enfants qu'ils taisent l'incarcération de leur mère. Ce secret «exigé» serait alors significativement associé au degré de stigma que l'enfant perçoit. À l'inverse, si l'enfant ne porte pas le secret et qu'il parle de l'incarcération de sa mère, sa perception du stigma sera tout autre. Ces résultats suggèrent que l'enfant perçoit le stigma lorsque l'on exige de lui qu'il garde le secret de l'incarcération. Toujours selon cette étude, les résultats proposent que la stigmatisation est également associée au soutien social. En

fait, ces auteurs suggèrent que moins l'enfant recevra du soutien, plus il se sentira stigmatisé.

De même, d'autres auteurs rapportent que les difficultés émotionnelles et psychologiques des enfants normalement rencontrées lors d'une séparation ou d'un divorce, peuvent être exacerbées par le stigma social entourant l'incarcération de la mère (Young et Jefferson Smith, 2000). Certains auteurs notent finalement que la réaction sociale est d'autant plus vive lorsqu'il s'agit de la mère qui est incarcérée (Lafortune et al., 2004). En effet, le rôle de mère confère à la femme une responsabilité morale quant à l'éducation des enfants. La maternité est alors un privilège plutôt qu'un droit à toutes les femmes (Ferraro et Moe, 2003). Les mères qui vont à l'encontre de cette idéologie sont alors considérées comme de mauvaises mères (Teather, Evans et Sims, 1997) ou des «mères fondamentalement inaptes» (p. 20) (Lafortune et al., 2004).

1.3. Quelques statistiques entourant l'incarcération.

Au Canada, Trevethan (2000) rapporte qu'en dépit de la diminution du taux de criminalité ces dernières années tant pour les hommes que pour les femmes, le nombre de femmes accusées est en progression. De la même façon, les taux d'admission dans les établissements de détention fédéraux ont légèrement augmenté depuis 20 ans, passant de 3% à 4%. Au niveau provincial, ces taux d'admission sont passés de 5% à 9% dans les dernières 20 années. Le Service Correctionnel du Canada rapporte également une augmentation dans les taux d'admission des femmes en 2003-2004. La même année, les femmes comptaient ainsi pour 5,6% de la population carcérale totale (SCC, 2004). Elles auraient cependant moins tendance à être incarcérées pour des crimes violents que les hommes (Trevethan, 2000). Aux Etats-Unis, où l'idéologie dominante concernant l'incarcération demeure encore la punition plutôt que la réhabilitation, les taux d'incarcération ont augmenté abruptement depuis le début des années 1990. Ces statistiques confèrent ainsi aux États-Unis la distinction d'avoir les plus hauts taux

d’incarcération au monde. Près de 74% de leur population carcérale est incarcérée pour des délits n’impliquant pas de violence (Arditti et al., 2003).

Au Canada, dans les établissements provinciaux, 66% des hommes et 72% des femmes sont incarcérés pour des crimes non-violents. Au fédéral, 26% des femmes et 36% des hommes sont incarcérés pour des crimes non-violents (Trevethan, 2000). Ces hauts taux de personnes incarcérées pour des délits non-violents contribuent à augmenter le nombre de détenus dans les prisons et pénitenciers. Cette surpopulation des établissements de détention dans un contexte marqué par des coupures budgétaires (surtout au provincial) rendraient les conditions de détention difficiles (Arditti et al., 2003) et entraveraient la réhabilitation (Teather et al., 1997).

Il est difficile de déterminer exactement le nombre d’enfants touchés par l’incarcération d’un parent. Toutefois, il apparaît que les deux tiers des femmes incarcérées au Québec sont des mères souvent monoparentales ayant de jeunes enfants de moins de cinq ans (Labrecque, 1995). Selon l’étude de Blanchard (2002), 196 détenues étaient incarcérées au pénitencier de Joliette, à la Maison Tanguay et au Centre de détention féminin au moment de sa collecte de donnée soit à l’été et à l’automne 1999. De ce nombre, 140 étaient mères, donc près de 71% de la population carcérale féminine au Québec. Aux États-unis, l’on estime qu’il y aurait plus de 80% des femmes incarcérées qui seraient mères d’enfants en bas âge et que ces femmes auraient en moyenne 2,4 enfants. Près de 160 000 enfants sont donc touchés par l’incarcération de leur mère aux États-Unis. La majorité de ces enfants sont sous la responsabilité de la mère, particulièrement lorsque ceux-ci sont en bas âges (Myers, et al., 1999).

1.4. L'enfant dont la mère est incarcérée.

1.4.1. *L'incarcération : moment de crise*

Lors de l'incarcération de la mère, les enfants sont le plus souvent placés avec un membre de la famille de la mère. En effet, l'étude de Blanchard (2002) révèle que 65% des enfants de son échantillon se sont retrouvés chez un membre de leur famille, le plus souvent chez leur père ou chez leurs grands-parents. Près de 31% de ces enfants ont été placés dans une famille d'accueil de la DPJ. L'auteure mentionne également que pour près du tiers des enfants de l'ensemble de l'échantillon, le placement en famille d'accueil précédait même l'incarcération de la mère (Blanchard, 2002).

1.4.2. *Manifestations rapportées de la séparation*

La séparation de la mère pose diverses interrogations sur le développement de l'enfant. Il a été reconnu par plusieurs que l'absence d'un parent a un impact sur le bien-être de l'enfant (Leapheart, 1997). D'ailleurs, les arrestations multiples et les séparations parents-enfants répétées peuvent être dévastatrices pour les enfants et peuvent avoir des conséquences sociales sévères telle que la délinquance et la transmission intergénérationnelle de la criminalité (Eljdupovic-Guzina, 2001). De la même façon, le récidivisme parental (les mouvements de va et vient entre la prison et la maison) est un autre aspect dommageable de l'incarcération du parent pour l'enfant et ce, particulièrement lorsqu'il s'agit de l'incarcération de la mère. Ces absences répétées de la mère peuvent avoir un grand impact sur les représentations internes des figures d'attachement de l'enfant (Myers et al., 1999) et ce, particulièrement si celui-ci est âgé entre 6 mois et 4 ans (Stanley et Byrne, 2000).

Les écrits scientifiques font mention d'une foule de difficultés et de problèmes que les enfants dont un parent est incarcéré sont susceptibles de développer. Plus précisément, les enfants de mères incarcérées auraient plus de sentiment de colère, de

peur, de culpabilité, de deuil, de rejet, de honte et de solitude (Greene, Haney et Hurtado, 2000). Plusieurs travaux indiquent que ces enfants seraient plus sujets aux problèmes de santé physique, auraient plus de comportements hostiles et agressifs et feraient davantage usage d'alcool et de drogues. Ils auraient plus de problèmes de discipline, de moins bons résultats scolaires, auraient des problèmes d'attention et s'absenteraient plus souvent de l'école. Des fugues sont également rapportées. Ces enfants auraient plus tendance à être retirés, craintifs et à présenter des troubles anxieux et dépressifs (Stanley et Byrne, 2000; Myers et al., 1999; Leapheart, 1997). Dans une étude portant sur les implications de l'incarcération pour les familles, les parents rapportent également ces mêmes difficultés et soutiennent que le comportement de leurs enfants a changé depuis l'incarcération. Ils ajoutent l'irritabilité et des comportements régressifs principalement pour l'entraînement à la propreté (Arditti et al., 2003). Il est également à noter qu'en plus de faire face à l'incarcération de leur mère, ces enfants doivent apprendre à gérer l'absence de celle-ci et doivent aussi s'adapter à une nouvelle maison, générant un stress supplémentaire (Myers et al., 1999). Selon certains, la séparation de la mère due à l'incarcération est plus dérangeante pour l'enfant que l'incarcération du père (Cunningham et Baker, 2003) puisque la mère a le plus souvent la garde légale de l'enfant. En effet, ces enfants ont plus tendance à être placés hors de leurs foyers et de vivre des problèmes suite à la séparation de leurs mères (Myers et al., 1999). Certains seront forcés de développer une maturité «surfaite», ils devront se débrouiller seuls très jeunes ou devront supporter leur famille dans une période critique de leur développement où ils ont besoin d'éducation et d'une discipline constante. Ceux-ci pourront alors grandir sans réel sentiment de sécurité et d'espoir pour leur futur (Greene et al., 2000).

Certaines recherches indiquent par ailleurs que les enfants réagissent différemment à la séparation d'un parent en raison de l'incarcération et ce, en fonction de leur stade de développement. Les réactions des enfants seraient ainsi distinctes compte tenu de leur âge. Il semblerait que la séparation causée par l'incarcération de la mère aurait un plus

grand impact sur les enfants âgés entre deux et six ans. En effet, comme ces enfants sont plus jeunes, ils sont, le plus souvent, sous les soins de leur mère au quotidien (Myers et al., 1999) et auraient plus de chances d'être témoin du crime de celles-ci (Lafortune et al., 2004; Myers et al., 1999). Pour l'enfant, être témoin du crime de sa mère soulève d'autant plus de questionnements. Myers et al. (1999) ajoutent que ceci complexifie la tâche de l'enfant qui en est à jeter les bases de sa conscience morale.

Les préadolescents, quant à eux, réagissent le plus souvent par un «acting out» antisocial tel que le vol ou l'absentéisme scolaire. Ces actes peuvent possiblement être considérés comme des tentatives afin de recevoir de l'attention de leur parent ou de s'identifier à leur parent incarcéré (Leapheart, 1997). Finalement, certains auteurs ont également noté une différence dans les réactions des enfants en fonction de leur genre. En effet, des comportements agressifs et délinquants seraient plus souvent observés chez les garçons tandis que chez les filles, des difficultés d'attention et de concentration seraient davantage notées (Lafortune et al., 2004).

Dans un article, Hames et Pedreira (2003) avancent que la perte d'un parent due à l'incarcération suscite des sentiments semblables à ceux vécus lors d'un deuil. Ces auteurs définissent la peine comme «une réponse émotionnelle et personnelle à une perte significative». Selon eux, «*le deuil est le processus par lequel la peine s'exprime*» (traduction libre) (p.378). Rarement pris en compte sont les deuils des enfants liés à l'incarcération d'un parent. Le plus souvent, les besoins des enfants vivant un deuil suite à l'incarcération d'un parent sont noyés dans la cohue entourant l'incarcération. Ces enfants deviennent alors des victimes secondaires et doivent cheminer dans un processus de deuil à part entière afin de gérer leur peine (Hames et Pedreira, 2003). Il apparaît donc clairement que l'incarcération d'un parent pose des interrogations certaines quant à l'impact de celle-ci sur plusieurs dimensions du développement de l'enfant.

Dans l'étude de Blanchard (2002), certains des enfants interrogés ont rapporté avoir souffert d'ennui et de solitude suite à l'incarcération de leur mère. Ils mentionnent avoir vécu des problèmes scolaires, des problèmes de concentration et pour certains, le début de leur consommation d'alcool et de drogue coïncide avec le début de l'incarcération de leur mère. Ils expliquent ainsi ces comportements de fuite par le besoin de se défouler, de s'évader et de déjouer la solitude. Un sentiment d'injustice est également rapporté par ces enfants, la stigmatisation sociale ajoute ainsi à leurs frustrations (Lafortune et al., 2004). Selon Hagen et al., (2000), ces enfants sont plus à risque en raison des multiples stresseurs associés aux incontournables modifications dans leur vie, notamment l'adaptation à un nouveau foyer.

1.4.3. La transmission intergénérationnelle de la délinquance et de la criminalité

Au cœur des débats actuels, la transmission intergénérationnelle soulève plusieurs points de vue. Plusieurs enfants ont été témoin de facteurs criminogènes qui ont contribués à l'incarcération de leur parent les rendant ainsi plus vulnérables eux-mêmes au cycle de la criminalité (Temin, 2001; Greene et al., 2000). Ces enfants sont alors plus susceptibles de reproduire les mêmes comportements que leur parent. En effet, les enfants dont la mère a été incarcérée auraient plus tendance à s'engager dans des activités criminelles et à expérimenter une arrestation. Ils auraient six fois plus de chances d'être incarcérés que leurs pairs (Myers et al., 1999). Loeber et Dishion (1983) ont identifié trois facteurs pouvant expliquer comment les enfants de parents incarcérés commettent des actes criminels à leur tour.

«(1) Les conflits répétitifs entre les parents et les enfants, le climat de discorde et la violence conjugale élevée ; (2) la négligence, le manque de supervision notamment pour les devoirs scolaires occasionnant des échecs ainsi qu'une discipline sévère ou inconsistante ; et (3) l'exposition à des valeurs familiales déviantes comme l'abus de drogue et d'alcool» (p.37) (cités dans Barette et al., 2002).

Selon ces auteurs, l'exposition des enfants à ces facteurs placerait ceux-ci à risque de s'engager dans des actes délinquants et criminels.

Dans le même ordre d'idées, Lafortune et al. (2004) soutiennent que trois processus doivent être pris en considération dans l'analyse de la transmission intergénérationnelle lors de l'incarcération du père. D'abord, ils abordent les risques, pour l'enfant, d'assimiler les actes délictueux du parent (1). Les contrecoups de la criminalité du père sur le couple, sur sa conjointe et ses influences néfastes possibles dans l'exercice de ses pratiques parentales (2) auraient aussi une influence. Finalement, la durée de l'absence du père suite à son incarcération (3) pourrait être considérée comme un facteur de risque dans la transmission intergénérationnelle des comportements criminels.

Quelques autres modèle ont été proposée dans la littérature afin de spécifier la thèse de la transmission intergénérationnelle de la délinquance et de la criminalité, dont le celui de Cunningham et Baker (2003). En raison de la grande pertinence de celui-ci dans le présent mémoire, ce dernier sera abordé plus en détails dans un chapitre ultérieur.

1.5. La mère incarcérée

1.5.1. Portrait d'ensemble des femmes incarcérées

La majorité des femmes incarcérées vivent dans la pauvreté, sont célibataires, ont peu d'éducation et sont issues de minorités ethniques. Pour la plupart, elles consomment régulièrement de l'alcool et de la drogue (Greene et al., 2000; Myers et al., 1999). Le mode de vie de la mère avant son incarcération ainsi que la place qu'elle laisserait à sa consommation de drogue et d'alcool auraient un impact significatif sur ses compétences parentales. Pour ces femmes, l'incarcération générerait le plus souvent une remise en

question de leurs compétences parentales. Elles auraient tendance à se considérer comme un bon parent puisqu'elles aiment leur enfant. Elles éprouveraient toutefois de la difficulté à se voir comme un parent responsable, prenant des décisions pour favoriser le bien-être de l'enfant. (Houck et al., 2002). Ainsi, la perception qu'elles ont de leurs compétences parentales dépendrait davantage de l'amour qu'elles portent à leurs enfants que de leur capacité à en prendre soin.

Dans une étude conduite par le département de la Justice américaine en 1993, l'on rapporte que le tiers des femmes incarcérées ont subi des abus physiques et que près d'un tiers ont été victimes d'abus sexuels particulièrement durant l'enfance (Myers et al., 1999). Ces femmes ont donc eu une enfance marquée par plusieurs épreuves. Les antécédents d'une mère incarcérée comprennent souvent plusieurs facteurs de risques pouvant alors altérer sa capacité à participer à une interaction réciproque. Sa difficulté ou son incapacité à entretenir des contacts et prendre soin de son enfant peut nuire à sa capacité de décoder les signes de celui-ci et ainsi nuire au développement de l'attachement de l'enfant pour sa mère (Houck et al., 2002; Tesh, 1996). Ainsi, en raison des antécédents difficiles de la mère incarcérée, ses compétences parentales s'en trouvent fragilisées.

1.5.2. Sentiments vis à vis les enfants

Selon ce que les écrits rapportent, l'incarcération pour une femme et principalement lorsqu'elle est mère suscite plusieurs émotions de même qu'elle fait en sorte de mettre au premier plan sa relation avec ses enfants.

«Quand une femme va en prison, sa relation avec ses enfants devient le centre de ses préoccupations : elle est déchirée par la culpabilité, l'anxiété ainsi qu'un sentiment d'échec et, en même temps, ses enfants représentent une source d'espoir, un lien avec une partie

d'elle-même, une motivation pour elle à changer» (traduction libre) (Boutin, 1998, dans Young et Jefferson Smith, 2000).

La séparation avec leurs enfants mais principalement la souffrance vécue par ceux-ci motiverait ces mères à tenir le coup moralement et à se mobiliser positivement afin d'être libérées rapidement. Leurs enfants sont alors pour elles, «leur levier motivationnel» (Blanchard, 2002).

Comme conséquence de la séparation avec leurs enfants et avec leurs familles, les mères incarcérées vivraient beaucoup de détresse. Celles-ci rapportent vivre plus de sentiment de colère, d'anxiété, de tristesse, de honte, de culpabilité et un fort sentiment de perte depuis la séparation (Lafortune et al., 2004; Blanchard, 2002; Stanley et Byrne, 2000). Le niveau de détresse vécu par la mère incarcérée influencerait alors fortement tant le développement socio-émotionnel de l'enfant que sa propre santé mentale (Tesh, 1996). Plusieurs détenues peuvent aussi avoir l'impression d'avoir abandonné leurs enfants et vouloir se racheter auprès de ceux-ci durant leur sentence. Ceci peut s'accompagner par un sentiment d'auto-dévalorisation, et même de dépression (Blanchard, 2002). Notons que pour la mère détenue, l'absence de contacts avec ses enfants durant l'incarcération représente une source de stress majeure (Lafortune et al., 2004). Ces mères ne peuvent plus partager le quotidien de leurs enfants et ainsi manquent diverses opportunités de répondre aux soucis et tracas diversifiés de ceux-ci (Young et Jefferson Smith, 2000). La séparation et la perte des droits parentaux peuvent ainsi troubler certaines détenues, affectant alors leurs capacités d'adaptation à leur nouvelle situation et du même coup, leurs chances de réhabilitation (Blanchard, 2002). Par ailleurs, certaines études dont celles Leapheart (1997) rapportent que l'implication des familles lors de l'incarcération facilite la réhabilitation ultérieure de la détenue. Le maintien du lien mère-enfant durant l'incarcération contribuerait à la réunification des familles après l'incarcération de la mère (Teather et al., 1997). D'ailleurs, une étude longitudinale menée au *Minnesota Correctionnal Facility* amorçée en 1985 et portant sur l'engagement parental de la mère incarcérée, démontre que les femmes qui ont

conservé la garde légale et qui ont maintenu les liens avec leurs enfants tout au long de leur détention étaient moins à risque de récidive (Martin, 1997). Le manque ou l'absence de contacts durant l'incarcération entre la mère et ses enfants a aussi des effets lors du retour de la mère dans la famille. Les incertitudes concernant les rôles et les attentes dues au manque de familiarité rend la relation entre les deux parties plus difficile (Young et Jefferson Smith, 2000). La question du maintien du lien et des contacts entre la mère et les enfants s'avère donc d'une grande importance.

1.5.3. Modalités de contacts avec les enfants durant l'incarcération

Il existe de grandes disparités dans les modalités de contacts entre les enfants et leurs parents incarcérés dans les différents établissements de détention. Le plus souvent, ces conditions imposées pour les visites rendent difficile pour la mère le maintien des contacts avec ses enfants (Young et Jefferson Smith, 2000). Même si la plupart des parents incarcérés désirent maintenir les contacts avec leurs enfants durant leur peine, seulement la moitié des parents reçoivent la visite de leur(s) enfant(s). Chez les femmes, Boom (1995) a rapporté que plus de la moitié des enfants de mères incarcérées n'avait pas rendu visite à ces dernières en prison (cité dans Lafortune et al., 2004). Dans une étude menée par Houck et Loper (2002), 68,7 % des 362 femmes composant leur échantillon avaient reçu la visite de leurs enfants moins d'une fois par mois depuis leur détention. Un peu plus de la moitié entretenaient des contacts téléphoniques au moins un fois par semaine. Enfin, 86,7% des femmes maintenaient des contacts avec leurs enfants au moyen de lettres. Plusieurs facteurs sont avancés afin d'expliquer la fréquence des contacts avec les enfants tel que la distance géographique entre le domicile de l'enfant et de l'établissement (Lafortune et al., 2004) ainsi que les coûts engendrés par les appels téléphoniques et les visites (Blanchard, 2002; Young et Jefferson Smith, 2000). Toujours selon Lafortune et al. (2004), d'autres contraintes sont rapportées notamment l'opposition de la personne responsable des soins de l'enfant durant l'incarcération de la mère aux visites ou aux contacts. L'implication de la DPJ dans plusieurs cas contribue

parfois à rendre les contacts difficiles. Il est surprenant de constater que, contrairement aux hommes où la nature du délit influencerait implicitement le maintien des liens entre les pères et leurs enfants (Lafortune et al., 2004), la nature du délit des femmes n'a pas été mentionnée dans les écrits consultés comme un facteur pouvant exercer une influence.

1.6. Les programmes offerts aux femmes incarcérées

La présente section vise à dresser un bref portrait des programmes offerts aux femmes dans les pénitenciers et prisons¹ du Canada mais également autour du globe. L'objectif de l'exercice est de donner une idée de comment s'articule concrètement une peine pour une mère détenue. Il est à noter qu'il ne s'agit que d'un survol des programmes offerts. Ils sont répartis en deux catégories distinctes soit les programmes de cohabitation et les programmes de visites.

1.6.1. *Les programmes au Canada*

Suivant le rapport *Création de choix* en 1990 portant sur les conditions de détention des femmes, le Service Correctionnel du Canada (SCC) ouvre en 1996 cinq établissements fédéraux pour femmes, remplaçant ainsi le seul pénitencier pour femmes jusqu'à ce jour à Kingston en Ontario (SCC, 2004a; Bertrand, 1998). Dans celui-ci, compte tenu de la distance géographique, les contacts entre la mère détenue et ses enfants se résumaient bien souvent à des appels téléphoniques et que très rarement, à des visites (Blanchard, 2002). Comme dans les établissements pour hommes, les visites familiales privées étaient accessibles aux détenues. Par celles-ci, le SCC vise le maintien des liens familiaux durant la détention, à limiter les effets négatifs encourus

¹ La prison (ou centre de détention) reçoit des individus ayant reçu une peine de deux ans moins un jour et est de juridiction provinciale. Le pénitencier accueille des individus ayant reçu une sentence de plus de deux ans et est de juridiction fédérale.

par l’incarcération sur la famille et ainsi, faciliter la réinsertion sociale ultérieure de la mère. Dans la plupart des établissements de détention fédéraux, les hommes et femmes détenus pouvaient recevoir leur familles dans des unités spéciales dans le périmètre de l’établissement pour des séjours d’au plus 72 heures, une fois tous les deux mois (SCC, 2004b).

Avec les cinq nouveaux établissements pour femmes, le SCC entendait développer des services pour répondre aux besoins plus spécifiques des femmes détenues. C’est ainsi que le programme de cohabitation mère-enfant a été graduellement mis en place dans les cinq établissements fédéraux, permettant ainsi aux mères d’éviter la séparation avec leurs enfants. Avec la création de ce programme, le SCC encourageait ainsi le maintien d’une relation stable et continue entre la mère et son enfant. Celui-ci permet aux enfants de séjourner à temps plein ou pendant de courtes périodes avec leur mère. Le seul critère mentionné par le SCC pour permettre aux mères de participer à cette mesure était le meilleur intérêt de l’enfant tant physique, émotionnel et spirituel. (SCCa, 2004). Il est à toutefois à noter que les femmes qui sont reconnues coupables d’un crime contre un enfant ne sont pas admissibles (SCC, 2003). Aussi, celles qui n’ont pas la garde légale de leurs enfants et celles en instance de décisions ne sont pas admissibles (Blanchard, 2002). Certaines autres conditions régissent ce programme de cohabitation. En effet, l’enfant doit être âgé de moins de quatre ans pour pouvoir y être admissible à temps plein et moins de 13 ans pour les courts séjours (SCC, 2003).

1.6.2. Les programmes au Québec

Dans les deux prisons pour femmes au Québec soit à la Maison Tanguay et au Centre de détention de Québec, les programmes de cohabitation n-existent pas (Blanchard, 2002). Compte tenu de la courte durée des sentences au provincial, cinq mois en moyenne (Trevethan, 2000), et du roulement important des femmes détenues, aucun programme où des courts séjours seraient possibles pour les enfants n’a été implanté au Centre de détention de Québec. Toutefois, à la Maison Tanguay, un tel

programme a été instauré avec l'aide d'un organisme communautaire, *Continuité Famille Auprès des Détenues* (CFAD). (Blanchard, 2002). L'organisme organise et supervise alors des visites familiales permettant aux enfants de séjourner avec leur mère dans une unité isolée. Aussi, grâce à CFAD, le gymnase de l'établissement est occupé tous les dimanches matins par un déjeuner communautaire pour la mère et ses enfants âgés de moins de six ans (ASRSQ, 2005).

1.6.3. Les programmes offerts aux femmes de par le monde

1.6.3.1. Les programmes de cohabitation mère-enfant. Depuis plusieurs décennies, les programmes de cohabitation mère-enfant figurent parmi les pratiques de plusieurs établissements pour femmes. Toujours dans le but de favoriser le maintien du lien entre la mère et ses enfants, ce type de programme se voyait également comme une opportunité de remédier à l'insuffisance de ressources à l'externe. Il existe toutefois de grandes variations dans l'application de ce programme dans le monde, notamment en ce qui a trait à la durée des séjours (Blanchard, 2002).

La nurserie Fleury Mérogis en France est souvent cité en exemple (Blanchard, 2002). En effet, elle a la plus grande capacité d'accueil de mères détenues et de leurs enfants. Elle consiste en une partie de l'établissement où une aile est réservée aux femmes enceintes et une autre, aux femmes avec leurs bébés. Les détenues sont seules dans leur cellule avec vue sur le jardin et une salle de jeux est également à la disposition des enfants. Les femmes détenues peuvent laisser leurs enfants à la charge du personnel de l'établissement pour travailler durant le jour. L'administration de cet établissement soulève toutefois une polémique. En vertu de la loi du gouvernement français, l'enfant peut demeurer avec sa mère mais stipule qu'il n'est pas détenu. Plusieurs considèrent que l'enfant est néanmoins pris en «otage» par ce genre d'établissement (Pinto da Rocha et May, 2003). Ainsi, les programmes de cohabitation en milieu ouvert pourraient être perçus comme une alternative intéressante puisque dans ceux-ci, la mère a souvent

l'opportunité de travailler à l'extérieur. Les enfants peuvent alors rester en milieu de garde en communauté durant le jour (Blanchard, 2002), au lieu d'être confinés dans l'établissement de détention.

Aux États-Unis, dans près de dix états, les enfants peuvent visiter leurs mères incarcérées et demeurer au pénitencier pour une durée de 24 heures. Toutefois, seulement quelques établissements se sont donnés comme mandat de favoriser les contacts mère-enfants. Les femmes qui accouchent durant leur sentence peuvent garder leurs enfants avec elles jusqu'à 18 mois et ce, dans trois états soit le Nebraska, New York ainsi que Washington (Kauffman, 2001). Ces établissements ressemblent sensiblement à la nurserie Fleury Mérogis en France. Les femmes cohabitent avec leurs enfants mais participent également à des cours prénataux et à des ateliers sur les compétences parentales. Le *Bedford Hills Correctionnal Facility* dans l'état de New York est également souvent cité en exemple car un service de pouponnière à long-terme est disponible. Les mères résident avec leur nouveau-né dans une chambre privée, dans une aile réservée de la pouponnière, jusqu'à ce que celui-ci atteigne l'âge de six mois. Ensuite, la mère et l'enfant résident dans la même cellule jusqu'à ce dernier ait environ un an (Kauffman, 2001).

Dans une étude espagnole menée en 2003 et portant sur le développement des enfants participant à un pareil programme, les auteurs suggèrent que le milieu carcéral dans lequel se retrouvent les enfants est loin d'être favorable. En effet, en raison de limites inhérentes au contexte de détention, ces enfants manqueraient de stimulations et d'expériences diversifiées. Les auteurs expliquent que les restrictions du contexte pénitentiaire limitent nécessairement les expériences des enfants et ce, même si la mère prend soin d'être stimulante pour son enfant. Donc, les auteurs concluent que pour les enfants qui manqueraient de stimulation de la mère de façon constante, le contexte pénitentiaire aurait d'autant plus d'effets négatifs permanents sur le développement des enfants (Jiménez et Palacios, 2003). Ces mêmes résultats sont corroborés avec une étude

semblable menée dans un établissement de détention en Afrique du Sud. Le manque de diversité dans les expériences offertes aux enfants est également rapporté. On soutient que les enfants sont en interaction avec les mêmes personnes, les mêmes prisonnières, les mêmes agents correctionnels et que la plupart sont des femmes. De plus, ces mères ne joueraient que sommairement avec leurs enfants, et n'utiliseraient pas le jeu imaginaire pour stimuler ces derniers. Les auteurs avancent un lien entre le manque de recours au jeu imaginaire et d'éventuelles conséquences négatives au plan des processus d'apprentissage chez l'enfant (Eloff et Moen, 2003).

Le programme de cohabitation le plus innovateur est, sans aucun doute, le programme offert à l'établissement à sécurité maximum à Frankfurt en Allemagne. Les enfants âgés de moins de trois ans peuvent résider à cette prison, dans un bâtiment séparé (Kauffman, 2001) où l'environnement est adapté à la présence d'enfants. Le périmètre de sécurité est dissimulé et aucune contrainte ne restreint les déplacements dans l'unité mère-enfant (Blanchard, 2002). Cet établissement reconnaît également le statut de mère comme un emploi à temps plein. Il permet alors aux détenues de travailler à l'extérieur en tant que mère lorsque leurs enfants sont d'âge scolaire puisqu'ils ne peuvent résider à la prison. La femme peut ainsi aller à son domicile, préparer ses enfants pour l'école, s'occuper des tâches ménagères et des repas. Elle doit simplement revenir dormir à la prison à chaque soir (Kauffman, 2001).

1.6.3.2. Les programmes de visites. Qu'il s'agisse des changements dans les modalités de visites avec les enfants (parloirs où ont lieu les visites, procédure de sécurité plus souple à l'égard des enfants) ou dans l'implication d'un organisme communautaire extérieur, des mesures sont prises, dans plusieurs pays, afin de favoriser le lien entre la mère détenue et ses enfants (Blanchard, 2002).

Aux États-Unis, des Centres pour les enfants (Children's centers) ont été développés dans certains établissements notamment à la prison pour femmes

de l'Indiana et au *Bedford Hills Correctionnal Facility*. Les enfants peuvent visiter leurs mères dans un contexte différent, plus gai et peuvent passer la journée avec elles (Kauffman, 2001). En plus du programme de visites, les mères peuvent participer à des programmes afin d'améliorer leurs compétences parentales et leurs connaissances sur les besoins d'un enfant en croissance. Les mères peuvent également recevoir du soutien dans leurs démarches de la part des bénévoles de ces centres (Bloom et Steinhart, 1993, cités dans Blanchard, 2002). Même si certaines initiatives sont prises dans plusieurs prisons américaines, certaines conditions de visites demeurent austères. Des auteurs dénoncent des conditions similaires à celles retrouvées dans les prisons pour hommes notamment la présence de gardiens armés et des lieux malpropres. Aussi, un cadre rigide incluant des plages horaires spécifiques, des fouilles des visiteurs et des listes de visiteurs autorisés, peut également encadré les visites (Leapheart, 1997). Lafortune et al. (2004), font état de diverses études où les conditions carcérales de visites sont reconnues comme pouvant dégrader les liens familiaux. Ainsi, le cadre rigide des visites notamment les heures, l'attente à l'établissement et le manque d'intimité des salles où se rencontrent les mères et leurs enfants sont des facteurs identifiés comme nuisibles. Finalement, il existe encore, dans plusieurs établissements, une politique de séparation physique entre la détention et son visiteur. Donc, dans des établissements, une vitre à l'épreuve des balles sépare les deux personnes et celles-ci doivent communiquer à l'aide d'un téléphone (Leapheart, 1997). Plusieurs restrictions sont ainsi présentes lors des visites, restrictions pouvant rendre difficile et émouvante l'expérience de la visite de la mère en prison.

CADRE CONCEPTUEL

Il importe maintenant de situer le cadre conceptuel sous-jacent à la réalisation de cette recherche s'intéressant aux perceptions des mères incarcérées quant au développement social et émotionnel de leurs enfants. Donc, dans l'objet d'étude en tant que tel, deux concepts doivent être définis. La notion de perception sera d'abord abordée. Certaines dimensions du développement socio-affectif de l'enfant seront ensuite discutées. Enfin, une théorie relative à la transmission intergénérationnelle de la délinquance et de la criminalité sera présentée en conclusion de ce chapitre. Celle-ci a été choisie puisqu'elle propose une vision intéressante et englobante des facteurs de risque de comportements criminels des enfants dont la mère a été incarcérée.

2.1. Les perceptions

Au-delà des définitions très cognitives de la perception, la limitant à un phénomène de détection, la notion de perception est davantage liés ici à ce que Kelly aborda dans sa théorie des construits personnels en 1955. En effet, la perception est alors définie comme une «*action propre de l'esprit sur les sens et qui implique un processus de construction*» (p.6) (Blowers et O'Connor, 1996). La perception est alors imprégnée par la notion de construit, base de la théorie de Kelly. Les construits sont définis comme des «*modèles transparents*» utilisés par la personne dans le but d'organiser ses impressions au sujet de son environnement et des gens qui y évoluent. Cette théorie s'attarde en fait à comment les gens comprennent le monde qui les entoure. La personne est vue comme active dans l'interprétation de son environnement. Elle choisirait ensuite des modes de fonctionnement en accord avec ses interprétations, ses construits (Houston, 1998). Donc, dans la compréhension de l'expérience des femmes détenues et de leurs enfants, la notion de perception est ici très appropriée. L'intérêt de la présente

recherche exploratoire réside dans le sens que la mère détenue accorde à son expérience de détention ainsi qu'à son impact sur ses enfants.

La phénoménologie apparaît également utile afin de parfaire notre compréhension de la perception. En effet, selon Hergenhahn (2001) le but premier de Husserl, précurseur de l'approche phénoménologique, était de décrire les essences avec lesquelles la personne vit ses interactions avec les autres et avec le monde. Une notion très personnelle et très subjective de l'expérience de l'individu transparaît de cette idée. La phénoménologie s'intéresse d'ailleurs à la façon dont les acteurs sociaux perçoivent leur réalité, à la lecture qu'ils en font (Giorgi, 1997). En d'autres termes, il pourrait même être possible de parler de leur perception de leur réalité tel que l'entendait Kelly. Afin d'en arriver à effectivement étudier les perceptions des mères, la méthode choisie devait s'inscrire dans ce cadre. Celle-ci sera décrite en détails dans le chapitre suivant mais il apparaît que l'approche qualitative respecte parfaitement ce cadre puisqu'elle permet au chercheur de s'attarder à l'expérience d'une personne ainsi qu'au sens qu'elle lui attribue. Ainsi, l'étude des perceptions de la mère donne accès à son expérience en tant que mère incarcérée, au sens qu'elle lui attribue mais surtout aux dimensions qu'elle considère essentielles et avec lesquelles elle a construit sa réalité.

2.2. Le développement socio-affectif

Parmi les dimensions faisant partie du développement socio-affectif de l'enfant, deux aspects plus directement liés au sujet d'étude seront traités dans la présente section. En premier lieu, la théorie de l'attachement permet de saisir en quoi la relation mère-enfant est primordiale, elle peut ainsi amener à saisir les enjeux sous-jacents à l'incarcération de la mère et ce qu'elle implique pour un enfant. Ensuite, au delà de la relation avec sa mère, principale figure d'attachement, l'enfant évolue dans un autre système soit sa famille. Celle-ci demeure un lieu privilégié et représente les assises de relations futures, des premières socialisations de l'enfant. Il semblait alors important de

d'en aborder les thèmes principaux afin de dresser un portrait d'ensemble du développement affectif et social des enfants.

2.2.1. L'attachement mère-enfant.

Le développement des capacités relationnelles des enfants est un sujet qui intéresse beaucoup certains théoriciens du développement. Élaborée il y a plus de 30 ans, la théorie de l'attachement demeure toujours aussi populaire et suscite toujours l'intérêt des chercheurs. John Bowlby a été le premier en 1958 à énoncer les bases de cette théorie. Il cherchait à reformuler certaines conceptions concernant le rôle de la relation parent-enfant dans le développement. Les travaux de Bowlby soutiennent l'idée que le seul acte de nourrir un enfant ne garantit pas à l'enfant sa sécurité émotive et que des relations avec des figures stables sont nécessaires à l'acquisition de celle-ci (Tarabulsy, Larose, Pederson et Moran, 2000). L'attachement est défini comme un «point de départ» pour les relations futures de l'enfant (Moran, Pederson et Tarabulsy, 1996). L'enfant doit recevoir des soins d'une figure stable afin qu'une interaction privilégiée se développe entre cet enfant et cette personne qui remplit avec constance les fonctions parentales nécessaires à sa survie. Ces interactions privilégiées doivent nécessairement inclure une dimension affective en plus des contacts physiques indispensables (Poehlmann et Fiese, 2001). Les interactions entre l'enfant et la personne responsable de ses soins influenceront la qualité de la relation d'attachement. La valeur de ces interactions réside, en partie, dans la sensibilité maternelle, c'est-à-dire la capacité du parent de reconnaître, d'interpréter et de répondre de façon appropriée aux demandes de contact et de proximité de son enfant (Moran et al., 1996). Ainsi, un parent avec des compétences parentales sensibles à son enfant contribuerait au développement d'un attachement sûr chez ce dernier tandis qu'un parent présentant des compétences parentales limitées aurait tendance à mener au développement d'un attachement insûr (Poehlmann et Fiese, 2001). L'intérêt d'une telle théorie réside dans les représentations mentales que l'enfant développera suite à ces interactions précoce avec les premiers

objets parentaux (plus particulièrement la mère) (Casoni et Brunet, 2003). Donc, pour l'enfant, ces représentations mentales constitueront des balises pour ses relations futures.

À l'époque de ses premiers travaux sur l'attachement, Bolwby a opérationnalisé la relation entre l'enfant et son parent en quatre différents styles d'attachement. Ces travaux ont ensuite été soumis à l'expérimentation empirique par Ainsworth en 1978 (Casoni et al., 2003). Par la *Situation Étrange*, l'observateur saisit comment l'enfant, âgé entre 12 et 18 mois, s'y prend pour résoudre l'angoisse qu'il éprouve lors du départ de sa mère et comment il réagit à son retour. La majorité des enfants (65%) présente un attachement *sécure* à leur mère. Ces enfants, sécurisés par la présence de celle-ci, n'hésitent pas à s'éloigner de cette dernière pour explorer le monde. Ces enfants réagissent à son départ mais ont déjà acquis une ressource interne pour s'apaiser. Ils sont capables de trouver un substitut d'objet ou de personne pour se sécuriser. Les enfants qui présentent un attachement *évitant* (20%) explorent et jouent mais ne partagent pas en présence de leur mère. Aucun échange n'existe entre les deux. Lorsque la mère quitte, ces enfants sont en grande détresse et sont difficiles à consoler. À son retour, ils ne se précipitent pas sur elle pour se sécuriser et ne recherchent pas son contact. Les enfants dont l'attachement est *ambivalent* (15%) sont des enfants très peu explorateurs en présence de leur mère, démontrent une grande détresse lors de son départ et restent inconsolables à son retour. Finalement, Les enfants qui présentent un attachement *désorganisé* (5%) ne savent pas comment utiliser leur mère comme base de sécurité. Ils ne sont pas explorateurs en sa présence, n'ont pas acquis de stratégies pour s'apaiser lors de son absence et ne la recherche pas à son retour. La mère est, pour ces enfants, source de réconfort, de crainte et de perte (Cyrulnick, 2001). Il existe également des patterns d'attachement atypiques afin de mieux représenter les divers patrons rencontrés chez les enfants. Toutefois, près de 90% des enfants présentent un attachement sécurisé, évitant ou ambivalent. Les patrons d'attachements atypiques des bébés ou des enfants d'âge préscolaire seraient associés aux problèmes chez les parents ainsi que des problèmes dans l'ajustement socio-émotionnel ultérieur de l'enfant (Barnett et Vondra, 1999). Il est

important à souligner la nature bidirectionnelle de l'établissement du lien. Celui-ci est fondé sur des interactions entre la mère et son enfant donc chacun y joue son rôle important. Le développement de patrons d'attachement atypiques ne peuvent ainsi être simplement la faute du parent.

L'attachement constitue l'assise des relations futures de l'enfant (Leapheart, 1997). Les types d'attachement seraient également liés au développement des stratégies émotionnelles. Les enfants sécures seraient plus souples et plus ouverts dans l'expression de leurs émotions. Les enfants évitants présenteraient des patterns où ils minimiseraient l'expression des affects de peur et de colère tandis que les enfants ambivalents développeraient des patterns où l'expression de ces affects serait augmentée. Donc, la régulation affective différerait chez les enfants en fonction de leur type d'attachement et celle-ci serait responsable, dans une large mesure, des compétences futures de l'enfant (Kochanska, 2001). Finalement, un attachement sûr implique que le développement psychosocial des enfants commence de façon positive. En effet, le développement de la confiance par l'attachement de l'enfant à sa mère entraîne des conséquences culturellement désirables dans leur développement ultérieur. Les enfants qui ne réussissent pas à acquérir cette confiance et auraient tendance à vivre des difficultés relationnelles une fois adulte (Teather et al., 1997).

Selon Bowlby, il est nécessaire pour la santé mentale d'un enfant de vivre une relation chaleureuse, intime et continue avec sa mère ou son substitut. Lorsque cette relation est impossible, l'enfant souffre d'une carence maternelle. Un enfant est aussi carencé s'il est retiré des soins de sa mère (Leapheart, 1997).

2.2.2. La famille et son influence dans le développement social

La famille est considérée comme le premier lieu où l'enfant s'impose comme acteur dans une dynamique de relations sociales. Son importance dans le développement social de l'enfant est ainsi inéluctable. Provost et Royer (2004) décrivent la famille

comme «une institution universelle qui assure des fonctions essentielles à la survie des membres d'une société [...] elle garantit habituellement la satisfaction des besoins primaires de l'enfant et le prépare à exercer un rôle dans la société» (p.42). Les auteurs mettent également l'accent sur l'importance du rôle des parents dans l'évolution des enfants. D'ailleurs, d'autres auteurs dont Baumrind (1967) et Bowlby (1973) avaient déjà insisté sur l'influence des parents dans le développement des compétences sociales de l'enfant, compétences essentielles au bien-être ultérieur de l'enfant. (Rubin, Rose-Krasnor, Bigras, Mills et Booth, 2000). Plusieurs caractéristiques des parents viennent également moduler les relations affectives ; les conditions de vie familiale, le travail des parents et leur état matrimonial pour n'en nommer que quelques unes (Royer et Provost, 1995). Ces facteurs ont également été identifiés dans une série de recherches menées par Rubin et al., (2000) sur la prédiction des conduites parentales par les influences du contexte, par les facteurs psychosociaux et par les croyances des parents. Il ne fait alors aucun doute que les réorganisations familiales engendrées par l'incarcération d'un parent ne sont qu'un autre facteur influençant le développement des compétences sociales chez l'enfant.

Le développement socio-affectif ne saurait être complet sans aborder, ne serait-ce que brièvement, l'importance pour un enfant, des relations avec ses pairs. Royer et Provost (1995) rappellent qu'avant de s'intéresser à ses pairs, les enfants doivent au préalable manifester une certaine curiosité pour le monde, pour les autres et ceci leur permet de développer de nouvelles compétences. Cette motivation, cette curiosité devient ensuite un bon indicateur de l'adaptation de l'enfant tant à son milieu qu'à ses pairs. Viendra ensuite la période où l'enfant désire affirmer d'abord sa compétence personnelle puis ensuite, son autonomie. Il découvre ainsi son potentiel et est mue par celui-ci. C'est après avoir acquis son sentiment de compétence personnelle et son autonomie que l'enfant peut réellement se tourner vers ses pairs. C'est par l'exploration de ses pairs que l'enfant en arrive à saisir qu'ils sont porteurs d'un plus grand intérêt que

des objets inanimés. Les bases de son monde social sont ainsi jetées. Toujours selon les mêmes auteurs :

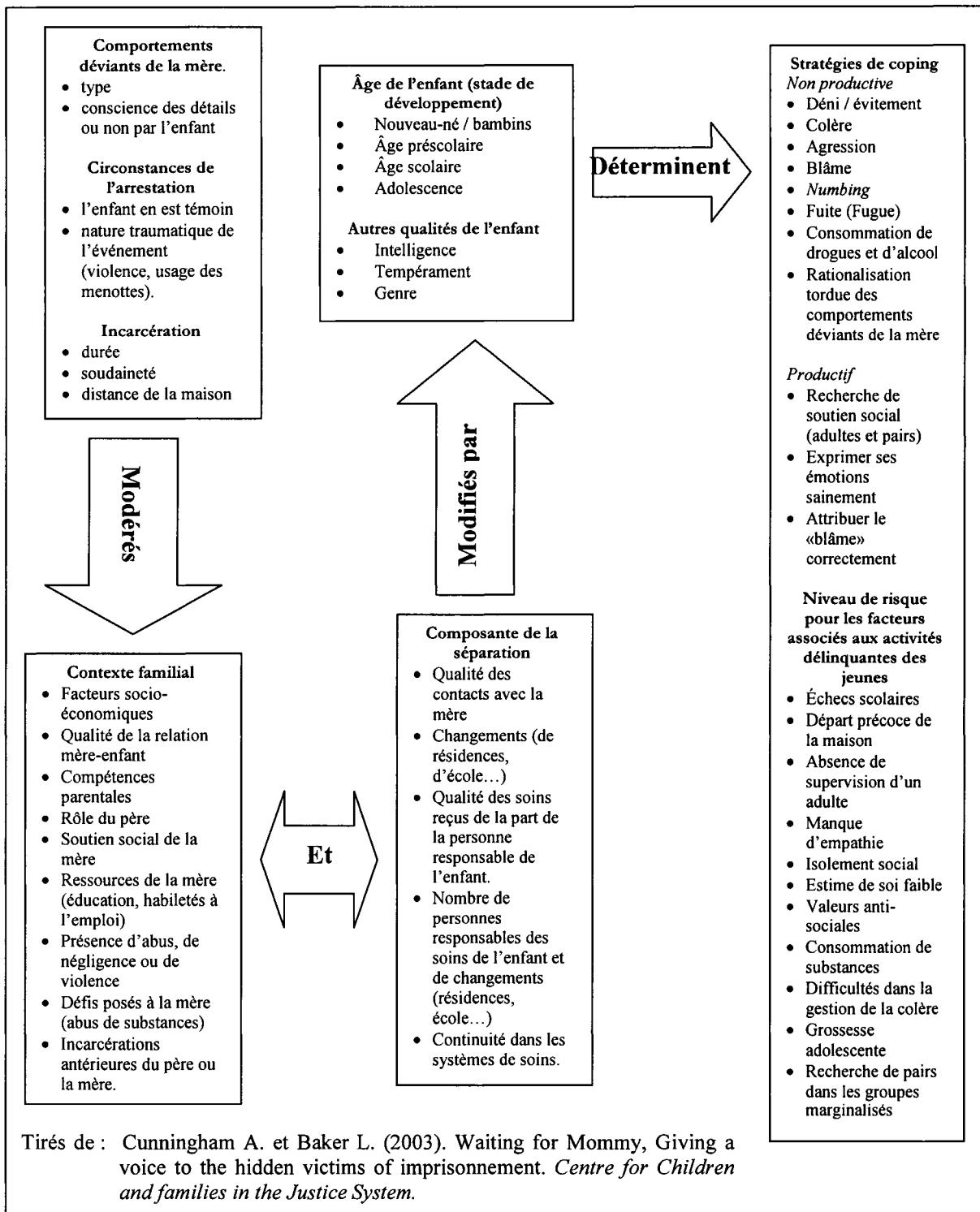
« Les interactions avec les pairs permettent d'expérimenter l'organisation comportementale issue des relations avec la mère et d'en vérifier l'efficacité en fonction des réponses des pairs. L'enfant peut définir son rôle social en relation avec les autres du même âge dans un contexte d'équilibre ou d'égalité et ainsi, prouver sa propre identité» (p.110).

Il est à noter que la construction et l'expérience du monde social de l'enfant n'est pas un processus passif. L'enfant y exerce un grand rôle, son tempérament, ses capacités et que ses limites ont une influence dans son développement socio-affectif (Royer et Provost, 1995).

L'attachement et les capacités relationnelles des enfants représentent alors les bases affectives et sociales de l'individu. Elles demeurent influentes durant la vie entière tant au niveau des comportements de l'individu qu'au niveau son investissement dans ses relations. Il était impensable d'étudier la relation mère-enfant sans d'abord camper ces dimensions si déterminantes pour un enfant.

2.3. Théorie relative à la transmission intergénérationnelle de la délinquance et de la criminalité.

Cunningham et Baker (2003) ont également identifié un modèle de facteurs de risque aux actes criminels pour l'enfant dont la mère a été incarcérée (Figure 1). Ils cherchaient alors à expliquer comment le comportement criminel de la mère, son arrestation et son incarcération place l'enfant à risque, selon l'absence ou la présence de facteurs médiateurs. Ce modèle est intéressant compte tenu qu'il prend en considération plusieurs variables, qu'il cherche à saisir comment ces variables entrent en interaction avec les vulnérabilités déjà existantes et comment elles mettent à l'épreuve un système familial fragile.



Tirés de : Cunningham A. et Baker L. (2003). Waiting for Mommy, Giving a voice to the hidden victims of imprisonment. *Centre for Children and families in the Justice System.*

Figure 1 Facteurs de risque de comportements criminels des enfants dont la mère a été incarcérée
(Traduction libre par Couvrette, 2004).

Ce modèle est d'autant plus intéressant qu'il permet de voir que le lien parent incarcéré- enfant ultérieurement incarcéré ne se fait pas nécessairement. Il s'avère ainsi faux de parler de causalité puisqu'une trop grande quantité de variables entrent en jeu. Les caractéristiques personnelles de l'enfant, le milieu de vie précarcéral et l'aisance relative avec laquelle la séparation s'est faite en sont des exemples. L'enfant sera ainsi influencé dans sa façon de s'ajuster, dans ses stratégies de coping. Le concept de coping se définit comme des stratégies d'adaptation ou des mécanismes d'ajustement utilisés par un individu pour faire face à des situations problématiques (Lazarus et Folkman, 1984, cités dans Leclerc, Pronovost et Dumont, sous presse). En fait, les stratégies de coping sont une série d'efforts conscients cognitifs et comportementaux utilisés pour maîtriser, réduire ou tolérer les exigences internes ou externes qui menacent ou dépassent les ressources de l'individu (Frydenberg, 1997). Ceci dit, si l'enfant adopte une stratégie de coping non productive comme la colère, le niveau de risque pour les facteurs associés aux activités délinquantes augmente. L'enfant aurait alors plus de chance de se tourner vers des pairs dans les groupes marginalisés ou d'avoir une faible estime de lui même. Toujours selon ce modèle, l'enfant aurait alors plus tendance à se tourner vers un mode de vie délinquant. En somme, le modèle proposé par Cunningham et Baker (2003) offre une vision réaliste de l'interaction possible entre l'incarcération de la mère et les différents facteurs.

2.4 Objectifs de recherche

À la lumière de ces informations, plusieurs questionnements émergent. La compréhension des implications de l'incarcération de la mère tant pour celle-ci que pour ses enfants ainsi que les modifications possibles dans la relation entre la mère et ses enfants demeure lacunaire. Les explications fournies dans la littérature quant à l'impact de pareille situation sur les enfants sont intéressantes mais incomplètes. De plus, les notions présentées quant au développement social-affectif et de la théorie de

l'attachement témoignent de l'importance de la relation entre l'enfant et sa mère. En raison des théories relatives à la transmission intergénérationnelle, l'importance d'étudier la relation qu'entretient une mère détenue avec ses enfants est notoire. Dans une visée exploratoire, s'attarder au point de vue de la mère s'impose ainsi afin de poser un regard différent sur ces dimensions. Enfin, l'étude des perceptions de la mère relativement aux effets de son incarcération sur la relation mère-enfants constitue l'objectif principal de la présente recherche.

Plus précisément, l'étude vise à documenter les perceptions de la mère incarcérée en ce qui a trait à trois dimensions liées à sa relation avec ses enfants :

- Les réactions des ses enfants suite à son incarcération ;
- La qualité de la relation mère-enfant avant et pendant l'incarcération
- La transmission de la délinquance et la criminalité

Cette recherche exploratoire vise à mieux documenter tout ce qu'implique l'incarcération de la mère dans sa relation avec ses enfants.

MÉTHODE

La présente section vise la description détaillée de la méthode utilisée lors de la collecte de données de ce mémoire. Tout d'abord, des informations quant aux participantes seront exposées notamment la méthode d'échantillonnage et les caractéristiques des participantes personnelles, familiales et sociales. Une description des outils de recherche ainsi qu'une brève présentation des considérations éthiques suivra. Enfin, le cadre d'analyse, le traitement des données et les analyses effectuées concluront cette partie.

3.1. Les participantes

3.1.1 Échantillonnage

Les femmes détenues au Centre de Déention de Québec ont été sollicitées. Après une rencontre avec les titulaires (agents correctionnels attitrés aux détenues) et le directeur du secteur féminin du Centre de détention de Québec, il a été convenu de la stratégie suivante. Des affiches présentant les principaux objectifs de recherche, la forme de l'étude, la liberté de participer et la durée prévue des entrevues ont été exposées à l'établissement. Des feuilles réponses ont ensuite été placées dans les quatre ailes où sont détenues les femmes. Celles désirant participer devaient alors s'inscrire. Un titulaire de l'établissement ramassait les feuilles et nous communiquait les noms des participantes par téléphone. Un rendez-vous était par la suite prévu au Centre de détention pour réserver le parloir-contact, où les entrevues se déroulaient. La mère était alors convoquée qu'au moment de l'entrevue. Les participantes ne savaient pas quand elles seraient rencontrées. Avant chacune des entrevues, les buts et objectifs de l'étude étaient de nouveau expliqués ainsi que les différents aspects liés à l'anonymat et à la confidentialité. Enfin, la liberté de participer à l'étude était rappelée. Les participantes

devaient signer un formulaire de consentement (Annexe 1) pour signifier leur accord avant de procéder à l'entrevue. Quinze entrevues ont ainsi été conduites auprès des mères incarcérées.

Un échantillon de type intentionnel a été rassemblé pour la collecte de données. Selon Savoie-Zajc (2004), les participants à l'étude sont choisis relativement à certains critères prédéterminés afin de réunir des participants ayant des caractéristiques semblables. Dans le cadre de la présente recherche, les participantes devaient respecter deux conditions essentielles soit d'être incarcérées depuis au moins un mois et d'être mère. En analyse qualitative, le nombre de sujets prend une place de second plan. En effet, la saturation empirique est, le plus souvent, priorisée. Il s'agit ainsi d'arrêter d'accumuler des informations lorsque le chercheur juge que de nouvelles informations n'apporteraient aucun nouvel élément dans l'analyse (Deslauriers, 1991). Cette approche fut alors privilégiée dans le présent mémoire.

3.1.2. Caractéristiques des participantes

L'échantillon regroupe 15 femmes dont la moyenne d'âge est de 32 ans. Il est à noter qu'une seule de ces femmes a préféré taire son âge. Les participantes parlaient français sauf une, dont l'entrevue a été menée en anglais. Elles étaient incarcérées pour en moyenne 21 mois. Quatre femmes étaient toutefois en attente de décision de la Cour en ce qui a trait à leur sentence. Seulement six femmes rencontrées en étaient à leur première sentence. Quatre femmes débutaient leur deuxième sentence. Les autres femmes avaient été incarcérées à plusieurs reprises, soit en quatre et quinze fois. Finalement, une d'entre elles a d'ailleurs laissé savoir qu'elle avait perdu le compte du nombre de sentence qu'elle avait reçue. Elle l'estimait alors à 30 sentences. Tel qu'en fait foi le Tableau 1, la plupart des femmes rencontrées sont détenues pour vols ou pour bris de conditions.

Tableau 1
Répartition des délits (délit principal à l'origine de l'incarcération)

| Délit principal | Nombre de femmes |
|--|-------------------------|
| Possession ou trafic de substances illicites | 2 |
| Bris de probation/ de sursis | 4 |
| Voies de fait | 1 |
| Vols | 5 |
| Prostitution | 1 |
| Fraude | 2 |
| Total | 15 |

La majorité des femmes rencontrées ($n=8$) ne travaillait pas avant l'incarcération, recevant des prestations d'aide sociale. Pour celles qui travaillaient, une exerçait un métier dans le domaine des services, une était secrétaire, deux travaillaient dans la restauration et trois étaient aux études. Plusieurs des répondantes ($n=9$) avaient déjà sollicité, à un moment ou l'autre dans leur vie, l'aide d'un spécialiste soit neuf mères à un psychologue, quatre à un travailleur social et six, à un intervenant en toxicomanie. Plusieurs avaient également reçu du soutien de différents organismes d'aide notamment en termes d'hébergement ($n=8$), de traitement en toxicomanie ($n=10$), de provisions alimentaires et de vêtements ($n=6$) et de prévention MTS/SIDA ($n=2$).

En ce qui a trait à leurs enfants, les femmes rencontrées avaient en moyenne 20 ans lorsqu'elles ont accouché de leur premier enfant et ont en moyenne entre deux et trois enfants. Les femmes de l'échantillon ont ainsi au total 33 enfants (voir tableau 2). Parmi ceux-ci, 16 (48%) étaient déjà placés en famille d'accueil trois mois avant l'incarcération de la mère. Sept enfants (33%) résidaient avec leur mère avant son incarcération et six (18%) résidaient avec leur père. Un seul vivait en garde partagée et un seul était placé avec un membre de la famille trois mois avant l'incarcération de la mère. Lors de l'incarcération de celles-ci, elles sont deux à avoir eu des visites (sécuritaires et contacts) avec leurs enfants plusieurs fois par mois. Deux mères ont vu

leurs enfants une fois par mois depuis le début de leur incarcération et deux autres femmes les ont vu une fois seulement en plusieurs mois d'incarcération. Finalement, sept femmes n'ont reçu aucune visite de leurs enfants depuis qu'elles sont en détention. Pour ce qui est des contacts téléphoniques, cinq femmes téléphonent à leurs enfants une fois par semaine depuis qu'elles sont incarcérées. Trois femmes de l'échantillon ont eu des contacts téléphoniques à tous les jours avec leurs enfants et un même de nombre femmes avaient au moins deux contacts téléphoniques par semaine avec leurs enfants. Pour conclure, quatre femmes n'entretenaient aucun contact par téléphone avec leurs enfants et ce, depuis qu'elles étaient en détention.

Tableau 2²

Répartition de la situation des enfants trois mois avant l'incarcération de la mère

| Groupe d'âge de la mère | Nombre d'enfant | Âge des enfants | Situation des enfants mineurs trois mois avant l'incarcération |
|--------------------------------|------------------------|---|---|
| 20-29 | 1 | 6 ans | Placé en famille d'accueil |
| 20-29 | 2 | 8 ans et 4 ans | Deux avec la mère |
| 20-29 | 1 | 10 ans | Avec la mère |
| 20-29 | 6 | 9 ans, 8 ans, 7 ans, 6 ans, 5 mois, et 5 mois | Tous placés en famille d'accueil |
| 20-29 | 1 | 4 mois | Placé en famille d'accueil |
| 20-29 | 1 | 7 mois | Avec la mère |
| 20-29 | 1 | 4 ans | Placé en famille d'accueil |
| 30-39 | 2 | 13 ans et 7 ans | Un en garde partagée chez la mère à toutes les fins de semaine. Un en placement volontaire dans la famille |
| 30-39 | 2 | 18 ans, 15 ans | Tous placés en famille d'accueil |
| 30-39 | 4 | 12 ans, 11 ans, 6 ans et 3 ans | Tous placés en famille d'accueil |
| 30-39 | 1 | 19 ans | <i>Donnée manquante</i> |
| 40-49 | 3 | 15 ans, 13 ans et 10 ans | Un avec la mère Deux avec leur père |
| 40-49 | 2 | 24 ans et 8 ans | Un placé en famille d'accueil |
| 40-49 | 4 | 22 ans, 12 ans, 11 ans et 10 ans | Trois avec leur père |
| <i>Donnée manquante</i> | 2 | 9 ans et 2 ans | Deux avec la mère |

² Dans un souci de confidentialité, les noms fictifs n'ont pas été associés afin d'éviter d'identifier les participantes lorsque seront présentés les extraits d'entrevue (chapitre IV). Des groupes d'âge ont également été préférés toujours par souci de confidentialité.

3.2. Les outils

Puisqu'il s'agit d'un devis qualitatif, un guide d'entrevue a été construit afin de répondre aux objectifs de recherche. Il est à noter qu'il s'agit d'entrevues semi-structurées d'une durée d'environ 45 minutes. Celles-ci sont enregistrées par un appareil numérique pour en faciliter la transcription. Le tableau suivant expose les questions constituant le guide d'entrevue.

Tableau 3
Guide d'entrevue

-
1. Quels sont les aspects les plus difficiles depuis le début de votre incarcération?
 2. Parlez-moi de vos enfants? (Explorez la relation mère-enfants et les changements depuis l'incarcération).
 3. De manière générale, selon vous, comment un enfant réagit lorsque sa maman est incarcérée? Comment vos enfants ont-ils réagit?
 4. Parlez moi des contacts que vous entretenez avec vos enfants depuis que vous êtes détenues ici? Comment cela se passe?
 5. Il y a des gens qui pensent que les enfants de parents incarcérés ont plus de chance de vivre des problèmes liés à la délinquance, la criminalité et d'être à leur tour, incarcérés. Qu'en pensez-vous?
 6. Qu'est-ce qui a contribué à rendre la situation plus facile?
 7. Que recommanderiez-vous au directeur de l'établissement concernant la situation des mères incarcérées ?
-

Afin de compléter l'entrevue par un exercice plus concret pour les participantes, une échelle d'évaluation a été constituée (Annexe 2). Celle-ci permettrait à la mère de verbaliser davantage sur certaines dimensions du développement de ses enfants mais surtout, de voir si des changements avaient eu lieu depuis son incarcération. Il était alors demandé aux mères d'évaluer l'évolution de la situation de leurs enfants en ce qui a trait

à quatre dimensions soit au plan psychologique, au plan comportemental, au niveau du rendement scolaire et au plan social. Il s'agit d'une échelle de type Likert de 1 à 10 où 10 correspond au maximum c'est-à-dire, où l'enfant n'éprouverait aucune difficulté à cet égard. Sur 33 enfants, 18 fiches ont été effectivement remplies.

Une courte fiche signalétique a été construite afin de rassembler divers renseignements sur les participantes (Annexe 3). Des données sur l'âge, l'occupation, le délit, le passé carcéral et les demandes d'aide qu'elles ont ou auraient pu requérir avant leur détention (aide psychosociale ou organisme d'aide) ont été amassées. Ensuite, des données sur les enfants ont été recueillies soit le nombre et l'âge des enfants, la situation de ceux-ci avant la détention et leurs difficultés particulières (trouble d'apprentissage, trouble de comportement, trouble de l'attention, etc.). Ces données permettent ainsi de préciser le portrait des femmes ayant participé à l'étude ainsi que de leurs enfants.

3.3. Considérations éthiques

Comme dans toute recherche où des participants humains sont impliqués, des attentions particulières doivent être prises en considération afin d'assurer l'intégrité des individus ayant accepté de participer. La présente recherche n'y fait alors pas exception. Plusieurs réflexions éthiques s'imposaient dans la présente démarche. Ce projet fut soumis à deux comités d'évaluation avant son démarrage. D'abord, une esquisse du projet a été déposée à la Direction générale des Services Correctionnels du Québec. Les principaux objectifs de recherche, la méthode d'échantillonnage prévue et les retombées de l'étude devaient être alors fournis. Plusieurs détails au plan méthodologique devaient alors être déterminés afin de s'assurer d'abord que le projet était faisable dans le milieu carcéral et qu'il ne présentait pas de risques éthiques. Après évaluation, la Direction des Services Correctionnels a donné l'autorisation de procéder (Annexe 4). Ensuite, une deuxième demande a été déposée au Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Encore une fois, un projet bien étayé devait être présenté afin

de s'assurer que la participation à la recherche ne pose pas de risque d'un point de vue éthique à la participante. La recherche a été approuvée par ce comité (Annexe 5) et la collecte a alors été débutée. Ce processus représente une garantie tant pour la participante que pour l'équipe de recherche. Ceci assure alors que l'étude est régie par des balises dont il est impossible de passer outre. Enfin, afin de garantir la confidentialité des propos, tous les noms ont été changés dans le traitement des données et l'ordre de présentation des entrevues (illustrée dans le Tableau 2) a été modifié.

3.4. Cadre d'analyse

Dans une visée exploratoire, l'approche qualitative a été privilégiée puisqu'elle s'intéresse à l'expérience subjective des gens dans leurs interactions avec leur environnement (Pinard, Potvin et Rousseau, 2004). Elle est ainsi tout à fait indiquée au présent mémoire car elle permet de saisir la réalité des femmes incarcérées en ce qui a trait à leur séparation avec leurs enfants. L'approche qualitative permet ainsi au chercheur de se centrer sur la subjectivité des participants afin de discerner leur réalité, leur expérience. Comme le mentionne Boutin (2000), comprendre le cadre de référence avec lequel les sujets interprètent leurs pensées, leurs sentiments et leurs actions est incontournable dans l'étude des comportements humains. Le sens que les acteurs sociaux attribuent à leurs expériences est ici fondamental (Poupart, 1997). C'est dans cette optique qu'un guide d'entrevue a été construit d'abord pour diriger les entrevues avec les mères afin de saisir dans son ensemble, l'expérience de l'incarcération pour la mère judiciarisée. Puisque les femmes rencontrées sont perçues comme étant les meilleures personnes pour rapporter le sens de leur expérience, la façon dont elles se représentent le monde et leur propre façon de l'aborder, l'entrevue est alors le meilleur moyen pour y arriver. Ceci dit, comme l'entrevue est également considérée par certains comme un «instrument privilégié pour dénoncer de l'intérieur» préjugés et autres discriminations (Poupart, 1997), elle semble toute indiquée dans le cadre de ce mémoire étant donné la nature marginale ou différente de la population à l'étude. L'entrevue

permet aux femmes incarcérées rencontrées de faire entendre leur voie et de saisir leurs perspectives.

3.5. Traitement des données

Les fiches signalétiques ont été traitées à l'aide du logiciel statistique SPSS. Des analyses de fréquence ont ainsi été dégagées pour certaines variables, celles-ci sont présentées dans une section ultérieure. L'échelle d'évaluation a été compilée. Même si peu de fiches ont été effectivement remplies ($n=18$), des moyennes ont été calculée afin de faciliter la compilation.

Le matériel qualitatif a été transcrit et les verbatims ont été traités avec le logiciel d'analyse qualitative NVIVO. Comme le mentionne Paillé (1996), un des avantages dans l'utilisation d'un logiciel spécialisé consiste dans la systématisation de la démarche.

3.6. Analyse des données

Une analyse thématique a été effectuée afin de structurer, d'encadrer ces processus dans le cadre de ce mémoire. Ce type d'analyse fait partie de ce que Paillé (1996) aborde comme analyse qualitative des données au même titre que l'analyse par théorisation ancrée et l'analyse phénoménologique. Ce type d'analyse vise d'abord le repérage des thèmes pertinents aux objectifs de la recherche dans l'ensemble du corpus et ensuite, mettre en relief certains de ces thèmes pour ainsi dégager leur récurrence, les regroupements possibles, etc. (Paillé et Mucchielli, 2003).

Deux démarches de thématisation sont distinguées par Paillé et Mucchielli (2003) soit en continue et séquenciée. Cette dernière est d'ailleurs la démarche utilisée dans la présente recherche. La thématisation se fait alors en deux temps distincts. D'abord, un échantillon du matériel de recherche est analysé afin d'en extraire différents thèmes qui

constitueront la «fiche thématique» ou grille d'analyse. Cette technique ressemble beaucoup à une codification par émergence. Celle-ci implique une première lecture où aucune grille d'analyse n'a été construite. Ensuite, chaque thème de cette grille est défini en vue de faciliter le repérage de ces mêmes thèmes dans le reste du corpus, qui constitue en fait la seconde étape du processus. Enfin, l'analyse de l'ensemble du matériel a permis d'extraire 11 thématiques dont plusieurs d'entre elles ont des sous-thèmes plus circonscrits (Annexe 6).

Ensuite, dans un deuxième niveau d'analyse, une analyse transversale (de l'ensemble des entrevues) de certains thèmes a été effectuée afin de dégager les tendances observées dans les propos tenus par les participantes. Ceci permet donc de déterminer dans quelles mesures l'expérience des femmes de l'échantillon se ressemblent ou se distinguent et à quoi celles-ci accordent plus de signification dans leur vécu. Cette analyse transversale vise alors à une synthèse explicative des informations recueillies (Deslauriers, 1991).

RÉSULTATS

Cette section présente les principaux thèmes abordés par les femmes rencontrées. Ceux-ci ont été choisis même s'ils débordent du cadre de la présente recherche puisqu'il s'agit d'une étude exploratoire. Quoique particulièrement intéressants et pertinents, plusieurs des femmes rencontrées ont abordées des éléments de leur vies qui s'inscrivaient moins dans le devis de recherche. Dans un souci de respect pour ces femmes et afin de rendre justice au matériel recueilli, ils seront traités dans le présent chapitre en plus du matériel initialement recherché. Les réactions des enfants suite à l'incarcération de leur mère seront d'abord présentées. La relation entre la mère détenue et ses enfants ainsi que les facteurs influençant cette relation seront ensuite exposés. D'autres résultats ont aussi été recueillis concernant la relation de la répondante avec ses parents, le rôle de la mère et les éléments facilitants présents dans la situation de l'enfant. Les résultats concernant la transmission intergénérationnelle seront ensuite abordés. Enfin, les points de vue des répondantes vis-à-vis le système carcéral à propos la situation des mères incarcérées seront décrits. Le chapitre se conclura avec les recommandations que les mères adressent au directeur du Centre de détention de Québec, secteur féminin.

4.1. Les réactions des enfants à l'incarcération de leur mère

Les mères rencontrées ont abordé une quantité impressionnante de réactions qu'elles ont remarquées chez leurs enfants. Ces réactions seront présentées tout d'abord en regard des sentiments exprimés par les enfants puis par les réponses de nature comportementale dont les mères ont fait mention.

4.1.1. Les sentiments

La colère et la frustration sont les sentiments les plus souvent rapportés dans les propos des répondantes. Une mère relatait la réaction colérique de son petit garçon à l'annonce par la famille d'accueil, de l'incarcération de celle-ci. «*Bien, il a pris mon enveloppe et il l'a jeté à terre. Tu sais, la réaction que je, c'est sur qu'il est fâché là...*» (Patricia³, 31 ans). À la question «*D'après vous, comment un enfant réagit lorsque sa maman incarcérée ?*», certaines mères ont plutôt parlé de leurs propres sentiments et de ce que soulevait leur incarcération dans la relation avec leurs enfants plutôt que des réactions de ceux-ci. Elles mentionnent alors qu'elles craignaient que leurs enfants leur en veuillent et la peur de perdre leur place de mère. Une jeune mère se confiait ainsi avec une voix chargée d'émotions : «*J'ai eu peur qu'il me rejette, j'ai eu peur qu'il se referme, que quelqu'un d'autre prenne ma place*» (Valérie, 27 ans). Une autre ayant elle-même vécu l'incarcération de sa mère lorsqu'elle était enfant se souvenait de la colère et de la frustration qu'elle avait alors éprouvée : «*Comme j'étais comme la première à ridiculiser les gens, rire des gens... Oui, je faisais cela, c'est comme cela que je sortais ma colère, je sentais beaucoup de colère en moi parce que j'étais blessée tu sais...*» (Diane, 43 ans).

Selon les participantes, certains enfants manifesteraient une réaction qui se traduirait par un manque de motivation et d'intérêt. Une mère aborde ainsi la réaction de son fils. «*Il trouve cela peut-être moins dur là mais au début, mais quand il était en famille d'accueil, elle me disait «il feel pas là, il n'a pas envie d'aller jouer dehors avec ses amis*» (Valérie, 27 ans).

La déception est également fréquemment rapportée par les mères. Dans la majorité des cas, les enfants sont déçus car leur mère est entrée à nouveau en détention. D'ailleurs, une mère racontait que sa fille de 15 ans préférait ne plus entretenir de

³ Tous les noms ont été changés

contact avec elle, se protégeant ainsi de déceptions répétées liées aux nombreuses incarcérations de sa mère.

« Puis ma fille elle, c'est rendu au point que elle, elle me le dit, elle me dit «je ne veux plus te parler, je me protège de me faire mal, parce que je me fais des fausses joies à toutes les fois». Tu sais, cela a été un gros pas, cela a été après. Fait que je n'ai pas le choix comme de la respecter là dedans. C'est sûr que même quand cela allait bien, c'est sûr que, quand elle me l'a annoncée au téléphone, qu'elle ne m'appelait plus, tout cela parce que j'étais rentrée juste un trois mois pour une sentence, elle était bien décue de cela. Fait qu'elle a dit «j'aime mieux que tu ne m'appelles plus» (Louise, 38 ans).

De la même façon, une mère confiait que ses enfants en avaient assez de ses incarcérations d'autant plus que sa dernière incarcération soulevait de grandes déceptions puisqu'ils croyaient fermement qu'elle avait appris sa leçon lors de son dernier séjour. *«Ah! C'est sûr qu'ils ont un choc. Ce n'était pas encore voulu, c'est sûr qu'ils ont un choc. Tu sais ils se disent « Bon encore, elle a recommencé, je suis tannée de cela» (Patricia, 31 ans).*

D'autres sentiments sont également fréquemment rapportés. La tristesse, la peine et l'ennui sont des émotions courantes chez les enfants des mères de l'échantillon. Il s'agit d'un ensemble de sentiments qu'une mère rapportait.

« (Elle soupire), cela doit être une honte, d'après moi. De la honte, de la tristesse, euh, du ressentiment aussi je pense, parce qu'elle a eu beaucoup de ressentiment au début. [...] Elle a vécu beaucoup de ressentiment (elle renifle). [...] Elle se confie beaucoup à ma sœur et elle me dit, elle lui a dit à un moment donné, elle dit «même si notre mère, elle fait n'importe quoi...» elle dit, «c'est impossible qu'on aime plus notre mère». C'est cela. Puis elle a dit, je pleure moi là! Elle a dit «j'aimerais tellement cela serrer ma maman, de la prendre dans mes bras, (elle pleure) puis d'y dire que je l'aime, puis de l'embrasser» (Danielle).

Dans cet extrait, il est également possible de noter une certaine rationalisation de l'enfant vis-à-vis les sentiments éprouvés à l'égard de sa mère. Elle justifie ainsi qu'il

lui est impossible de ne plus aimer sa mère. Certaines ont aussi ajouté que leurs enfants pleuraient à l'annonce de l'incarcération. D'autres ont abordé la souffrance que leurs enfants vivent. Cette femme, déjà cité, dont la mère a été incarcérée lorsqu'elle était enfant, décrivait comment elle avait vécu cette douleur.

«Une souffrance en dedans. Mais je ne pouvais pas le montrer. J'ai transporté cette souffrance pendant combien de temps tu sais. Cela sera probablement la même chose pour mon fils, quand il découvrira que sa mère prend de la drogue. Il va avoir de la souffrance mais... Pour moi, un jour, mon fils et tous les enfants, tout, pas maintenant, mais je lui dirai tout ce qui s'est passé tu sais.» (Diane, 43 ans).

En plus de cette souffrance, certaines mères ont également abordé le sentiment, pour l'enfant, d'être rejeté, abandonné. Selon ces femmes, certains enfants perçoivent ainsi comme un rejet le peu de contact qu'ils ont avec leur mère détenue. Plusieurs enfants se seraient également sentis déboussolés. « *C'est difficile pour l'enfant. Il est habitué à toi puis pouf, il ne te voit plus, il n'est plus sûr. Tu sais, cela doit le débalancer à quelque part, certain* » (Annabelle, 23 ans). D'autres auraient de la difficulté à accepter le fait que leur mère puisse être une délinquante et qu'elle commette des délits. Une autre mère racontait que sa fille de six ans disait au début « *Non, non cela ne se peut pas, maman ne ferait pas cela* » (Patricia, 31 ans).

L'incarcération de la mère peut également générer de l'insécurité chez les enfants. « *Pour lui, c'est du nouveau, de l'inconnu* » (Valérie, 27 ans). Une autre ajoutait également que cette insécurité s'en trouvait d'autant plus augmentée lorsque les enfants viennent visiter leur mère en établissement : « *C'est bien plate là, mais il réagit mal. Parce que ce n'est pas un milieu qu'il connaît, cela le défait de sa sécurité* » (Geneviève, 23 ans). Plusieurs femmes ont d'ailleurs soulevé le souci que ces visites constituerait des événements plus dérangeants pour les enfants que réellement aidant dans leur adaptation à la nouvelle situation.

«J'aimerais cela si elle pourrait venir ici tu sais ma fille là, mais je ne le sais pas encore parce que la petite... C'est con hein..., c'est enfermé, puis c'est sûr qu'elle va savoir que c'est, c'est la prison là. Tu sais lorsqu'elle va voir les gardiens en bas là, puis tout là, est pas folle. [...] Puis là je ne sais pas si je veux la voir ici, je ne le sais plus tu sais. [...] Il me semble cela ici là, les portes se ferment puis tout. Cela aussi je ne le sais pas c'est, tu sais, cela vas-tu faire un gros impact sur elle plus que là, là?» (Patricia, 31 ans).

Ces propos dénotent qu'en plus du caractère dérangeant possible de la visite pour l'enfant, il peut être bouleversant pour ce dernier de comprendre l'incarcération de sa mère dans sa globalité.

Les femmes sont ainsi très conscientes des difficultés et des diverses réactions que leurs enfants peuvent vivre suite à leur incarcération. Parfois, elles sont apparues fortement dérangées par les réactions que leurs enfants, notamment les adolescents, ont eues à leurs égards. Ils ont été plusieurs à réprimander leur mère, à lui faire la morale et à la blâmer pour les difficultés ou pour la délinquance qu'ils vivent actuellement.

«Au début elle était fâchée après moi, (silence) quand je suis fait arrêté. «Oui, tu as encore réussi, hein ? Franchement !» [...] Elle a dit : «Moi je suis très bien capable de m'organiser toute seule dehors premièrement». Puis elle a dit : «Je me suis toujours débrouillée». Puis elle dit : «Franc...», elle a dit : «Rendue à ton âge franchement». Là c'était rendu que c'était elle qui me faisait la morale là, tu sais. Tu sais, puis là elle a dit : «Fais attention à toi, puis occupe toi donc de toi», tu sais, quand c'est rendu que c'est ta fille qui te dis cela là, tu sais, tu pognes un deux minutes, là. Puis j'en ai pognée un hier. Puis «tout ce qui arrive, rien de cela ne serait arrivé, maman, bien non, rien de cela ne serait arrivé si tu n'aurais pas rentrée en dedans. Tu as encore tout fauné, tu as encore tout gâché» (Jeanne, 41 ans).

Une mère rapportait également les paroles de son fils, un jeune adulte, qui pour lui signifier sa désapprobation vis à vis son incarcération tenait les propos suivant : *«Il me l'a dit une fois au téléphone «maman moi, si je fais de la prison longtemps là, rentrer en prison moi, je me pendrais maman tu sais» (Jacqueline, 43 ans).*

Questionnée sur les réactions qu'elle avait eu lorsque, enfant, sa mère avait été incarcérée, un mère a répondu qu'elle s'en foutait traduisant ainsi une relation ardue entre les deux.

«Moi je m'en calçais là. Ah oui, je ne voulais même pas la voir. Je lui demandais seulement de l'argent. Elle m'appelait puis je n'allais même pas la voir, rien. Cela ne m'intéressait pas, je n'étais pas assez en bon terme avec elle. Elle a trop été vache avec moi là» (Gabrielle, 27 ans).

Pour une jeune fille de 9 ans, l'incarcération de sa mère entraîna son placement en famille d'accueil, causant beaucoup d'anxiété et entraînant même des idées suicidaires chez elle. Prise dans l'émotion, la mère mentionna qu'en raison de son incarcération et du placement de ses enfants, que ceux-ci ont des idées suicidaires.

«En plus, donc ils n'avaient pas de raison de me les enlever. Cela c'est de les punir encore. Puis tu vois-tu, là, ils ont des idées suicidaires là, ce n'est pas normal là. Ce n'est pas normal là. Ils sont vraiment affectés là tu sais» (Danielle).

Enfin, nombreuses sont les réactions émotives chez les enfants. Celles présentées sont les plus fréquemment abordées mais il va sans dire que plusieurs autres ont été rapportées par les participantes tel qu'en fait foi le tableau 4. Du repli sur soi à un désengagement total, les réactions sont ainsi diversifiées.

Tableau 4
Synthèse des réactions émitives des enfants rapportées par les mères

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Amertume (ressentiment) <input type="checkbox"/> Idées suicidaires <input type="checkbox"/> Pleurs <input type="checkbox"/> Sentiment de rejet, d'abandon <input type="checkbox"/> Incompréhension, déni <input type="checkbox"/> Tristesse, peine <input type="checkbox"/> Colère, frustration <input type="checkbox"/> Manque de motivation/ Désintérêt <input type="checkbox"/> Troublé suite aux visites <input type="checkbox"/> Raisonnement par rapport aux sentiments | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Honte <input type="checkbox"/> Ennui <input type="checkbox"/> Souffrance <input type="checkbox"/> Stress <input type="checkbox"/> Insécurité <input type="checkbox"/> Déception <input type="checkbox"/> Être déboussolé <input type="checkbox"/> S'en foutre <input type="checkbox"/> Être tanné des incarcérations |
|---|---|

4.1.2. Les réactions comportementales

Des difficultés de concentration, de l'absentéisme scolaire ainsi que des troubles de comportements chez les enfants aussi des réactions rapportées par les mères de l'échantillon.

«Le professeur et elle en ont parlé. Cela a l'air que quand il vient me voir, la première journée, tu sais, il arrive en pleurs, il regarde par la fenêtre, c'est comme s'il m'attend tu sais. Même s'il sait que ce n'est pas tout de suite, lui il s'ennuie et il m'attend. Il est dans la lune puis il regarde puis comme si, il est sur une attente tout le temps» (Isabelle, 27 ans).

«Elle ne passe pas son secondaire deux, cela fait deux fois qu'elle le reprend. Fait que là, il y a des absences non motivées de l'école, pourquoi l'école. Puis moi j'ai appris qu'il y avait des absences non motivées, puis justement j'ai hâte de l'appeler tantôt pour savoir ce qui en est» (Jeanne, 41 ans).

Aussi, quelques enfants ont manifesté des comportements régressifs c'est-à-dire, qu'ils ont recommencé à avoir des comportements qu'ils ne faisaient plus. L'incontinence nocturne reprenait ainsi chez certains enfants en bas âge. Finalement,

une mère a rapporté qu'en plus de l'énurésie, sa fille avait exprimé des réactions hors du commun. En effet, elle racontait que sa fille se levait durant la nuit afin d'allumer les ronds de la cuisinière.

«Elle a recommencé à pisser au lit, elle a eu vraiment des grosses réactions, on était pas capable de la coucher, elle se levait la nuit puis elle allait ouvrir les ronds de poêle chez la famille d'accueil, regarde, elle faisait tout, tout, tout pour faire comprendre que cela ne marchait pas» (Isabelle, 27 ans).

Comme il a été possible de le remarquer dans un des extraits précédents, certains adolescents vont juste qu'à adopter des comportements délinquants. Les mères reconnaissent leurs responsabilités dans ces gestes. D'abord, une mère raconte avec découragement l'issue qu'elle appréhende pour son fils. Elle trouve ainsi qu'il suit trop son exemple.

«Je ne ferais pas, je ne ferais pas des anges avec cela là [...] Puis lui il avait commencé à voler, à prendre l'argent dans la sacoche de la madame de sa famille d'accueil, la première chose qui ne lui appartenait pas là. Puis cela je le sais, c'est à cause de cela là, c'est à cause que je suis en prison. Regarde ils sont déçus, cela fait plusieurs fois tu sais que je leur dit que je ne retournerai pas puis... Mais là je leur avait fait comprendre que je ne revenait pas avec un délit là. Je revenais parce que je n'ai pas respecté mes heures de rentrées puis c'est vraiment vrai là. [...] J'ai dit : « C'est parce que, il y a deux semaines tu as refait quelque chose, mais ok ». Il s'est bataillé, il s'est, il a battu une petite fille tu sais. Aille j'ai dit : « C'est quoi ton problème avec le monde », tu sais j'ai dit, j'ai dit : « Tu sais la violence conjugale », puis tu sais je le vois aller avec les filles là. [...] Tout cela je lui ai expliqué tu sais : « Écoute bien » je lui ai dit : « Cela va te donner quoi de faire la même affaire que moi ? Tu vas te ramasser en prison comme moi puis là », je lui ai dit : « Cela ne me tente pas que tu te ramasses là ». Mais tu sais il a tout le temps une réplique. Fait que tu sais. Il dit : « Oui, mais là, moi non plus j'aime pas cela quand tu es là » (Patricia, 31 ans).

Ensuite, une autre participante, déjà citée dans la section précédente, a mentionné que sa fille adolescente a été accusée de voies de fait avec lésions dernièrement, depuis que la mère a été incarcérée.

« Ah oui, tu m'avais pas dit cela par exemple que tu avais voies de fait avec lésions ». [...] Ah, j'ai dis : « C'est intelligent hein, franchement là, tu commences très bien. Tu es très bien partie ». (Tousse). J'ai dit : « J'ai dis tout ce que je t'avais demandé, c'était de tenir tranquille durant le temps que je fais du temps » (Jeanne, 41 ans).

Certains enfants réagissent de façon plus explosive. Il n'en reste pas moins qu'ils sont plusieurs à s'être révoltés. Plusieurs mères l'ont abordé lors des entretiens. Certains se sont révoltés contre le système judiciaire, d'autres contre leur mère. À propos, quelques enfants se sont montrés agressifs envers les autres et même envers leur mère. Les batailles à l'école sont notamment rapportées. Enfin, une mère se trouvait désemparée devant l'agressivité que son enfant lui a manifesté lors de leur première visite contact.

« À un moment donné, je suis arrivée, il m'a donnée une claque sur la gueule. Ce n'est pas un petit gars qui est agressif, puis ce n'est pas un petit gars pas pantoute. [...] Bien oui, j'ai fait... Tu sais, je ne sais pas. Puis ce n'est pas un petit gars qui est, bien il n'est pas violent mais quand il se fâche, il se fâche » (Geneviève, 23 ans).

Ainsi, plusieurs réactions comportementales (Tableau 5) furent rapportées par les mères rencontrées. Donc, au delà des mots, les enfants manifestent également des réactions suite à l'incarcération de leurs mère par plusieurs comportements.

Tableau 5

Synthèse des réactions comportementales des enfants rapportées par les mères

- | | |
|--|--|
| ▫ Agressivité envers la mère ou les autres | ▫ Blâme/ Fait la morale à sa mère |
| ▫ Révolte, réaction à l'autorité | ▫ Difficultés scolaires |
| ▫ Régression comportementale | ▫ Isolement |
| ▫ Comportements délinquants | ▫ Comportements interrogants (ouvrir les ronds de la cuisinière) |

4.1.3. Au-delà des réactions, d'autres perceptions de la mère

Plusieurs mères ont noté qu'au-delà des réactions émitives et comportementales qu'elles voyaient chez leurs enfants, elles percevaient que l'impact de leur incarcération avait été le manque de leur présence dans la vie de leurs enfants. Pour elles, le fait que l'enfant soit séparé être séparée de sa mère constituait l'impact majeur de l'incarcération. Une mère l'affirme à cinq reprises dans l'entrevue. «*Au moins je sais qu'ils sont bien, puis ils savent que ce n'est pas eux autres tu sais» Mais cela a pris bien... Le plus gros impact que cela a eu c'est mon manque de présence*» (Patricia, 31 ans). D'autres mères percevaient que leur incarcération constituerait une punition à l'enfant et qu'elle était injuste en soi.

«*Ils sont pénalisés eux autres aussi, eux autres aussi ont une grosse punition même si on en a une là. Puis je trouve que c'est quelque chose qui n'ont pas d'affaires à être privé. C'est nos erreurs, ce n'est pas les leurs. Puis tous les enfants ont besoin de cela [de voir leur mère]*» (Valérie, 27 ans).

Ces deux thèmes soit le manque de la présence de la mère ainsi que la punition à l'enfant sont les plus populaires quant aux perceptions des mères concernant l'impact de leur incarcération sur leurs enfants. Ils permettaient également aux mères de poser les bases pour émettre des recommandations au directeur de l'établissement, propos qui seront abordés ultérieurement.

4.1.4. Résultats aux échelles d'évaluation

Des échelles d'évaluation ont été construites afin que les mères rencontrées évaluent leurs enfants sur quatre dimensions soit au plan psychologique, au plan comportemental, au plan scolaire et académique ainsi qu'au plan social. Le but de ces échelles était de donner une indication plus concrète des effets encourus par l'incarcération de la mère sur les enfants. Les quatre figures suivantes présentent ainsi les moyennes des scores attribués aux enfants lors de ces évaluations. Il est cependant

important de mentionner à nouveau que selon cette échelle, plus les scores étaient élevés, moins l'enfant éprouvaient des difficultés. Des éléments pouvant expliquer ces résultats seront abordés dans la discussion.

Tel qu'en fait foi la figure 2, au plan psychologique (l'autonomie, la confiance en soi, l'estime de soi etc.), les évaluations faites par les mères montrent que une situation avant l'incarcération peu problématique. Une petite diminution est rapportée par cette figure. Donc, il y aurait eu des changements dans la situation de ces enfants depuis l'incarcération.

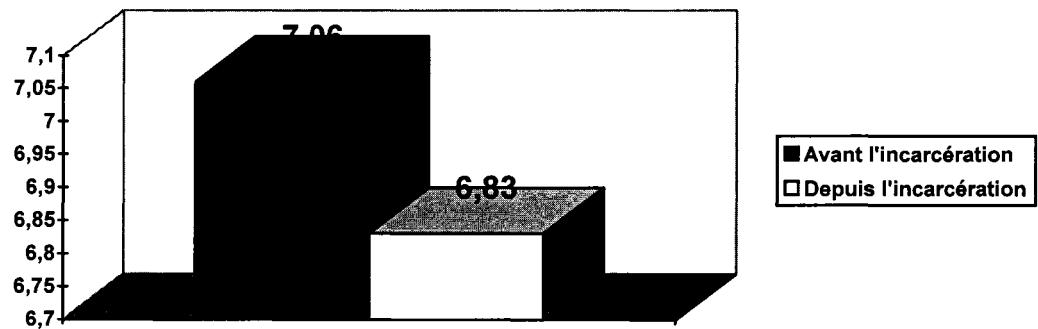


Figure 2 : Moyenne des scores des évaluations des mère quant à la dimension psychologique des enfants en regard de l'incarcération de la mère.

Au plan comportemental (insomnie, incontinence etc.) (Figure 3), selon les évaluations des mères, la moyenne des scores ne semblent pas traduire des difficultés majeures. Depuis l'incarcération, la situation globale change légèrement. Donc, l'incarcération aurait entraîné des changements, selon ce que les mères rapportent sur les échelles.

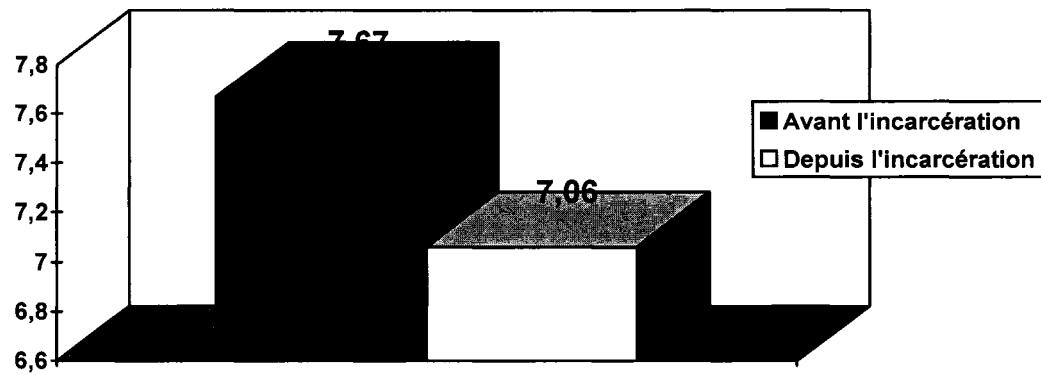


Figure 3 : Moyenne des scores des évaluations des mère quant à la dimension comportementale des enfants en regard de l'incarcération de la mère

Au plan scolaire et académique, les enfants n'éprouveraient que peu de difficultés tant avant que depuis l'incarcération de leur mère. Les évaluations avant et depuis l'incarcération faites par celles-ci montrent une diminution négligeable. Donc, selon la figure 4, la situation des enfants quant à la situation scolaire et académique semble globalement demeurer la même.

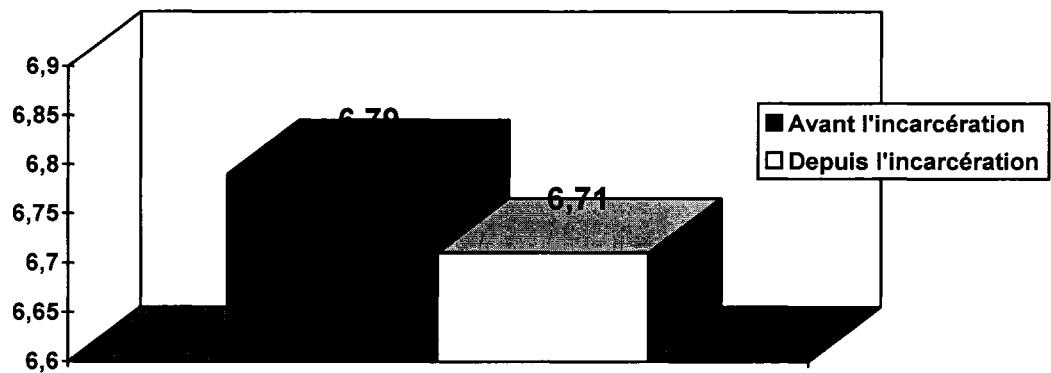


Figure 4 : Moyenne des scores des évaluations des mères quant à la situation scolaire et académique des enfants en regard de l'incarcération de la mère.

Au plan des relations sociales (Figure 5), les mères rendent une évaluation positive tel qu'en fait foi la moyenne élevée. Toutefois, la situation changerait suite à l'incarcération de la mère puisqu'une baisse est notée dans la moyenne.

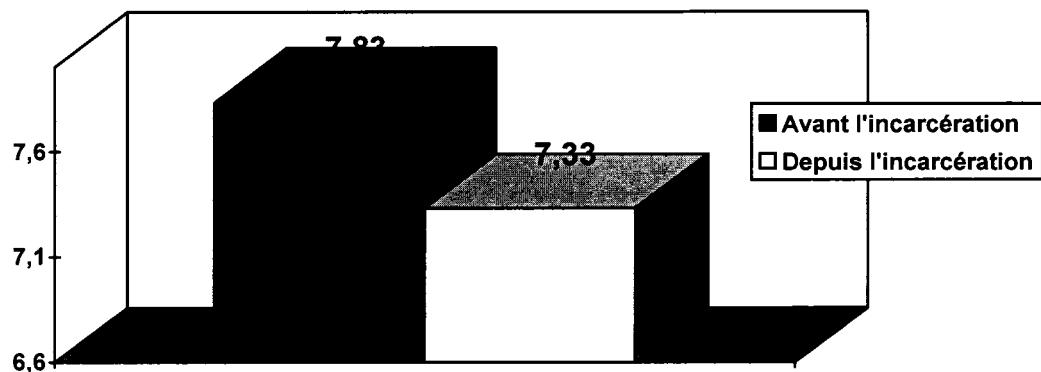


Figure 5 : Moyenne des scores des évaluations des mères quant à la dimension sociale des enfants à l'égard de l'incarcération de la mère.

4.2. La relation mère -enfants

4.2.1. La relation avec les enfants avant l'incarcération.

Aborder la relation mère-enfants avec les mères incarcérées ne se fait pas nécessairement avec toute aisance. Ceci soulève le plus souvent de vives émotions chez ces femmes. Plusieurs des répondantes rencontrées décrivent la relation avec leurs enfants positivement. «*Bien la relation, je vais te dire qu'au moins là dessus, était bonne*» (Patricia, 31 ans) ou relatent une belle complicité. «*Nous étions comme une mère et fille, comme des sœurs, tout !*» (Diane, 43 ans). «*J'ai une grande confiance en elle. C'est ma meilleure amie, c'est vrai*» (Jeanne, 41 ans). Plusieurs mères ont également insisté sur l'importance de l'honnêteté et du partage avec leurs enfants. En effet, six d'entre elles ont qualifié la relation en disant par exemple: «*elle me cache rien, elle ne*

me conte pas de menteries non plus, on n'a vraiment une belle relation en tout les cas, je trouve là, oui» (Nicole, 39 ans). Une autre rapporte, «il y a des choses qu'il n'aurait pas dû être au courant mais [...] je n'ai jamais menti à mon fils, [...] pour lui, c'est normal qu'il sache» (Valérie, 27 ans).

Même si la majorité d'entre elles affirment qu'elles entretenaient de bonnes relations avec leurs enfants, plusieurs facteurs entrent en jeu et minent parfois ces relations. D'abord, plusieurs des femmes rencontrées vivaient ou avaient vécu dans des contextes de violence conjugale dont leurs enfants avaient été témoins. Une participante raconte ainsi que :

«Bien là, c'est cela j'étais avec un conjoint très violent. Il prenait de la drogue, au début, il prenait de la boisson, il battait. Fait que dans les circonstances, ils [la DPJ] ne pouvaient pas laisser les enfants là» (Julie, 29 ans).

Il est connu que le fait, pour des enfants, d'évoluer dans un contexte de violence n'est pas sans conséquences pour eux. Certains ont vécu plusieurs déménagements. Leur mère cherchait alors à s'éloigner de ces relations abusives. Pour d'autres, les déménagements contribuaient au style de vie déviant de la mère. Une mère aborda ainsi l'instabilité encourue par ces déménagements.

«Parce que moi, ce qui est arrivé, je suis sortie avec un conjoint violent, pendant deux ans. Fait que après ce deux ans là, là, quand j'ai dérapé, j'ai déménagé premièrement parce que lui faisait des menaces puis des menaces nananan... Puis deuxièmement, j'étais sur la go fait que... Cela me faisait des bonnes raisons de déménager là. C'est sûr qu'en plus, cela ne l'a pas aidé parce que là, il a changé d'école» (Isabelle, 27 ans)

Des troubles anxieux et même des idées suicidaires ont également été rapportés par les mères comme difficultés chez leurs enfants, en réaction au milieu violent dans lequel ils évoluaient.

«Parce qu'elle disait [une intervenante] que ma fille [de 9 ans] avait beaucoup de problèmes d'anxiété. Au niveau de ce, de ce qu'elle a tout vécu avec sa mère. Qu'elle dit qu'il y avait beaucoup de violence envers mes conjoints. Fait qu'elle disait que ma fille avait besoin d'une aide avec un psychologue là. [...] Parce qu'elle a déjà eu, elle a déjà parlé de suicide... Oui. Deux trois fois qu'elle a parlé qu'elle avait hâte d'aller voir le petit Jésus. Le petit Jésus» (Marie, 37 ans).

D'autre part, la présence de restrictions imposées par la Cour entravait les contacts et ainsi, la relation entre la mère et ses enfants.

«Puis elle m'appelait en cachette parce qu'elle ne pouvait, je n'avais pas le droit de rentrer en contact avec elle. J'avais une interdiction de la Cour de communiquer avec ma fille puis avec la famille d'accueil. [...] la famille disait que j'étais une mauvaise influence pour elle» (Nicole, 39 ans).

Pour plusieurs mères rencontrées, en plus de ces restrictions, la Cour avait ordonné le placement de certains enfants en famille d'accueil en raison d'une incarcération antérieure, réduisant ainsi au minimum les contacts entre la mère et ces enfants avant même la présente incarcération. La Direction de la Protection de la jeunesse (DPJ) est d'ailleurs impliqué auprès de plusieurs participantes à la présente recherche. En fait, 48% des enfants (16 sur 33 enfants) étaient en famille d'accueil trois mois avant l'incarcération de la mère. Il s'agit d'un acteur important dans la relation mère détenue-enfants.

«Non, parce que j'ai eu une première sentence fait que j'ai perdu mon fils puis là, bien écoute, quand cela fait deux, quand cela fait deux ans que tu n'as pas ton enfant, tu t'en retourne pas avec... Puis premièrement ici, je n'avais pas des contacts réguliers avec. Là quand j'ai retourné dehors, j'ai recommencé à avoir des contacts réguliers avec, cela faisait un an, un an, un an, un an. J'avais des contacts réguliers puis là, je le connais plus, je sais c'est qui mais avant cela, j'allais voir mon petit gars puis j'étais dépayagée bien raide. J'étais comme «hein, c'est mon fils, cela là ?» Tu sais, il est bébé pour moi encore là, tu sais. Il est au biberon quasiment là, pour moi, il n'a pas vieillit mais il a vieillit lui là, là.» (Geneviève, 23 ans).

Enfin, selon le point de vue de plusieurs participantes, la consommation de substances psychoactives chez la mère avant l'incarcération semble influencer le contexte et avoir des conséquences dans la relation mère-enfants. Les deux tiers des répondantes ont eu recours à un organisme (par exemple, thérapie fermée) en ce qui a trait à leur problème de toxicomanie. Une mère rapporte :

« Dans ma vie, ok, bien moi, mes enfants, cela a toujours bien été sauf quand je consommais [...] je devenais agressive, c'est sûr que je ne faisais plus, je ne faisais pas le souper, tu sais, je ne faisais pas faire les devoirs à ma fille [...]. Je pouvais devenir méchante aussi, très agressive et puis je pouvais lancer des méchancetés aussi, au niveau de ma grande. Mon fils, je te dirai, il a 2 ans, fait qu'il en a moins connaissance un peu. Mais je suis pas une fille qui a été violente envers mes enfants, ni de là à les frapper ou quoi que cela soit, au contraire, parce que j'adore mes enfants là puis ma relation a toujours été très bonne et ma, ma, ma fille depuis, elle est plus vieille elle... [...] Elle est plus consciente elle. Et puis veux, veux pas, elle avait tout le temps peur là tu sais. Elle a vécu beaucoup de stress et beaucoup d'anxiété, même à l'école, elle se faisait voir par quelqu'un parce qu'elle ne savait jamais, du jour au lendemain, comment que j'allais être. Si j'allais être à jeun ou si... Puis quand cela arrivait que je prenais de la boisson, elle appelait tout de suite ma sœur pour se faire réconforter, ou qu'elle vienne la chercher parce que elle, elle n'est pas capable de vivre cela ma fille, du tout, du tout. Surtout à la longue là, puis là, veux veux pas, il y a eu une perte de confiance en moi... À cause de la boisson. Elle ne me faisait plus confiance» (Danielle).

La consommation de la mère soulève ainsi différentes réactions chez les enfants. La frustration, la déception et la peur sont rapportées. Une jeune adulte a d'ailleurs préféré rompre tout contact avec sa mère tant que celle-ci n'aurait pas réglé son problème de consommation.

« Elle en a eu assez tu sais. Elle a pris trop de mes échecs à cause de la drogue tu sais. Mais maintenant, c'est silencieux avec elle, nous, je ne veux, je laisse seulement les choses aller comme cela maintenant parce que je sais qu'elle va revenir. (Ok. Donc actuellement, vous ne vous parlez pas). Non. Tout cela à cause de la drogue» (Diane, 43 ans).

Aussi, pour six femmes, leur consommation a entraîné le placement de leurs enfants.

«Oui, puis après cela, j'ai pas eu de nouvelles, j'avais trop de problèmes de consommation. Après six mois, ils [la DPJ] venaient écoeurés puis bien là, je n'avais pas donné de nouvelles, «on signe les papiers puis on veut le mettre en adoption», puis moi je n'ai pas signé cela pareil. [...] Je voulais pas l'abandonner moi là, là, comme cela tu sais, je savais que je ne étais plus là, j'étais gelée, j'étais... pas capable de m'en occuper. Mais je voulais le voir pareil» (Gabrielle, 27 ans).

Lorsqu'elles ont abordé leur consommation, les mères rencontrées ont été nombreuses à parler spontanément de leur motivation à prendre de l'alcool ou de la drogue. Plusieurs ont mentionné que leur consommation était pour elles une façon de gérer leurs émotions puisqu'elles en étaient incapables.

«Ne pas avoir été capable de vivre mes émotions m'amenait à consommer. C'est lié à ma consommation. Fait que cela part des émotions puis cela va à la consommation [...]. Au début c'était le fun mais à un moment donné, j'ai réalisé que oups, la consommation m'empêchait de vivre mes émotions et ce que j'ai à vivre, j'ai eu peur puis c'est tout dans ma tête tu sais. Fait que... Puis je n'étais plus gênée d'avoir mal, fait que je cachais mon malaise dans ma consommation. J'avais juste à me geler et les émotions s'effaçaient. Fait que, à un moment donné, cela a été ma porte de sortie» (Louise, 38 ans).

D'autres ont confié que c'est suite à un événement difficile qu'elles avaient commencé à consommer, un événement tel un deuil ou la perte des enfants en raison d'un placement. *«Je consomme depuis l'âge de 14 ans. C'est parce que j'ai perdu mon père. C'était cela là, la grosse, le gros élément déclencheur de la consommation» (Patricia, 31 ans).* Certaines ont rapporté avoir commencé sous l'influence des pairs et d'autres, simplement pour faire comme tout le monde. Une mère nous a mentionné que pour elle, la consommation lui permettait d'être moins gênée et de continuer à danser. Quelques répondantes ont parlé de la consommation comme un cycle ou un *pattern* et expliquait ainsi leur consommation :

«Cela se relie là mais mon excessivité, mon excessivité m'amène à voler pour avoir plus d'argent parce que j'avais, j'aime, j'aime avoir tout ce que

je veux. Puis mon, mon excessivité m'amenait à consommer pour oublier tout cela. Tu sais, tout se relie fait que...» (Isabelle, 27 ans).

Enfin, une femme a mentionné avec désarroi qu'elle avait réalisé que c'était parce qu'elle était dépendante de son conjoint qu'elle consommait depuis des années. Trois femmes ont partagé leurs perceptions par rapport à leur dépendance à une substance comme s'agissant d'une maladie.

«Je n'avais pas réalisé avant que j'étais une alcoolique, que je n'étais plus capable de prendre une seule goutte de boisson. Puis de guérir enfin de ce, de cette maladie là pour pouvoir être heureuse et d'arrêter de punir mes enfants par, par la consommation» (Danielle).

En terminant, la consommation de substances, pour certaines d'entre elles, s'impose parfois comme facteur lié à leurs comportements délinquants.

«Puis là, moi et mon chum, on capotait. Là, on était rendu accroché, cela faisait une semaine qu'on en faisait à tous les jours là, jour et nuit, puis on se couchait pas. On en voulait d'autre nous autre là tu sais. Fait qu'on a commencé à faire des fraudes et des vols puis c'est pour cela que j'étais ici en 2003. Mon dossier, j'ai 34 chefs d'accusations de vols, de fraudes de cartes de crédit. J'ai deux intro par effraction, c'est pour cela que je suis rentrée en prison. [...]. Tu sais, c'était rendu que c'était ma quasiment, ma principale affaire dans ma journée. Vol pour consommer, vol pour consommer. C'est cela, le 3 septembre 2003, je me suis fais arrêter, ils ont défoncé chez nous, à 6h45 du matin» (Annabelle, 23 ans).

En somme, même si le discours de plusieurs répondantes rapporte des périodes plus ou moins prolongée où la relation mère-enfant était positive, des éléments tels la consommation de substances psychoactives, la présence de violence conjugale ou différents placements ou restrictions imposés par la Cour, venaient marquer le quotidien des mères rencontrées lors de cette recherche.

4.2.2. Relation avec les enfants depuis l'incarcération

Il est relaté dans les écrits scientifiques que l'incarcération de la mère implique nécessairement des changements importants dans la relation mère-enfants. Cependant, ce ne sont pas toutes les répondantes qui parlaient spontanément de ce point lorsque que la question concernant les aspects les plus difficiles de l'incarcération était abordée. Le guide d'entrevue et le style semi-structuré furent très utiles pour aborder plus directement ces aspects. Certaines mères étaient plus portées à parler de d'autres bouleversements engendrés par la détention et parlent davantage de ce que signifie pour elle la détention, alors que d'autres, ont abordé plus rapidement ce que leurs enfants peuvent vivre et comment ils peuvent le vivre suite à l'incarcération.

D'abord, une mère a confié son impuissance dans la vie de sa fille de 19 ans, maintenant qu'elle est incarcérée. Elle perçoit ainsi que son rôle en tant que mère se résume actuellement à prodiguer des conseils à celle-ci.

«On, on est comme impuissantse ici là. Tu sais, des fois elle me demande des conseils, là tout ce que je peux lui dire c'est par téléphone. Là elle me dit «Oui, mais... Oui, mais...». Je lui dit «je peux rien faire de plus, au pire allez, demande à, demande à mon copain. Mais là, c'est là, ici tu es vraiment impuissant, là tu ne peux pas donner de conseils, tu peux pas la cajoler quand elle a des peines» (Nicole, 39 ans).

Le rôle de la culpabilité et de l'insécurité dans la relation sont également rapportées par certaines mères. Elles s'en veulent de susciter des réactions chez leurs enfants. Une mère en fait mention lorsqu'elle aborde les visites de ses enfants en établissement :

«La culpabilité de voir ses réactions là, là, quand je suis arrivée ici, je n'étais pas capable de l'affronter. Là, je l'affronte plus, je prends mes responsabilités là-dedans, mais la culpabilité de voir cela ces réaction là, sur ses enfants, cela fait mal en tabarnouche» (Isabelle, 27 ans).

L'insécurité de la mère, citée dans le prochain extrait, vis-à-vis sa fille est palpable lorsqu'elle s'exprimait sur les lettres qu'elle écrit régulièrement à sa fille.

«Je lui demande souvent, j'ai dit «est-ce que tu me considère comme une mère ?» «Tu m'aime-tu comme une mère», «est-tu contente de m'avoir une mère» tu sais, c'est des questions que je lui pose puis elle ne me répond pas. Tu sais... Je sais que quand je lui parle au téléphone puis que je finis le téléphone, je lui dis «je t'aime et je t'embrasse». Elle me dit la même chose «je t'aime, je t'embrasse, à demain» puis elle est douce au téléphone tu sais elle n'est pas bête, elle t'envoie pas promener, rien de cela là» (Nicole, 39 ans).

Trois femmes ont aussi abordé le désir de se reprendre auprès de leurs enfants après l'incarcération. Certaines l'abordent en termes de temps passé avec l'enfant et d'autres, au niveau de la qualité de la relation avec leurs enfants. Une des répondantes exprimait à quel point elle était touchée par l'indulgence de sa fille à l'égard de son incarcération.

«Puis que je disais dans la lettre, dans la grande lettre que je ne recommencerais plus jamais, que je me ramasserais plus en dedans. Puis elle a dit «maman, c'est beau, je te pardonne», elle dit «tout le monde peuvent faire des erreurs, j'accepte l'erreur que tu as fait». J'ai trouvé cela encourageant pareil qu'elle me dise cela [...] Tu sais qu'elle a dit «maman, ton erreur que tu as fait, tu as droit à des erreurs toi aussi dans ta vie là». C'était touchant là» (Marie, 37 ans).

Cette idée de vouloir se reprendre a été exprimée par plusieurs mères, elles désirent ainsi réduire les réactions de leurs enfants vis à vis leur incarcération.

«C'est sûr qu'il y a des impacts comme l'école puis tout cela mais c'est tout des choses rattrapables. Moi je le vois comme cela. Ce n'est pas un impact, non ce n'est pas un impact, qui n'est pas rattrapable [...] Mais il y en a d'autres [parents] qui travaillent en dehors puis cela peut avoir un impact pareil je pense. Je ne pense pas que cela soit un impact, comme je te dis, qui ne soit pas, qui ne soit pas rattrapable» (Isabelle, 27 ans).

Certaines femmes décrivent leur relation depuis l'incarcération comme conflictuelle avec leurs enfants. Une participante l'a démontré alors qu'elle abordait sa relation avec sa fille adolescente devenue quelque peu ardue depuis la rechute et l'incarcération de sa mère. Sa fille exprime beaucoup de colère à son égard rendant les contacts plus difficiles.

«Ah, rien de cela ne serait pas arrivé si tu n'avais pas fait encore la folle, puis là envoie, puis tu t'envoies, tu en as encore touché un ». Elle me parlait de même hier au téléphone. Puis après, j'ai partie à pleurer. Elle a dit : « Tu es encore, tu t'en ai crissé un autre dans le bras, puis... », elle a dit : « Moi, en tout cas », elle a dit : « Je sais ce que je fais quand je suis dehors, puis je suis capable de... ». [...] Puis là je fais du temps, tu ne te tiens pas tranquille puis je m'inquiète pour toi. « Ah fais-toi en pas, inquiète-toi pas, il ne m'arrivera rien, la DPJ me suis partout » elle a dit : « Je les ai au cul ». C'est de même qu'elle me parle, qu'elle répond. Cela fait que (tousse) fait que là, elle retourne chez son père, j'espère qu'ils vont l'encadrer plus, tu sais plus ferme. Mais j'ai peur qu'elle explose» (Jeanne, 41 ans).

Enfin, quelques mères rencontrées ont noté une distance dans les contacts depuis leur incarcération. Une mère désolée tenait les propos suivants suite aux téléphones hebdomadaires qu'elle faisait à sa fille de 6 ans.

« Là j'ai dit, j'ai parlé deux trois minutes avec. Elle dit : « Tu sais, je veux raccrocher ». Bien j'ai dit : « Raccroches tu sais », (rit). Tu sais on dirait que, moi je me sens mal quand elle me fait cela, tu sais je me sens comme rejetée là. Je n'aime pas cela quand elle me fait cela par exemple [...] Tu sais ma fille, on dirait qu'à, elle veut tout le temps, bien comme, je te le disais, elle veut tout le temps raccrocher, on dirait qu'elle, qu'elle me fuit tu sais? On dirait qu'elle à tout en dedans, on dirait qu'elle a de la peine, mais on dirait qu'elle ne veut pas la vivre sa peine» (Patricia, 31 ans).

Une autre mère ajoute également suite à ses contacts téléphoniques avec ses enfants:

« Comme quand j'étais à Montréal [en prison], je faisais juste l'appeler puis je ne l'appelais pas souvent, cela coûte cher de longue distance. Cela

n'était, cela n'était vraiment pas pareil, je le sentais froid, il ne disait même plus qu'il m'aimait quand il raccrochait tu sais» (Isabelle, 27 ans).

Ceci dit, il importe de spécifier que toutes les femmes ne choisissent pas d'avouer leur incarcération à leurs enfants. Plusieurs femmes (n=6) ont préféré taire leur incarcération.

«C'est bouleversant pour moi puis moi je ne voudrais pas qu'ils savent cela, ils avaient encore de l'école quand je suis rentrée en dedans puis je ne voulais pas qu'ils soient perturbés à l'école là, puis je les connais tu sais. Ils sont fragiles» (Jacqueline, 43 ans).

La majorité des femmes rencontrées s'abstiennent de dire la vérité pour éviter de blesser davantage leurs enfants comme le mentionne une femme ayant une lourde expérience carcérale *«Là ils ne savent même pas que je suis rentrée. Je ne les aie pas encore rappelés, cela va juste leur faire du mal pour rien» (Louise, 38 ans).*

Enfin, que cela soit relié à la forme que prennent les contacts ou par rapport au rôle que joue une mère détenue auprès de ses enfants, la relation entre une mère détenue et ses enfants est, selon le point de vue des femmes rencontrées, nécessairement empreinte des changements engendrés par l'incarcération.

4.3. La relation de la répondante avec sa propre mère

Un thème important s'est imposé lors de l'analyse où plusieurs répondantes ont discuté sur la relation qu'elles avaient avec leurs propres mères. Elles étaient très volubiles lorsqu'elles abordaient cette relation passée mais qui exercerait toujours une influence aujourd'hui.

Une seule répondante a affirmé avoir été proche de sa mère lorsqu'elle était enfant. Le décès de celle-ci laissa chez l'enfant un sentiment d'abandon qui perdure encore

aujourd’hui. D’ailleurs, elle ne fut pas la seule à vivre ce sentiment d’abandon. Une autre répondante a expliqué qu’aujourd’hui elle comprenait sa mère toxicomane et ce sentiment qu’elle éprouvait s’était ainsi transformé.

«Puis après cela, ma mère, elle a consommé de la coke, elle buvait avant. Fait que... Mais je pense l’impact le plus que j’ai eu là, c’est ... Si, je ne dirais même pas l’abandon. Parce qu’aujourd’hui, je suis une toxicomane puis je sais c’est quoi puis ce n’est pas que je l’aime pas mon fils. Moi aujourd’hui, je veux m’en sortir, écoute, j’ai la maladie, je l’ai. Peut-être que..., je ne dis pas qu’il faut avoir un enfant toxicomane pour comprendre que sa mère, tous les gestes qu’elle a fait mais c’est sûr que je lui en voulais» (Geneviève, 23 ans).

Ces propos laissent toutefois paraître qu’elle était en colère, qu’elle éprouvait des frustrations comme plusieurs autres répondantes. D’ailleurs, une mère nous a expliqué que suite au divorce de ses parents, elle a vécu énormément de frustrations envers sa mère.

«Je suis révoltée. Jusqu’à l’âge de 13 ans, j’envoie chier ma mère, je la pousse, je lui pardonne rien, je la déteste, je n’écoute pas ce qu’elle me dit, je fais tout le contraire de ce qu’elle me dit et je la traite de tous les noms en plus. Parce qu’elle a enlevé mon idole qui était mon père. Moi, je ne comprenais pas dans ce temps là» (Annabelle, 23 ans).

Certaines abordent le rejet lorsqu’elles parlent de leur relation passée avec leur mère. «*Ma mère m’a mise au collège privé, j’ai toujours pris cela comme un rejet*» (Isabelle, 27 ans). Une autre mentionne ne s’être jamais sentie digne d’intérêt et rapporte que sa mère était méchante à son égard. Certaines avouent avoir eu une relation empreinte de déceptions, elles auraient voulu plus de leur relation avec leur mère.

«Ma mère ne communiquait pas avec moi [...]. Moi j’aurais aimé avoir une maman là. [...] Je ne pouvais pas communiquer avec ma mère, quand j’ai eu mes premières brassières, mes règles, tu sais, c’est mes sœurs qui venait en vacances qui me disait «il fait que tu portes une brassière tu sais». Puis ma mère ne m’éduquait pas là dessus. [...] Mon adolescence a été très, très difficile. Tu sais aujourd’hui, je vois des filles

qui ont une maman [...]. J'envie, j'ai beaucoup d'envie face aux femmes qui ont une mère» (Jacqueline, 43 ans).

Plusieurs nous ont confié avoir souffert d'un manque affectif lorsqu'elles étaient enfants. En effet, elles se sentaient mal aimées par leur mère «*J'ai remarqué qu'elle ne m'a jamais donné la sorte d'amour que j'avais besoin*» (Diane, 43 ans). D'autres affirment ne s'être jamais senties aimées par leur mère. Une répondante a mentionné ce sentiment lorsqu'elle a parlé des motifs pour lesquels la DPJ lui refusait la garde de ses enfants. «*Parce que je n'ai pas eu d'amour quand j'étais jeune, je ne suis pas capable d'en donner à mes enfants*» (Julie, 29 ans). Enfin, elles sont plusieurs dont la relation avec leur mère a été altérée en raison d'une incarcération de cette dernière, de sa consommation ou d'un contexte de violence.

«J'ai été battue par ma mère, j'ai mangé des toasts au beurre de peanuts d'année en année. Il n'y avait jamais de bouffe. Ma mère et mon père étaient des alcooliques chroniques, il battait ma mère. Mon père est mort, ma mère a commencé à prendre de la coke après» (Geneviève, 23 ans).

«Ma mère a commencé à boire puis des conjoints tout le temps différents. Entre autre, j'avais cinq ans, quand je partais pour l'école le matin, ma mère se faisait calisser des coups de poing sur le nez, cela saignait, sainte... Je ne pouvais pas parler à l'école, parce que j'allais perdre en plus ma mère puis je n'avais pas rien tu sais. Je ne parlais pas. Je gardais cela» (Catherine, 23 ans).

Les relations actuelles des répondantes avec leur mère sont, pour la plupart, empreintes de frustrations, de blâmes. Nous pouvons dégager différents propos qui traduisent des relations difficiles.

«J'ai toujours voulu que ma mère soit fière de moi...J'avais, j'avais recommencé à faire des choses pour qu'elle soit fière de moi. Cela ne marche pas parce que ma mère «ah tu n'as pas encore fait cela» et jamais «hein, ce n'est pas pire, tu as fait cela» tu sais. Ce que j'aimerais tant. Mais cela a l'air qu'elle est faite de même. Fait qu'il faut que moi, j'apprenne à vivre avec, c'est pas elle qui change rendue à son âge. [...].

Parce que tant qu'à me faire juger tout de suite là, moi je sais que cela va bien aller puis je, je sais ce que je vais faire là» (Valérie, 27 ans).

«Mais je l'aime bien ma mère mais elle dit qu'elle m'aime mais... Je n'ai pas trop confiance en elle. Quand elle me parle, là c'est rien que de la bullshit. Un pantin qui a des mains tu sais (rires). Cela fait que ma mère c'est de même. [...] On dirait qu'elle ne m'aime pas tellement, qu'elle m'aime mal» (Gabrielle, 27 ans).

Pour conclure, deux participantes ont décrit leur relation actuelle avec leur mère de façon plus positive. Une d'entre elle a abordé la belle complicité qui s'est installée au fil du temps et l'autre, un rapprochement qu'elle et sa mère s'efforcent de faire. Donc, selon la plupart des femmes rencontrées, les relations avec leurs mères n'ont guère été faciles et celles-ci en ressentent toujours les effets.

4.4. La relation entre la répondante et son père.

Elles ont été peu nombreuses à aborder spontanément leurs relations avec leurs pères. Par contre, un certain consensus émerge du discours des répondantes qui en ont parlé, notamment quant à l'influence de leur père délinquant ou consommateur et l'admiration portée à son égard.

«Il était un bon père, il nous a jamais même euh, battu ou quelque chose mais on avait tout cuit dans le bec puis on voyait sa criminalité. C'était carrément devant nous autres, tu sais, les descentes chez nous c'était régulier, j'ai été élevé là dedans. Fait que... Moi cela a fait que mon père, c'était mon idole» (Louise, 38 ans).

Peu l'ont côtoyé quotidiennement étant enfant, la plupart ont mentionné qu'il travaillait à l'extérieur, qu'il était incarcéré ou qu'il était tout simplement absent dans leur vie. Une mère rapporte ses contacts avec son père et dépeint une relation empreinte d'agressivité et de négativisme.

« Mon père moi je l'ai vu à peu près trois quatre fois dans ma vie. Puis les relations que j'ai eus avec c'est... Il est agressif, tu sais, quand tu te fais dire «tu serais bien mieux sur la Sainte-Catherine à Montréal au lieu d'être en prison». Tu sais, c'est à peu près cela les contacts avec mon père (Catherine, 23 ans).

Enfin, quelques répondantes ont mentionné entretenir actuellement une bonne relation avec lui. «*Mon père aujourd'hui, cela va super bien, on commence à se connaître, on apprend à se connaître*» (Gabrielle, 27 ans). Il s'agit ainsi de l'essentiel des propos concernant la relation entre les répondantes et leur père.

4.5. L'impact de l'incarcération pour la mère

Certaines femmes rencontrées ont abordé, plus ou moins en profondeur, ce que représente pour elles l'incarcération et l'impact qu'elles lui attribuent dans leurs vies. Globalement, elles parlaient de l'incarcération comme d'une prise de conscience. Pour plusieurs, celle-ci était en lien avec leur consommation. Ainsi, une mère mentionna qu'en plus de lui avoir fait prendre conscience de sa consommation, sa détention lui a permis de réaliser qu'elle avait blessé ses enfants.

«Je n'ai jamais dit avant que j'étais alcoolique parce que, je me suis tout le temps gardé des réserves en me disant que oui probablement je serai capable de reprendre un verre. Mais j'ai réalisé que là, vraiment pas. [...] Puis à réaliser aussi combien j'avais pu souffrir puis faire souffrir mon entourage aussi, puis d'avoir puni mes enfants aussi parce que, eux autres, ils demandent juste d'être aimés, d'avoir des parents dans le fond puis d'être sécurisés. Chose que je ne faisais pas parce que, avant mon temps puis mon énergie passait dans la consommation. Puis astreure, mon temps et mon énergie puis, je vais le passer à la bonne place avec mes enfants. (Danielle).

La prise de conscience pour certaines était davantage liée à leur trajectoire de vie. Elles perçoivent alors leur incarcération comme une leçon.

«Puis je suis en train de vivre la plus grande leçon de ma vie là tu sais. [...] C'est moi qui me suis mise dans la merde mais je vais juste le faire. Moi personnellement, en tant que mère, c'est des souffrances, (inaudible) d'être avec eux autres. Ne pas avoir été avec eux autres pendant cet été puis il y a la piste cyclable. Aller se baigner (inaudible) comme on faisait. Je vais m'en souvenir puis je retire la plus grande leçon de ma vie (elle pleure) Je ne veux plus...» (Jacqueline, 43 ans).

D'autres évoquaient les regrets qu'elles éprouvaient depuis qu'elles étaient incarcérées. Elles se culpabilisaient d'être détenues alors que leurs enfants évoluent à l'extérieur.

«Pour l'instant, c'est moi qui est ici, cela m'écoeure. À cause que j'ai fait cela. Je regrette. Parce c'est les moments les plus importants puis cela ne se rattrape pas. C'est cela. Cela m'écoeure. [...] Maudit, je m'en irais avec, le petit, je m'en irais chez nous moi avec. [...] Tu sais, je me tape sur la tête peut-être beaucoup, mais c'est de ma faute que je suis ici, c'est pas de la sienne, tu comprends ? C'est de ma faute si je manque tout cela, d'être revenue en dedans. Je ne me sens vraiment pas bien. Cela me fait de la peine» (Annabelle, 23 ans).

Donc, l'incarcération ne laisse pas ces mères indifférentes. Certaines en souffrent, d'autres la perçoivent comme un moment privilégié pour travailler sur elles-mêmes, d'autres se promettent de changer leurs habitudes de vies dans le but, le plus souvent d'être heureuse, et heureuse avec leurs enfants.

4.6. Le rôle de la transmission intergénérationnelle

Les opinions sont partagées en ce qui a trait à la transmission intergénérationnelle de la délinquance et de la criminalité. Les répondantes devaient commenter un énoncé général mais, dans pratiquement tous les cas, elles ramenaient à leur vécu soit avec leurs enfants ou soit, avec leur parent jadis incarcéré. En fait, deux rapportent avoir vu leur mère incarcérée lorsqu'elles étaient plus jeunes. Deux participantes ont connu la détention de leur père et une seule femme a mentionnée que son père et sa mère ont été incarcérés dans sa jeunesse.

4.6.1. Mère et enfant détenus

D'abord, pour plusieurs, le mode de vie pré-carcéral de la mère constitue une influence majeure. Ces femmes avancent alors que les choix de vie de la mère en ce qui a trait à la drogue, l'alcool, les valeurs délinquantes véhiculées, les délits cachés ou non à l'enfant, bref, ceci représentent une influence néfaste directe pour l'enfant. Une des participantes, dont la mère a été incarcérée lorsqu'elle était enfant, résumait bien l'ensemble des perceptions concernant l'influence du mode de vie de la mère.

«Si ce n'était pas elle qui m'avait élevée, bien, si je ne n'avais pas suivi son exemple, osti, je serai jamais arrivée là. [...] Il me reste juste ma mère, c'est juste elle mon problème. C'est rien que cela, en sortant je coupe les liens au complet, je coupe tout, je veux même plus la voir, c'est tout. [...] À part de cela, je vais lui parler une fois de temps en temps, si ce n'est pas ce cela là... Ah non, elle m'influence trop osti » (Gabrielle, 27 ans).

Une autre femme a admis que son garçon ne reste pas indifférent face à sa criminalité et à sa délinquance, elle percevait ainsi son influence.

«Parce que regarde déjà mon gars il a 12 ans puis il prend mes plis tu sais. Puis la semaine passé, ils me disait qu'il..., qu'il avait été sur, sur Internet, puis là il avait acheté de la, la coke puis tout, du pot, c'est affaires là, fait que... [...] Je suis sûre qu'ils vont vivre une délinquance puis ils vont se révolter puis tout » (Patricia, 31 ans).

Donc, pour plusieurs, le fait d'être incarcérée amène une vulnérabilité chez leurs enfants. Ils seraient ainsi plus à risque de vivre, d'adopter un même rythme de vie que leur mère. Par contre, cette vulnérabilité serait modulée par certaines caractéristiques des enfants, notamment leur âge. En effet, des mères ont rapporté que plus les enfants sont jeunes, moins ils sont sensibles au fait que leurs mères soient détenues. Finalement, certaines femmes ont soulevé qu'elles ne croyaient pas qu'il existait une tel phénomène

pour la délinquance et la criminalité mais que ce phénomène était plausible lorsqu'il s'agit de toxicomanie. En fait, une femme rapporta :

«C'est sûr que plus, quand une femme est enceinte puis que son chum, genre, il était alcoolique, bien il y a des chances peut-être que ta fille soit alcoolique là tout cela. [...] Cela, j'ai peur beaucoup parce que moi, j'ai vécu un an avec un père alcoolique puis la petite, moi j'ai bu de temps en temps aussi puis j'ai plus peur, le fait du système de l'enfant. Cela me fait plus peur que mon enfant soit alcoolique plus tard» (Marie, 37 ans).

Pour ces femmes, elles perçoivent l'impact de leur incarcération sur leurs enfants comme ayant une plus grande portée, une influence directe sur les choix de vie ultérieurs de leurs enfants.

4.6.2. Mère détenues et enfants «sans dossiers»

Plusieurs arguments émergent de l'analyse du côté des femmes qui croient fausse l'idée que la délinquance et la criminalité se transmettent entre les générations. Plusieurs femmes ont répondu qu'en raison de l'enseignement et des discussions qu'elles allaient avoir ou qu'elles avaient déjà eu avec leurs enfants, il était peu probable que ceux-ci se tournent vers un mode de vie semblable au leur. Les deux extraits suivants montrent bien ces propos.

«Un exemple à ne pas faire, avec ce qu'elle voit, ce que je vis présentement là. Elle en a pleinement conscience aussi. Pour moi, non. Mais cela dépend toujours des discussions, des dialogues et puis de la communication qu'il y a. Entre mère et fille» (Danielle).

«J'ai été, je me suis repris vite à leur expliquer «regarde, ce n'est pas eux autres qui sont dans l'erreur, c'est moi tu sais». Je trouve que c'est important qu'un enfant le comprenne, je dis cela pour ne pas que ton enfant ne vire comme toi en tous les cas, je pense que, c'est la meilleure façon de leur parler puis...» (Louise, 38 ans).

Plusieurs femmes ont ajouté que la toxicomanie, la délinquance et la criminalité sont des choix de vie que la personne fait. Les enfants n'auraient alors pas besoin de leurs parents afin de choisir cette façon de vivre.

«Non, cela là, c'est un chemin que tu prends la toxicomanie ou..., la prison. C'est un chemin que tu prends jeune à part de cela. Cela je l'ai compris en thérapie, c'est toi qui décide si tu t'en va dans le négatif ou tu t'en vas dans le positif» (Isabelle, 27 ans).

D'autant plus, pour plusieurs mères, leurs enfants craignraient le milieu carcéral, la drogue et l'alcool. Prétextant, *«parce que elle, elle a vécu de la violence, elle a vu de la drogue, elle a comme tout vu là»* (Marie, 37 ans) ou *«c'est la police puis tout cela, elle a peur de cela»* (Nicole, 39 ans), ils ne seront pas portés à faire ce choix de vie.

D'autres explications ont également été proposées afin d'appuyer l'idée qu'il n'existe aucune transmission intergénérationnelle de la délinquance, de la toxicomanie et de la criminalité. Une jeune femme avança qu'il était important de dialoguer avec ses enfants de sa criminalité, de sa délinquance. Ceci entraînerait chez l'enfant une accumulation d'expériences. L'enfant serait ainsi très mature et très conscient de l'impact que peut avoir ce mode de vie.

«De cacher des affaires puis de, de ne pas être ouvert d'esprit avec mes enfants, c'est bien plus dangereux que du monde qui ont fait du temps. Puis au contraire, moi je dirais que ceux qui ont fait du temps et qui ont une bonne ouverture d'esprit là, c'est, cela fait des enfants plus intelligents, cela fait des enfants qui ont l'expérience de leur parents, de consommation, de prison, plus les expériences de vie. Fait que cela fait des enfants qui peuvent aller loin en criss dans la vie. Hum. Moi je vois cela de même» (Isabelle, 27 ans).

Le milieu de vie dans lequel se retrouve actuellement l'enfant a été fréquemment cité comme facteurs de protection. Les mères rencontrées affirmaient ainsi que puisque l'enfant n'est plus au quotidien avec la mère, qu'il est dans une bonne famille d'accueil,

qu'il n'y avait plus de chance qu'il devienne délinquant. Une mère rapporta ainsi qu'elle avait fait le point avec sa fille concernant son placement, il y a plusieurs années.

« Je l'ai serrée fort dans mes bras puis ce n'était pas parce que je ne l'avais pas qu'elle était là, elle voulait s'en venir avec moi, elle avait 9 ans là mais j'ai dit «je ne peux pas là, tu sais, l'ordonnance de Cour, là je te le dis, aussitôt que tu vas pouvoir t'en revenir à la maison, je vais te reprendre. Ce n'est pas parce que je ne t'aime pas, au contraire, parce qu'aujourd'hui, tu serais peut-être à la même place que ta mère». On en voit beaucoup de cela ici, mère et fille ici ensemble tu sais» (Nicole, 39 ans).

Enfin, plusieurs mères se percevaient comme éléments soutenants importants pour leurs enfants. En effet, elles ont été nombreuses à mentionner qu'elles allaient protéger leurs enfants lorsqu'elles sortiraient.

«Moi j'ai tellement eu une mauvaise expérience puis je ne veux pas que mon fils passe par là, mais j'avais tendance à trop le surprotéger, je ne laissais pas faire ses expériences finalement. Ce que astreure, je lui laisse faire un peu mais, je suis tellement (rires). Je pense que je vais avoir un bon contrôle là-dessus. Une bonne compréhension, une bonne écoute en partant cela va... Tu sais, je vais savoir les signes avant-coureurs, il me semble (silence)» (Valérie, 27 ans).

Leur présence auprès de leurs enfants et l'attention qu'elles leur portent les préviendraient alors de la délinquance, de la toxicomanie et de la criminalité. Deux idées émergent ainsi des discours. D'un côté, les femmes disent avoir confiance en leurs enfants et leur attribuent la capacité de faire un choix éclairé en considérant les enseignements et discussions avec leur mère incarcérée. Et de l'autre, les mères croient principalement que leur présence quotidienne auprès de leurs enfants est la meilleure option afin de les protéger de ce milieu. Une mère raconte ainsi *«Tant qu'à moi, je l'amènerais ici [en prison] avec moi là»* (Nicole, 39 ans).

Globalement, il semble que les mères incarcérées rencontrées ont exprimé davantage d'arguments en défaveur de la transmission intergénérationnelle. Pour elles,

même si dans quelques cas, elles ont vu leur père ou leur mère incarcéré lorsqu'elles étaient jeunes, elles ont laissé entendre qu'il s'agissait de coïncidences plus que de causalité.

4.7. La perception du rôle de la mère

Fréquemment, les répondantes ont partagé leurs perceptions concernant leur rôle en tant que mère ainsi que le rôle de toute mère. Ces propos ont été tenus spontanément par les mères et sont apparus intéressants dans l'analyse.

4.7.1. *De son propre rôle*

Aucune question ne portait précisément sur leur rôle de mère mais il apparaît que ce sujet s'impose dans le discours des répondantes. Certaines ont insisté sur le fait qu'elles étaient de bonnes mères. «*Et laisse moi te dire, j'admetts que je suis une bonne mère parce que j'ai déjà élevée un enfant*» (Diane, 43 ans). Une autre a mentionné qu'elle s'inquiétait beaucoup de la santé de ses enfants et qu'elle continuait d'y veiller malgré sa détention.

«Je suis du genre comme plutôt mère poule. «Puis tu as tu pogné un rendez-vous avec la petite pour un examen de contrôle tout...» «Ah non, je lui ai pas pensé...» Bien oui. Tu sais. «Si il faut, dis-moi le, je vais en prendre moi des rendez-vous» [...] J'aime bien que mes enfants soient en santé et je ne veux pas qu'ils ne manquent de rien non plus. [Je continue] à en prendre beaucoup soin oui» (Marie, 37 ans).

Certains propos d'une répondante laissaient paraître que la maternité était pour elle, source de valorisation. Elle s'ajustait d'ailleurs très mal à la séparation de ses enfants depuis qu'elle avait laissé son conjoint. Celui-ci avait eu la garde.

«Parce que je les laisse, je les laisse vivre, je les ai laissés partir si je veux qu'ils reviennent, si je ne veux jamais les perdre dès que je sais

qu'ils sont en sécurité puis qu'on communique ensemble. Je te dis cela de même parce que c'est sûr que des fois maman elle pleure beaucoup dans la maison où ce que j'avais louée puis j'ai pleuré beaucoup quand je m'ennuyais mais là, je, je dois réapprendre à les laisser vivre leurs expériences» (Jacqueline, 43 ans).

Donc, comme en témoignent ces extraits d'entrevue, pour différentes raisons, le rôle de mère semble être une source de préoccupation pour certaines participantes.

4.7.2. Du rôle de la mère en général

Les propos des répondantes concordent en ce qui concerne les perceptions du rôle d'une mère. Plusieurs ont noté le caractère essentiel de leur rôle de mère dans la vie de leurs enfants et dans le fonctionnement de la famille.

«L'organisation quand une mère n'est pas là, cela ne va pas bien dans une famille, tu sais. Tu sais, comme dans le film quand il se retrouve tout seul là, il ne sait plus lui, il est, il ne sait plus où se garrocher. Tu sais, comme il dit «oui c'est vrai». La petite fille lui dit «tu ne fais pas cela comme maman». Il dit «c'est sûr» il dit, «je ne fais rien comme maman puis maman fait tout mieux que moi, c'est sûr». Une mère dans une famille, c'est l'essentiel» (Danielle).

Certaines ont même avancé l'importance du rôle de la mère voire même plus important que celui du père.

«Tu sais, parce qu'une mère, cela reste une mère là pour ses enfants. Le père aussi c'est important mais me semble qu'une mère, c'est encore plus, c'est encore plus fort. Moi je trouve» (Isabelle, 27 ans).

Il apparaît que les mères rencontrées ont beaucoup moins abordé le rôle d'une mère en général, elles ont été plus volubiles lorsqu'il s'agissait de leur situation, de leur propre rôle.

4.8. Éléments facilitant l'adaptation des enfants à l'incarcération de la mère

À la question, «*Qu'est-ce qui a contribué à rendre la situation plus facile ?*», elles ont été plusieurs à mentionner la présence de leur famille auprès de leurs enfants. Une mère nous a également parlé des ressources auxquelles ses enfants avaient eu recours.

«Ma famille, ma sœur, ma mère, mon père, ma tante, tu sais, c'est sûr que eux autres, s'ils n'avaient pas été là, cela n'aurait pas été pareil. Puis la travailleuse sociale, c'est sûr qu'elle a aidée, le psychologue, il a aidé» (Isabelle, 27 ans).

Certaines ont même ajouté que c'est le maintien des contacts avec elles qui a été le plus aidant dans la situation. L'extrait suivant est un bon exemple des propos tenus par les mères à cet égard.

«Que je me montre forte... Les questions, répondre aux questions, à ses questions, ôter les tabous puis les préjugés. Vraiment que je lâche pas que je lui montre que j'avais de l'intérêt pareil pour lui, que même si j'étais loin, je pouvais être là pareil. C'est sûr pas autant que je l'aurais voulu, pas autant qu'il aurait voulu» (Valérie, 27 ans).

Les caractéristiques des familles d'accueil ont ensuite été rapportées. Trois mères se disaient alors satisfaites des familles d'accueil actuelles de leurs enfants et percevaient qu'elles étaient en mesure d'être supportantes pour leurs enfants. Une femme nous a ainsi parlé des familles d'accueil dans lesquelles sa fillette de quatre ans a vécue.

«La famille d'accueil qu'elle a présentement je pense qu'elle a aidé beaucoup là dedans. [...] C'est une vie normale tu sais. Stable, calme... Cela je pense que cela, cela, cela la perturbera pas trop de ce qu'elle vit tu sais. [...] C'est un couple normal. Je, il n'y a pas l'air d'avoir de consommation là. Ils viennent de se marier, cela fait 6 mois. La madame est professeure, lui travaille, une belle maison tu sais... C'est une vie normale que je voudrais donner à ma fille. Puis ils lui donnent de l'écoute, de l'attention tu sais» (Catherine, 23 ans).

Donc, ces trois facteurs ont été identifiés par plusieurs mères comme facilitant la situation de leurs enfants depuis leur incarcération. Notons qu'elles ont été plusieurs à insister sur le fait qu'elle parlait avec leurs enfants et que c'était l'élément essentiel aidant dans la situation.

4.9. Le point de vue des femmes sur le système carcéral

Un thème important s'est manifesté lors de l'analyse du matériel. Il s'agit des perceptions des femmes à l'égard du système carcéral.

Il existe plusieurs restrictions concernant les visites en établissement. Chaque établissement de détention fonctionne selon ses propres règles. Même s'il s'agit aussi d'un établissement de détention provincial, la Maison Tanguay de Montréal n'impose pas les mêmes règles que le Centre de Détenion de Québec. D'abord, les mères reprochent au Centre de Détenion de Québec la fréquence des visites avec les enfants. Les femmes ont expliqué qu'elles doivent voir leurs enfants quatre fois en visites sécuritaires, c'est-à-dire, au travers d'une vitre à tous les mois et qu'ensuite, elles ont droit de les recevoir, en visites contacts, pendant une heure. Elles devraient ainsi recommencer la procédure à chaque mois sauf si leur titulaire leur accorde la permission d'avoir seulement des visites contacts avec leurs enfants. Elles ont été plusieurs à s'insurger contre la procédure. Une femme a expliqué qu'elle considérait que cela n'aidait pas la mère de la couper de ses enfants de la sorte. Elle trouvait ainsi qu'il était insensé de continuer à imposer des visites sécuritaires.

«Bien c'est plus le contraire, tu sais même quand elles sont prévenues là, l'histoire de voir un enfant au travers d'une vitre là, je crois même pas à cela. Ils ne font pas cela au pénitencier. Tu sais, pourquoi plus de étage [...] Tu sais, les... Tout de suite en rentrant, c'est quoi l'affaire de voir les

enfants en sécuritaire, donne la chance au, à la fille tu sais mettons »
 (Louise, 38 ans).

Abondant dans le même sens, les propos d'une femme rappelaient le caractère exagéré des visites sécuritaires avec les enfants. Puisqu'elle avait une bonne relation avec son ancienne titulaire, la mère nous a raconté que celle-ci lui laissait faire une étreinte à son enfant pendant un moment après les visites sécuritaires. Elle mentionnait que ce moment faisait toute la différence pour son enfant.

«Elle m'ouvrirait la porte entre les deux, entre le parloir puis notre corridor, puis elle me laissait lui faire une colle. Cela là, mon fils me le disait au téléphone là, c'était de l'or en barre. Puis, moi aussi, c'était dur, j'avais de la misère à le lâcher là. Là, je le demande, je n'ai pas la même titulaire, la mienne est partie, je trouve cela dur» (Valérie, 27 ans).

Ensuite, plusieurs femmes ont reproché que les visites contacts, en plus d'être peu fréquentes, seraient de trop courte durée. Les femmes auraient droit à une visite contact de 60 minutes une fois par mois avec leurs enfants. En plus, ces visites auraient lieu dans un des deux parloirs contacts du secteur féminin de l'établissement. Il s'agit d'une pièce de grandeur moyenne vitrée où l'on retrouve une table et quatre chaises. Les mères rencontrées déploraient que cette salle était peu adaptée pour recevoir des enfants. Elle est très peu chaleureuse et l'absence de jouets ajouterait d'autant plus au caractère austère de la pièce. Les présumées fouilles des visiteurs enfants comme des bébés soulèvent aussi de vives critiques. Certaines mères vont jusqu'à dire qu'il s'agit d'un exercice «*inhumain*» à faire subir à des enfants. Ils sont ensuite plus réticents à venir voir leur mère en prison. Finalement, une jeune mère en réaction contre le service correctionnel, rappelait sur un ton désinvolte pour accentuer son impuissance dans les contacts avec son enfant, que «*cela reste qu'ils ont le dernier mot parce qu'une, une visite contact, c'est un privilège. La visite, ce n'est pas un privilège, l'autre bord de la fenêtre, c'est un droit*» (Geneviève, 23 ans).

Une autre remarque adressée au Centre de détention a été la décision de supprimer tous les codes. Les codes permettaient auparavant aux femmes de sortir de l'établissement pendant 12 à 72 heures, avec ou sans escortes afin d'aller dans leurs familles. Ils ont été retirés, dit-on, pour des raisons de contrôle de la drogue. Une femme qui profitait de ces codes indiquait que la décision était injuste et que l'ensemble des femmes payait maintenant pour les erreurs des autres.

«Il y a une affaire qu'ils ont enlevé par rapport justement à des sans génies entre guillemets qui ont profité du système parce qu'on avait des codes... [...] Je trouve cela, je trouve que, ils devraient faire le pour puis le contre, ce n'est pas tout le monde qui se sauve là, quand elles ont des codes là. Ils m'en ont donné des codes moi, puis je sonnais à la porte puis criss, pour qu'ils l'ouvrent la porte puis ils ne l'ouvriraient pas tout de suite. Ils disaient «cela ne sera pas long, cela ne sera pas long». Moi j'en connais beaucoup qui aurait viré de bord puis qu'ils auraient cri... Qui aurait pris la clé des champs là. Moi je me suis assise à terre et j'ai attendue et j'ai dit «non, regarde, ils ne m'auront pas de même». Je suis sûre que c'est un test qu'ils faisaient. Des fois, leur test ne sont pas bons parce qu'ils y en a qui sont moins forte que moi. Puis ils ont profité justement du, du système» (Nicole, 39 ans).

Toutefois, les opinions concernant les codes sont partagées. Comme une mère l'explique :

«Les codes, excusez-moi là, mais je trouve cela normal qui n'en ait plus. Le monde qui se drogue qui rentrait de la drogue puis qui vendent de la drogue en prison, les codes, regarde c'est bien correct, tu veux aller voir ton enfant. Mais si tu t'amène un 3.5 pour rentrer en prison pendant ta semaine que tu vas voir ton enfant, cela n'a aucun rapport, si tu veux passer ton temps ici en attendant de voir ton enfant puis tu es une droguée. Regarde là, je trouve cela très ordinaire. Fait que cela, je pense que c'est... [...] Puis le monde, elles sont jalouses de tout le monde, tu sais la fille, elle s'en va en code. Cela fait encore plus de jalouse qu'il y en a ici je pense» (Catherine, 23 ans).

Finalement, comme l'établissement de détention de Québec est initialement un centre pour hommes, plusieurs femmes ont noté qu'il n'était pas adapté aux besoins des femmes, des mères. En effet, une mère ayant une lourde expérience carcérale et qui a été

détenue dans tous les établissements pour femmes au Québec, mentionnait que le centre de détention de Québec est la seule prison sans programmes mère-enfants. Une autre ajouta que :

«Avec l'enfant puis la mère, il se passe absolument rien. Moi ce que je trouve qu'ils devraient faire là des fois, c'est pareil comme au pénitencier parce qu'ici, étant donnée là, il y a beaucoup de filles qui restent longtemps puis qu'ils viennent souvent puis que cela revient, puis qu'ils reviennent, puis qu'ils reviennent, puis qu'ils reviennent, c'est comme si la fille est en train de faire comme du fédéral tu comprends? [...]. Ah non, c'est une prison de gars, là cela vaut la peine, nous autres, on a les résidus de ce qui reste tu comprends» (Gabrielle, 27 ans).

Ainsi, selon le point de vue des femmes incarcérées, peu d'efforts sont fait pour s'ajuster à la réalité de la mère incarcérée. Une seule mère a souligné qu'elles étaient bien traitées dans cet établissement et que le contrôle de la drogue avait été amélioré. Elle en était satisfaite. Ces remarques sont en fait les seules positives qui émergent du matériel. L'ensemble de ces commentaires permet d'envisager le type de recommandations que les participantes ont proposées au directeur de l'établissement.

4.10. Recommandations des mères

Beaucoup de recommandations ont émergées du discours des femmes rencontrées. Celles-ci s'appliquent seulement au Centre de Détenion de Québec-secteur féminin puisque chaque prison détient des règles propres de fonctionnement.

Faciliter les visites avec les enfants constitue la recommandation majeure sur laquelle presque l'ensemble des mères rencontrées s'entend. Elles suggèrent alors d'avoir toujours des visites contacts avec les enfants, d'augmenter la fréquence de celles-ci à une par semaine (présentement une par mois), qu'elles durent plus d'une heure et qu'elles aient lieu dans une salle autre que les parloirs contacts, dans une salle adaptée pour les enfants avec des jouets. Toutes s'entendent sur le fait que

l'organisation des visites doit être améliorée. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs proposé avoir un après-midi où toutes les mères désireuses de voir leurs enfants pourraient le faire en même temps, dans le gymnase de l'établissement. Une mère l'avait d'ailleurs mentionnée à plusieurs reprises dans son entrevue.

«Pourquoi qu'ils ne pourraient pas faire une après-midi avec les mères une fois par, par mois ou quelque chose comme cela. Tu sais, une après-midi dans le gymnase avec des jus, cela ne coûte pas une fortune cela là ! Il y a assez d'organisme là qui, je ne comprends pas là pourquoi ils ne peuvent pas organiser cela. Cela serait bien. [...] (Rires). D'avoir plus de visites, changer, l'endroit où les visites se font. C'est pas mal cela. C'est juste la salle l'autre côté qui a déjà des jouets dedans, c'est barré de toute façon. Les visites avec les enfants, tu pourrais les faire là. Puis organiser un, organiser des après-midi au gymnase avec les enfants là. Tu sais des activités, comme un organisme qui pourrait venir, au moins tu vois ton enfant plus en action, parce que là, c'est juste une petite salle, tu ne peux pas bouger, tu ne peux pas rien faire, c'est stressant ...» (Isabelle, 27 ans).

Plusieurs femmes déploraient aussi le fait que chez les hommes, on y retrouve de pareilles visites d'après-midi dans le gymnase. Aussi, dans l'optique d'améliorer les visites, les femmes rencontrées ont été plusieurs à suggérer que les visites contacts aient parfois lieu dans des roulettes. Plusieurs d'entre elles ont déjà été détenues à l'établissement Tanguay de Montréal où la présence de roulettes permettait de passer un certain temps (par exemple, 12 heures) avec les enfants en visite contact. Dans la même optique, plusieurs mères suggéraient aussi le retour des codes car celles-ci considéraient qu'elles en profitaient et en faisait bon usage. Enfin, deux mères ont noté que les contacts téléphoniques étaient souvent ardus en raison des frais encourus par les appels téléphoniques à frais virés. Souvent, la personne responsable des soins des enfants limitait la fréquence des appels ou refusait carrément les frais. Une femme proposait alors la solution suivante :

«C'est niaiseux là, mais mettre une cabine, non, on n'a pas droit à l'argent... J'allais dire mettre une cabine téléphonique normale. Même, ils pourraient mettre cela à jetons ou je ne sais pas trop tu sais, tu achètes sur

la cantine. Parce qu'il y en a beaucoup qui sont en famille d'accueil, apparemment, la famille d'accueil prend pas les frais, il faut qu'il réussisse à avoir une ligne conférence ou quelque chose du genre [...] parce qui en a qui ne peuvent pas parler à leurs enfants à cause de cela là fait que... » (Valérie, 27 ans).

Ainsi, les femmes voudraient avoir des contacts plus réguliers avec leurs enfants mais surtout plus facilement. Certaines femmes ont soumis l'idée de mettre en place une unité mère-enfants. Elles souhaitent ainsi avoir plus de programmes sur les compétences parentales, de l'information sur le développement des enfants bref, des programmes qui répondraient précisément aux besoins d'une mère incarcérée et de ses enfants. Une mère, prise de culpabilité vis à vis sa toxicomanie et de sa détention proposait un programme pour les enfants qui abondait dans le même sens :

«Pour comprendre comment, qu'est-ce qu'est la toxicomanie. [...] Pour comprendre, puis pour en arriver à savoir pardonner aussi parce que même si tu es enfant, tu peux avoir des ressentiments pour ta mère, envers ta mère. Puis leur apprendre comment pardonner tu comprends? Parce qu'il y a différentes étapes à faire, puis cela, si ils sont en âge de comprendre, je trouve que cela serait une bonne chose et cela les aideraient. [...] Puis les relations entre mère-fille pour justement, pour, si ils en arrivent justement à avoir plus confiance en nous autre malgré notre maladie, puis nous donner des trucs pour avoir de l'avancement à ce niveau là, là» (Danielle).

Cette mère considérait qu'il manquait également de soutien tant à l'intérieur de l'établissement qu'à l'extérieur. Elle appréhendait alors sa sortie prochaine et recommandait de développer une façon pour offrir plus de soutien aux femmes incarcérées. Pour terminer, une participante a suggéré, afin d'éviter à l'enfant de devoir passer par trois contrôle avant d'en arriver au secteur féminin et d'en être traumatisé, de les faire entrer par une porte plus discrète sur le côté, porte par laquelle les détenues passaient lorsqu'elles sortaient, jadis, en code.

Davantage de recommandations et de points de vue émergeaient de l'analyse des entrevues (tableau 6). Par sa nature, l'incarcération ne laisse pas ces mères indifférentes et soulève nécessairement critiques et commentaires.

Tableau 6

Synthèse des points de vue à l'égard du système carcéral et des recommandations

| Points de vue |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▫ Relations difficiles avec les agents ▫ Il n'y a pas de soutien, pas de ressource dans l'établissement ▫ Aucune intimité ▫ Visites sans intimité ▫ Fouilles des visiteurs ▫ «Je suis contre la décision d'enlever les codes» ▫ Salle peu chaleureuse, peu conviviale pour les visites contacts, elle est peu adaptée aux enfants ▫ Restrictions liés aux visites-contacts (conjoints à dossiers, conjoints ne résidant pas à la même adresse, enfants doivent être accompagnés) ▫ CDQ est un établissement pour hommes et est peu adapté pour répondre aux besoins des femmes, des mères ▫ Transferts fréquents ▫ Monde carcéral froid ▫ «Comparaison avec les conditions fédérales de détention, c'est pire» ▫ Milieu de correction n'est pas un milieu adéquat pour les contacts avec les enfants ▫ Barrière linguistique ▫ Pas de programme d'éducation quant aux compétences parentales ▫ Pauvre qualité de vie en prison ▫ Visites sécuritaires insensées avec les enfants («cela donne peu de chances à la fille») ▫ Vie difficile avec les co-détenu ▫ CDQ traite mieux ses détenus qu'ailleurs ▫ Changement dans le contrôle de la drogue («c'est mieux maintenant»). ▫ « J'appuie la décision d'enlever les codes» |
| Recommandations |
| <ul style="list-style-type: none"> ▫ Faciliter les contacts entre la mère et ses enfants/ Avoir plus de visites contacts ▫ Qu'il y ait que des visites contacts avec les enfants ▫ Avoir des visites plus longues/ Possibilité d'un coucher (roulettes) ▫ Faire un programme mère-enfants (pardon et rétablir la confiance) ▫ Faire un programme mère-enfants (pour celles qui ont des longues sentences) ▫ Avoir du soutien, des ressources dans l'établissement ▫ Rétablir les codes ▫ Faire une visite contact avec les enfants d'une après-midi dans le gymnase ▫ Changer la salle des visites pour la rendre plus conviviale |

- Rendre les téléphones plus accessibles
 - Rendre les visites contacts accessibles aux conjoints (ayant un dossier ou ne résidant pas à la même adresse)
 - Faire une unité mère-enfant
 - Faire des séances d'informations, d'éducation, de partages
 - Avoir une aide pour les enfants à l'extérieur
 - Vérifiez auprès de la DPJ avant de décider du nombre de visites de la mère (au lieu de faire obligatoirement quatre sécuritaires)
 - Avoir une entrée alternative pour les enfants
 - Rendre la salle d'entraînement plus accessible
 - Avoir plus de programmes du genre AA
-

4.11. Synthèse des résultats

Interroger des femmes incarcérées amène un corpus riche et fascinant à analyser. Plusieurs thèmes inattendus ont émergé de l'analyse et contribuent à spécifier la réalité des femmes incarcérées. La synthèse suivante des résultats exposées est alors proposée pour terminer. Donc, selon ce que les femmes ont rapporté :

- ✓ Plusieurs facteurs dans le contexte précarcéral ont une influence sur la relation entre la mère et ses enfants. Le placement des enfants, la consommation de substances psychoactives par la mère et la violence conjugale sont des exemples. Ces facteurs continuent d'influencer la relation pendant l'incarcération.
- ✓ L'incarcération constitue un facteur supplémentaire qui ajoute à la complexité de la situation
- ✓ Pour la plupart, la relation de la répondante avec ses parents était empreinte de déceptions et de frustrations. Un manque affectif chez les enfants caractérise aussi la relation.
- ✓ L'incarcération de la mère engendre une quantité impressionnante de réactions chez les enfants. Certaines pouvant même avoir des conséquences dramatiques.
 - Du blâme à la colère.
 - De la tristesse aux idéations suicidaires.
 - Des comportements régressifs au passage à l'acte délinquant.

- ✓ Outre le manque de présence de la mère, l'impact de l'incarcération pour les enfants serait en fait une punition. Pour la mère, l'impact de l'incarcération peut être résumé comme une prise de conscience en ce qui a trait à sa consommation ou à sa trajectoire de vie.
- ✓ La transmission intergénérationnelle n'est pas endossée par toute.
 - Le mode de vie précarcéral et la mesure dans laquelle l'enfant a conscience de l'agir délinquant de sa mère amèneraient une vulnérabilité. Le risque serait alors modulé entre autre, par l'âge de l'enfant.
 - La toxicomanie se transmettrait entre les générations.
 - La délinquance et la criminalité sont vues comme des choix que l'enfant est en mesure de faire lui-même. Toutefois, la sensibilisation et les enseignements que les mères se promettent de faire suite à leurs sorties les préviendraient de faire de tels choix. Se produit alors une accumulation d'expériences où l'enfant profitera de l'expérience de sa mère.
 - La présence de la mère et le milieu de vie représenteraient aussi des éléments qui exercent une influence positive, qui «protègent» les enfants de la délinquance et de la criminalité.
- ✓ Le caractère essentiel de la mère dans l'organisation de la famille ainsi que dans la vie des enfants empreint la perception que les répondantes ont du rôle de la mère. La mère serait même plus importante que le père.
- ✓ Des éléments présents dans la situation des enfants sont venus faciliter leur adaptation au nouveau contexte de vie découlant de l'incarcération. La présence de la mère ou d'un membre de sa famille en sont des exemples.
- ✓ Certaines restrictions du Centre de détention de Québec soulèvent des insatisfactions chez les mères notamment en ce qui a trait aux modalités de visites (sécuritaire et contacts) avec les enfants ainsi qu'à la fréquence et à la durée de celles-ci.

- ✓ L'ensemble des recommandations se résume ainsi : Faciliter les contacts avec les enfants.

DISCUSSION

Les objectifs de recherches seront discutés dans le présent chapitre en fonction des résultats obtenus à partir des entrevues auprès des mères incarcérées. Les aspects abordés par les mères s'inscrivant moins dans le devis de recherche seront également traités dans la présente section puisqu'ils permettent de spécifier la réalité des femmes rencontrées. Il sera également question des opinions rassemblées sur le système carcéral et des recommandations des mères rencontrées seront ensuite traitées. Enfin, une courte discussion méthodologique conclura ce chapitre.

5.1. La relation mère-enfant.

Un des objectifs de recherche visait à documenter la qualité de la relation entre la mère et ses enfants avant et pendant l'incarcération.

À la lumière des résultats obtenus, il semble que le contexte de vie de la mère avant l'incarcération influence la relation que celle-ci entretient avec ses enfants. Un contexte difficile empreint de violence conjugale, de relations brisées en raison de placement d'enfants, d'absences plus ou moins prolongées de la mère en raison de sa consommation altère le plus souvent les relations. Aussi, la récente incarcération est porteuse de changements inévitables dans le quotidien des mères et dans celui des enfants. La séparation est réelle et longue. Elle représente une réalité incontournable et qui, bien souvent, contribue à complexifier une situation déjà complexe. La relation entre la mère et ses enfants ne peut que s'en ressentir.

Il semblait plausible de penser que le fait de parler de leurs enfants serait un exercice aisément réalisable, même s'il pouvait soulever des émotions chez les mères. La réalité fut tout

autre pour certaines femmes rencontrées. Dans l'échantillon, il est possible de distinguer deux groupes de mères. D'un côté, des mères éprouvent des difficultés à parler de leurs enfants, à se centrer sur l'expérience de ces derniers. Elles avaient ainsi des opinions très tranchées concernant leur relation avec leurs enfants, la majorité décrivant spontanément leur relation avec leurs enfants en termes très positifs, sans toutefois considérer une multitude de facteurs qui questionnent l'exactitude de cette description. En effet, pour plusieurs, elles avaient perdu la garde de leurs enfants, ceux-ci étaient placés en famille d'accueil depuis au moins trois mois, plusieurs avaient des contacts souvent escamotés et n'entretenaient pas des rapports réguliers avec leurs enfants. Certaines donnaient ainsi l'impression de ne connaître leurs enfants qu'en surface. D'ailleurs, elles étaient plusieurs à manifester de la difficulté à remplir l'échelle lors de l'entrevue ou à refuser complètement de le faire. L'explication suivante pourrait être tentée pour expliquer cette incapacité à se centrer sur leurs enfants. Puisqu'elles sont en détention, elles souffrent de se retrouver ainsi en arrêt d'agir. Elles ne sont présentement pas en mesure de se centrer sur les besoins de leurs enfants puisque leurs propres besoins ne sont pas satisfaits. Il n'est alors pas surprenant que certaines d'entre elles aient expliqué leur vie dans une succession d'anecdotes parfois en lien avec leurs enfants, tandis que d'autres ont développé sur ce que soulevait l'incarcération pour elles, profitant ainsi de l'oreille attentive disponible. Il appert d'autre part que la description de la relation qu'elles ont avec leurs enfants porte davantage sur leurs craintes quant à leur rôle de mère que sur la relation elle-même.

D'autres explications pourraient également être avancées afin d'expliquer cette difficulté à se centrer sur le vécu de leurs enfants. En effet, la souffrance vécue par ces mères est d'autant plus exacerbée par le fait qu'elles sont actuellement impuissantes devant les difficultés de ceux-ci. Il pourrait alors être trop menaçant pour elles de se l'avouer. Il est peut être dérangeant pour elles de parler des difficultés de leurs enfants, réactions associées à l'incarcération comme il fut le cas pour cette recherche. Pour leur part, Young et Jefferson Smith (2000) rapportent qu'au moment de leur incarcération,

les mères mettaient au premier plan leur relation avec leurs enfants et se centrait sur ceux-ci.

Pour certaines mères rencontrées dans cette étude, il en fut tout autrement. Le fait d'aborder leur propre expérience vis-à-vis leur incarcération serait, dans une certaine mesure, plus facile et calmerait ainsi leur sentiment d'impuissance et de culpabilité. Ensuite, l'étude adressait des notions sous-jacentes à l'objet précis de recherche. C'est le cas notamment en ce qui a trait à l'identité de la mère. Une réflexion émerge et questionne le développement de l'identité de mère puisque, pour la plupart, elles étaient au quotidien séparées de leurs enfants. En d'autres termes, comment l'identité maternelle se construit-elle en l'absence des enfants ou dans un contexte où les contacts sont limités ? Comment continue t-elle sa croissance ? Il n'existe aucune réponse simple à ce sujet. Winnicott (1957) a mentionné que toute mère, par le dévouement à son enfant, est suffisamment bonne quant aux soins de son enfant. Donc, une prédisposition biologique sommeillerait chez les femmes, les rendant aptes à avoir des enfants. Toutefois, selon Reveault-D'Allones (1994) «*l'amour maternel ne va pas de soi*» (cité dans Viaux, 2002). Selon l'auteur, l'amour maternel serait façonné par certains éléments dont les expériences vécues de la mère ainsi que ses propres ressources. Ce sentiment se construirait graduellement. Les expériences vécues de la mère impliquent alors ses propres expériences étant enfant ainsi que celles vécues au quotidien avec son enfant. Ses propres expériences d'enfant sont des souvenirs des soins qu'elle a reçus et ceux-ci représentent «*soit une aide ou soit un obstacle dans sa propre expérience de mère*» (p.23) (Winnicott, 1987). Ensuite, tel que mentionné, plusieurs mères n'ont pas des contacts quotidiens avec leurs enfants. Donc nécessairement, leur identité de mère demeure fragile en ce sens, qu'elle se développe certes, mais de façon plus discontinue. Il est alors possible que le fait qu'elles ne connaissent que très peu leurs enfants soit une conséquence d'une identité maternelle précaire.

De l'autre côté, d'autres femmes étaient davantage centrées sur leurs enfants, sur leurs réactions et sur la façon dont ils vivent l'incarcération de leur mère. Celles-ci dressent alors un portrait plus réaliste de la relation qu'elles ont avec leurs enfants. Elles la décrivent comme problématique, affectée par la récente séparation. Elles sont très touchées par les réactions de leurs enfants suite à l'annonce de l'incarcération, le cas échéant. Souvent, de leurs propos se dégage un sentiment de culpabilité important et elles manifestent le désir de réparer ce qu'elles ont causé chez leurs enfants. Elles reconnaissent ainsi que l'incarcération a opéré des changements. Le portrait qu'elles dépeignent de leur relation est empreint de ce désir de se reprendre et elles sont alors mues par la volonté de réparer. Comme l'avait mentionné Blanchard (2002), les enfants sont considérés pour ces femmes comme un «levier motivationnel» pour la mère. Elle se mobilise alors et s'implique afin de sortir au plus vite afin de revoir, de reprendre son enfant.

Il existe un souci que les mères, toutes sans exception, ont soulevé pour leurs enfants. Elles souhaitent ardemment que leurs enfants ne vivent pas ou ne choisissent pas le même mode de vie qu'elles ont mené. Ce sentiment se retrouvait chez toutes les femmes. Malgré les effets négatifs conscients de leur incarcération sur leurs enfants, une partie d'elles-mêmes souhaite, désire du bien pour celui-ci, qu'il réussisse et qu'il soit heureux. Toutefois, des facteurs comme la consommation de substances psychoactives chez la mère, un climat de violence conjugale dans lequel les enfants parfois se retrouvent, viennent également influencer la trajectoire de vie de leurs enfants. À ce propos, Houck et al. (2000) ont rapporté que pour une mère, l'incarcération engendrait une remise en question de ses compétences parentales. Ces auteurs rapportent que la perception qu'elles ont de leurs compétences parentales découlerait davantage de l'amour qu'elles portent à leurs enfants que de leur capacité à en prendre soin. Considérant que l'incarcération représente un moment favorable pour faire le point (Fournier, 2000), les présents résultats abondent alors dans le même sens. Plusieurs mères rencontrées ont parlé de l'impact pour elles de leur incarcération en termes de

prise de conscience tant par rapport à la consommation que vis à vis leur trajectoire de vie délinquante. L'amour que ces femmes portent à leurs enfants n'est pas remis en question ici. Le contexte pré-carcéral dans lequel certains enfants évoluent apparaît refléter cette difficulté de la mère à se responsabiliser et à faire des choix pour le bien-être de ses enfants.

La consommation de substances psychoactives ayant souvent été abordée spontanément par plusieurs femmes, il s'agit d'un élément incontournable à traiter afin de dresser un portrait d'ensemble de la relation mère-enfant. Son influence est flagrante dans le vécu de ces mères. Il est alors étonnant de constater que certaines mères affirment qu'elles entretenaient de bonnes relations avec leurs enfants, et ce malgré toute l'influence que la consommation a pu avoir. Par exemple, plusieurs enfants avaient été placés en raison de la consommation de leur mère. Il est aussi à noter que pour les deux tiers des femmes rencontrées, la toxicomanie était une réalité pour laquelle elles avaient recherché de l'aide. Ceci correspond globalement à ce que les recherches portant sur les trajectoires de consommation des personnes judiciarises rapportent. Selon Brochu (1995), les trois quarts des hommes détenus dans divers établissements du Québec avaient déjà consommé dans leur vie. Dans une étude menée par Plourde, Brochu, Couvrette et Gendron (2005) auprès des femmes détenues dans trois pénitenciers canadiens, 55,6% des répondantes ($n=124$) considéraient avoir déjà eu un problème avec la drogue et près de 38%, avec l'alcool. Fait intéressant, les motifs de consommation rapportés par les femmes de l'échantillon semblent davantage liés à une incapacité de gérer efficacement des émotions, un événement, une relation de dépendance. Bref, peu d'entre elles ont mentionné prendre plaisir à la consommation ou consommer par goût. Ce qui appuie les données recueillies par Plourde et al. (2005) auprès des détenues fédérales. En effet, les motivations principales à la consommation pour ces femmes étaient principalement pour oublier leurs problèmes et comme moyen de relaxation. À l'instar des présents résultats, elles étaient très peu à consommer pour le plaisir. Il pourrait alors être avancé que, pour les mères rencontrées, admettre qu'elles ont

consommé d'abord par plaisir est beaucoup trop dérangeant compte tenu de leur statut de mère. D'ailleurs, socialement, plusieurs idées préconçues sont véhiculées en ce qui a trait à la consommation et au statut de mère, ceux-ci ne sont que rarement positifs lorsqu'ils sont abordés conjointement.

À ce sujet, la perception que les quinze femmes ont du rôle de la mère n'est concrètement que très peu liée aux compétences parentales. En effet, leurs impressions s'articulent beaucoup autour de leur présence, de leur implication dans la vie de leurs enfants. Elles accordent même plus d'importance à la mère qu'au père sans toutefois être en mesure de préciser leur affirmation. Elles estiment ainsi que leurs enfants ont besoin d'elles mais semblent avoir de la difficulté à statuer sur leurs réels besoins. Ainsi, une impression générale émane de l'ensemble des entrevues soit que les répondantes essayaient de nous convaincre que malgré tout, elles étaient de bonnes mères puisqu'elles se préoccupent de leurs enfants. Comme le mentionne Fournier (2000) dans son étude sur l'expérience des mères justiciables, pour les mères détenues, comme pour toute autre mère, la société s'attend à ce qu'elles prennent soin de leurs enfants puisqu'elles en ont la responsabilité. Les préoccupations des mères rencontrées dans cette étude semblent empreintes de cette vision. Puisqu'elles n'ont pas été en mesure de faire des choix responsables pour le bien-être de leurs enfants et pour éviter la séparation, elles sont malgré tout de bonnes mères parce qu'elles continuent de se préoccuper de leurs enfants. Cette vision plutôt simple dépeint alors leur perception du rôle d'une bonne mère. Il apparaît toutefois important de rappeler qu'elles sont actuellement souffrantes, que certaines s'en veulent énormément par rapport à ce qu'elles vivent et font vivre. Il pourrait être possible que leur vision du rôle d'une bonne mère constitue un effort, conscient ou non, pour diminuer leur sentiment de culpabilité.

Une autre réflexion semble très liée à ces propos et concerne le désir de la maternité des mères composant l'échantillon. Il serait intéressant, dans une étude ultérieure, d'amener les mères à spécifier le désir qu'elles avaient à avoir des enfants.

Pour plusieurs femmes rencontrées, le désir d'avoir des enfants semblait dénudé d'un engagement réfléchi, expliquant peut-être la difficulté de celles-ci à la responsabilisation, précédemment abordée. Compte tenu que la plupart des femmes ont rapporté une relation avec leur mère souvent marquée d'insatisfactions et de frustrations, la décision d'avoir des enfants pourrait être étroitement liée à un besoin de combler leur manque affectif. Par contre, puisqu'elles éprouvent des difficultés à se responsabiliser, la relation entre la mère et l'enfant demeure «accessoire», sans réel investissement de la mère. C'est précisément ce qu'il a été remarqué chez certaines mères rencontrées. Elles semblent éprouver de la difficulté à s'investir dans une relation réciproque avec leurs enfants. Assurément, ceci nuit dans le développement de l'attachement de l'enfant pour sa mère (Houck et al., 2000 ; Tesh, 1996). Considérant que la relation avec la mère, figure d'attachement, représente les assises des relations futures de l'enfant (Leapheart, 1997), l'issue pour l'enfant d'une telle relation peut ainsi être questionnée.

5.2. Les réactions des enfants et l'impact de l'incarcération de la mère.

Une autre question de recherche s'intéressait aux perceptions de la mère concernant les impacts de son incarcération sur ses enfants.

Il est intéressant de constater que les échelles d'évaluation que les mères interviewées devaient remplir en ce qui concerne quatre dimensions du vécu de l'enfant soit les plans psychologique, comportemental, scolaire et académique ainsi qu'au plan social, n'ont eu qu'une utilité mitigée alors que le but était de voir concrètement l'impact de l'incarcération de la mère sur le quotidien des enfants. D'abord, tel que mentionné, six d'entre elles ont été incapables de la remplir pour tous leurs enfants. Au delà des considérations plus méthodologiques des échelles notamment la façon dont elles sont construites, plusieurs mères ne connaissaient pas assez leurs enfants pour les compléter. Ces mères n'avaient plus de contacts quotidiens avec ceux-ci et avaient de la difficulté à faire une évaluation juste. Aussi, après compilations, les données de ces échelles ne

collent pas à ce que les mères ont mentionné dans les entrevues. Souvent, elles ne permettent pas de voir un changement significatif chez les enfants. Les résultats témoignent ainsi que d'une légère baisses dans les moyennes. Une hypothèse peut être proposée pour expliquer l'écart. Il pourrait être possible de penser que les mères saisissaient mal les quatre dimensions. D'ailleurs, les réactions qu'elles ont rapportées en entrevues portaient beaucoup sur ce qui est visible, sur la crise. Par exemple, il semble que les mères sont en mesure d'aborder les actes délinquants ou leurs problèmes scolaires mais éprouvent de la difficulté à statuer sur l'autonomie de ceux-ci. Donc, les aspects évalués par ces échelles étaient peut-être présentés de façon trop abstraite. Aussi, il pourrait être envisageable qu'en dépit des implications de l'incarcération d'une mère, pour certains enfants, elle signifie une période de trêve. Elle conclurait une période d'instabilité pour ces enfants contribuant ainsi à modérer les effets de l'incarcération. De plus, les enfants pourraient possiblement être soulagés et percevoir des avantages à l'incarcération. Ils auraient alors des attentes à l'égard de la sortie éventuelle de la mère comme par exemple, à un arrêt de la consommation et à la reprise de la garde des enfants par la mère. Cette dernière hypothèse pourrait ainsi expliquer qu'il n'y ait pas plus d'écart entre les évaluations avant et depuis l'incarcération, tels que le suggéraient les propos des femmes en entrevues.

Malgré le fait que plusieurs mères aient centré leurs propos sur leur expérience d'incarcération, plusieurs réactions chez leurs enfants ont tout de même été cernées. Celles-ci concordent d'ailleurs avec celles recensées dans les écrits scientifiques. Il est toutefois à noter que la plupart des réactions abordées par les mères sont centrées sur la crise, sur ce qui est visible dans le quotidien des enfants. Les réactions plus internalisées sont ainsi mises de côté et l'emphase est alors placé, sur ce qui paraît, sur ce qui dérange. Aussi, certaines femmes ont mentionné que l'âge modulait les réactions des enfants. Pour elles, plus l'enfant est jeune, moins il en ressentirait les impacts puisqu'il ne s'en rendrait pas compte. Ceci vient à l'encontre de ce qui a été avancé dans les écrits où des effets plus intenses sont rapportés pour les enfants âgés entre deux et six ans

(Myers et al. 1999). Aussi, cette vision questionne l'idée que les touts-petits sont en train de construire leur monde, leurs représentations mentales de leurs relations futures leur cadre de référence (Casoni et Brunet, 2003). La séparation avec la mère interfère assurément à ce processus. Il serait alors pertinent de sensibiliser ces mères aux grandes théories du développement socio-affectif de leurs enfants. D'ailleurs, il serait d'autant plus pertinent d'outiller ces femmes afin de limiter les effets de leur incarcération sur le développement socio-affectif de leurs enfants. Ceci contribuerait à réduire leur sentiment d'impuissance et de culpabilité en évitant de leur reprocher là où elles ont pu manquer avec leurs enfants. Celles-ci seraient peut-être plus en mesure d'être attentives et sensibles au vécu de leurs enfants lors de ces moments cruciaux. L'incarcération, surtout lorsqu'elle survient alors que les enfants sont jeunes, peut être perçue comme une réalité altérant le développement de l'attachement de l'enfant pour sa mère. La rupture engendrée par la détention nuit à la stabilité de la relation entre la mère et ses enfants, condition nécessaire à l'établissement de la relation d'attachement. D'ailleurs, certaines des réactions des enfants rapportées par les mères ressemblent à des indices d'une désorganisation dans cette relation. Ces réactions rappellent que la relation d'attachement n'est pas toujours aisée et que toutes les modifications engendrées par l'incarcération notamment, le placement en famille d'accueil, exercent une influence dans son développement.

Il importe de spécifier que ce n'est pas l'ensemble des femmes qui tenait ce discours. Certaines, plus centrées sur leurs enfants, affirmaient que les premiers moments de la vie des enfants étaient primordiaux. Un certain malaise émanait alors, un sentiment de culpabilité se dégageait de leurs propos. Pour ces mères, leur incarcération avait un impact pour leurs enfants qui va au delà de ce que d'autres qualifiaient comme un simple manque de présence de leur mère. Elles abordaient alors une question intéressante et très actuelle : Qui punit-on réellement avec l'incarcération de la mère ? Cette question sera d'ailleurs discutée ultérieurement dans cette section. Concernant le «simple manque de présence de la mère», il apparaît qu'il s'agit dans ce cas, d'une bien

triste banalisation des réactions des enfants. Encore une fois, le désir de la mère à la maternité peut être noté. Ces propos pourraient alors traduire un effort inconscient de minimiser la situation, un mécanisme de défense qui s'impose à la mère compte tenu, que dans plusieurs cas, les réactions des enfants, telles qu'elles les ont rapportées, sont plus imposante que le «simple» fait de manquer de sa mère. Il serait même possible d'ajouter que puisque certaines mères ont préféré taire leur incarcération, les raisons sous-jacentes à cette décision pourraient appuyer l'idée que l'impact pour l'enfant de voir sa mère incarcérée est important, tellement qu'on doit l'en protéger.

Liée à la vision du rôle de la mère, la question soulevée par plusieurs femmes demeurent celles-ci : «qui punit-on réellement avec l'incarcération de la mère ?» et demeure sans réponse. Certaines mères ont mis l'emphase sur la nature essentielle de la mère dans l'organisation de la famille et dans la vie des enfants. Ce type de propos appuie alors l'idée que d'incarcérer la mère punit davantage l'enfant que cette dernière. Aussi, abondant dans le même sens, une mère soutenait l'idée que la visite contact avec leurs enfants constituait davantage un privilège qu'un droit à la mère. Ceci soulève également des questions non négligeables quant aux droits de l'enfant de voir sa mère. Ainsi, spontanément la moyenne des gens aurait tendance à affirmer que l'incarcération vise que la personne condamnée. Hamelin (1989) mentionne à ce propos que lors d'une recherche menée il y a plusieurs années, les auteurs avaient conclu que «la véritable visée idéologico-politique de l'appareil pénal serait plutôt les familles que les individus» (Pires, 1981 cité dans Hamelin, 1989). Cet énoncé apparaît vrai dans la mesure où hormis certaines mères rencontrées qui reconnaissaient que l'incarcération avait eu un impact sur elles, tant dans leur cheminement personnel que comme un point marquant dans leur trajectoire de consommation, ce sont les enfants qui apparaissent réagir davantage.

Les propos des femmes concernant ce point soulevaient également une autre question à savoir qu'en raison du caractère essentiel de la mère dans le fonctionnement

de la famille et de l'impact que la séparation pourrait avoir sur les enfants, une mère ne devrait pas être incarcérée. Ceci ramène d'autant plus la question de responsabilisation abordée précédemment, mais ici en lien avec leur agir délinquant. Contrairement à ce que plusieurs mères ont mentionné, le statut de mère ne garantit pas l'absolution à leur délit. Le but n'est pas ici de statuer sur les enjeux entourant l'incarcération mais plutôt de faire état de la grande difficulté des femmes rencontrées.

5.3. La transmission intergénérationnelle et ses enjeux.

Documenter la perception de la mère incarcérée sur la transmission intergénérationnelle de la délinquance et de la criminalité composait le dernier objectif de recherche.

Plusieurs points de vue très intéressants ont été recueillis et soulèvent certaines réflexions. Un aspect semble incontournable à traiter dans la compréhension de la transmission intergénérationnelle de la délinquance et de la criminalité. Il s'agit de la relation que les répondantes entretenaient d'abord avec leur mère et ensuite, avec leur père. La grande majorité des femmes ont rapporté un contexte de vie difficile lorsqu'elles étaient enfants. Plusieurs ont été confrontées à des contextes de violence, plusieurs ont d'ailleurs été battues, agressées ou abusées. La consommation de substances psychoactives par les parents a également souvent été notée. Tel que précédemment mentionné, elles ont abordé un manque affectif avec lequel elles avaient grandi, leurs besoins d'enfant n'ayant pas été satisfaits. Elles apparaissent pour la plupart comme des êtres meurtris, blessés et déçus de leurs relations antérieures avec leur mère plus particulièrement. La relation avec le père était décrite en termes plus positifs, on lui reconnaissait des qualités d'idole, de héros. De nombreux pères n'ont pas été présents dans la vie des répondantes, eux-mêmes divorcés ou travaillant à l'extérieur. Enfin, il est à noter que plusieurs femmes rencontrées ont mentionné que leur père ou leur mère avait été incarcéré lorsqu'elles étaient enfants. Tous ces éléments permettent

étayer notre réflexion sur la transmission intergénérationnelle. Les facteurs identifiés par Loeber et Dishion (1983) (cités dans Barette et al., 2002), tentent d'expliquer le risque des enfants de parents incarcérés de commettre des actes criminels et sont intéressants à rappeler à cette étape :

1. Les conflits répétitifs entre les parents et les enfants, le climat de discorde qui règne dans le foyer familial ainsi que la violence familiale ;
2. La négligence, le manque de supervision pour les devoirs scolaires ainsi qu'une discipline sévère ou inconsistante ;
3. L'exposition à des valeurs familiales déviantes comme l'abus de drogue et d'alcool.

Hormis le second facteur où aucun propos tenu par les mères rencontrées ne permettait d'identifier son importance, les deux autres ont été retrouvés dans pratiquement tous les discours. Ces facteurs sont d'autant plus intéressants qu'ils furent également retrouvés dans les entretiens des mères lorsqu'elles décrivaient leur relation actuelle avec leurs enfants. Fait étonnant, la plupart des répondantes ne semblaient pas reconnaître l'impact des relations passées avec leurs parents. Fait encore plus étonnant, elles ne semblaient pas percevoir l'influence que leur vécu pourrait avoir chez leurs enfants. Elles semblaient ainsi être en désaccord avec la thèse de la transmission intergénérationnelle de la délinquance et de la criminalité mais parlaient abondamment de leurs relations avec leur propre mère. Une explication pourrait être avancée en rappelant le désir de toutes les mères de ne pas voir leurs enfants faire les même choix de vie, de ne pas adopter le même style de vie. Plusieurs femmes ont ainsi confié qu'en expliquant, qu'en parlant à leurs enfants, ils ne pourraient vivre la même chose qu'elles. Plusieurs ont mentionnées que leur expérience servirait à leurs enfants. Il se produirait alors ce que les femmes ont nommé «une accumulation d'expérience». Les participantes semblent alors rejeter l'influence de leur relation avec leurs parents dans leur vie délinquante mais surtout, nier la répétition de la situation qu'elles ont vécue enfants et

dans laquelle elles ont placé leurs enfants avant leur incarcération. Certaines femmes ont reconnu que leur incarcération représentait une vulnérabilité pour leurs enfants mais, ont rappelé avec empressement qu'ils ne feraient pas les mêmes choix parce qu'elles les préviendraient d'un mode de vie délinquant. Ces mères semblent alors refuser à leurs enfants la capacité de faire ses propres choix et s'imposent comme élément protecteur d'une éventuelle délinquance de l'enfant. Il pourrait être avancé qu'inconsciemment, elles appuient l'idée de la transmission intergénérationnelle de la délinquance et de la criminalité mais qu'il est trop dérangeant, culpabilisant de l'admettre. En voulant prévenir leurs enfants, cela pourrait leur permettre de réparer ce qu'elles sont conscientes (dans une certaine mesure) qu'elles ont causé.

Enfin, quelques mères rencontrées ont tenu des propos endossant la transmission intergénérationnelle. Il a d'ailleurs été difficile pour elles d'avouer que leur incarcération plaçait leurs enfants à risque. Elles se résignaient alors à souhaiter une autre avenue pour leurs enfants. Ces mères nous entretenaient précisément de leur vision de la délinquance, de la toxicomanie et de la criminalité comme des entités choisies dans leur vécu. Elles affirment alors que leurs enfants auront le choix de faire comme leur mère ou de choisir autrement. Leurs propos traduisaient ainsi une certaine confiance en leurs enfants, afin qu'ils ne fassent pas les mêmes choix. Il apparaît ainsi que la question demeure entière, l'idée que la délinquance et la criminalité se passent entre les générations continuera d'alimenter les discussions. Il n'en reste pas moins que pour une mère incarcérée, il s'agit d'une question bien réelle, liée à sa perception du rôle qu'elle doit exercer auprès de ses enfants et qui doit assurément ébranler sa perception de ses compétences parentales.

5.4. Le point de vue des femmes incarcérées sur le système correctionnel et les recommandations en découlant.

Un thème intéressant émerge des propos des femmes incarcérées à savoir leurs opinions du système carcéral ainsi que les recommandations qu'elles adressent au

directeur de l'établissement. Suite à l'analyse du matériel, les nombreuses remarques que les femmes ont faites et qu'il est possible de qualifier de critiques, contribuent à dépeindre un portrait peu reluisant du Centre de détention de Québec et du système carcéral. Elles rapportent ainsi que la procédure des visites contacts en établissement est exagérée. Les mères déploraient qu'elles aient seulement une visite contact avec leurs enfants par mois et qu'elles devaient avoir quatre visites sécuritaires à chaque mois avant d'avoir droit à la visite contact. Ceci soulevait d'ailleurs de vives critiques. Après vérifications, le Centre de détention a affirmé qu'effectivement les mères devaient recevoir leurs enfants en visites sécuritaires quatre fois avant de les voir en visite contact mais qu'elles ne devaient pas le refaire à tous les mois. Le Centre de détention a souligné que l'établissement était très favorable aux contacts surtout dans le secteur féminin. La titulaire de la détenue peut également recommander que la mère voit ses enfants directement en visites contacts si elle juge que cela peut faciliter sa réhabilitation. Une évaluation cas par cas est ainsi faite pour établir les modalités de contacts de la mère avec ses enfants. Habituellement, la mère n'éprouve donc pas de difficulté à obtenir des visites en établissement. Concernant les codes, le directeur de l'établissement a confirmé qu'ils avaient été abolis il y a quelques années mais que des absences temporaires pouvaient toujours être accordées. Dans certains cas, ces absences peuvent être autorisées pour favoriser la réinsertion. Aussi, des ententes peuvent être prises avec le centre résidentiel communautaire (ou maison de transition) *Expansion Femmes*. La femme détenue peut ainsi voir ses enfants pendant une demi-journée par exemple. Par contre, ces dispositions ne sont pas systématiques, ce sont des ententes particulières qui ne sont pas toujours offertes aux femmes. Donc, il appert que sans complètement nier ce que les mères ont critiqué, il importe de faire la part des choses. Lors des vérifications, une titulaire a avisé que, dans la plupart des cas, ce n'est pas l'établissement qui bloque les contacts mais le DPJ, les familles d'accueil et même le conjoint et ce, pour différentes raisons dont l'aspect austère et troublant pour un enfant d'une visite à l'établissement de détention. Ces restrictions découlent alors du mode de

vie pré-carcéral de la mère puisque dans la majorité des cas, le DPJ était impliqué auprès de ces familles avant la présente incarcération.

Davantage de recommandations inusitées de la part des mères était attendues puisque aucune limite n'avait été imposée dans la question. La plupart portaient sur leurs enfants. En fait, il est possible de résumer l'ensemble de celles-ci en une seule : faciliter les contacts avec les enfants durant l'incarcération. Nous ne pouvons que souligner l'importance d'une pareille recommandation. Tel que mentionné précédemment, l'implication des familles durant l'incarcération de la mère facilite la réhabilitation ultérieure de celle-ci et le maintien du lien mère-enfant durant l'incarcération contribuerait à faciliter la réunification de la famille après l'incarcération de la mère (Leapheart, 1997; Teather et al., 1997). De plus, il est connu que le maintien du lien mère-enfants durant l'incarcération réduit les chances de récidives pour la femme (Martin, 1997). Puisque plusieurs des femmes rencontrées n'en sont pas à leur première sentence, faciliter les contacts avec la famille n'apparaît alors pas exagéré. De petites modifications peuvent ainsi être apportées, que cela soit dans les parloirs contacts où se déroulent les visites afin de les rendre plus chaleureux, dans l'application plus souple des règlements entourant les visites contacts, bref, toujours dans le but d'alléger l'expérience, pour un enfant, d'aller rencontrer sa mère en prison. D'ailleurs, ces changements contribueraient peut-être à modifier le point de vue des familles d'accueil et des pères qui n'éprouveraient plus autant de réticence à s'impliquer afin que les enfants maintiennent les contacts durant l'incarcération de leur mère. Ceci dit, il est dans l'intérêt des enfants, surtout pour les touts-petits, qu'ils gardent contact afin qu'ils développent un attachement pour leur mère, figure hautement significative pour eux même si elle n'est pas toujours présente dans leur vie. Des contacts fréquents avec les enfants signifient également que les mères connaîtront davantage leurs enfants et vice-versa, ce qui s'avère nécessaire dans l'établissement d'une relation solide entre les deux. Considérant que les autorités pénitentiaires estiment que seulement 10% des femmes incarcérées représentent effectivement un danger pour la vie d'autrui et l'ordre social

(Bertrand, 1998), il apparaît que certaines dispositions plus souples pourraient être prises en ce qui a trait aux contacts mère détenue-enfants afin d'éviter que l'absence de contact représente une punition tant à l'enfant qu'à la mère. Dans une visée davantage de réhabilitation et sans nier le but premier d'un établissement de détention, il est possible de s'ajuster à la réalité de la mère détenue, réalité assurément différente de celle des détenues sans enfant.

5.5. Discussion méthodologique

Il apparaît important d'aborder brièvement la méthode utilisée ainsi que les considérations déontologiques puisque le processus ne s'est pas déroulé sans heurts. Au départ, l'analyse de l'esquisse du projet par les deux comités d'éthique fut rapide et le projet a été approuvé sans délai de telle sorte que nous avons pu procéder rapidement à la collecte de données. Les instances impliquées se sont montrées très intéressées et très accommodantes dans la réalisation de cette recherche. Initialement, les titulaires des soins des enfants durant l'incarcération de la mère devaient être rencontrés. Nous entendions alors faire une comparaison des propos de la mère et du titulaire de l'enfant. L'objectif d'une telle comparaison était de saisir tous les enjeux qu'implique l'incarcération de la mère et ainsi dresser un portrait plus complet de la situation. Toutefois, le projet a du être soumis à nouveau dans un autre comité soit le Comité d'Éthique des Centres Jeunesse de Québec, afin d'être en mesure de compléter le volet avec les personnes responsables des soins, étape qu'il avait été impossible de prévoir initialement. Accepté sous conditions en premier lieu, la méthode d'échantillonnage des personnes responsables des soins devait être modifiée afin de respecter leurs procédures déontologiques. En fait, ils demandaient de fournir les noms des participantes à l'intervenant désigné afin que ce dernier fasse le premier contact avec la famille d'accueil. Il était impossible de faire ces modifications en raison du comité d'éthique de la recherche de l'UQTR. Lors des entretiens, les participantes avaient autorisé l'équipe de recherche d'entrer en communication avec la famille d'accueil de leurs enfants mais

n'avaient pas autorisé la divulgation de leurs noms à toute autre instance. Cette comparaison aurait été intéressante et très enrichissante surtout en considérant que les propos des mères et du personnel au Centre de détention concernant les contacts mère-enfants diffèrent. Les perceptions des personnes responsables des soins auraient peut-être amenées des informations supplémentaires quant à cette situation.

Le devis qualitatif de la recherche a été d'une grande utilité. Il a permis de recueillir des données que des instruments de psychométrie conventionnels n'auraient pu permettre d'amasser. Dans une visée exploratoire, la méthode qualitative semble plus appropriée puisqu'elle accorde la possibilité de recueillir des informations complémentaires permettant ainsi d'avoir une vue d'ensemble. Les mères rencontrées ont abordé une multitude de sujets, certains très en lien avec le sujet d'étude et d'autres que très peu liés. Somme toute, le corpus en découlant est riche et très représentatif de l'objet à l'étude. De plus, le choix de s'attarder aux perceptions semble avoir été profitable puisqu'il permet l'exploration de l'univers de la personne. C'est une notion très peu limitative en soit. En fait, les perceptions permettent de saisir comment la construction unique que se fait une personne de sa réalité influence son comportement (Houston, 1998). La présente recherche constituerait donc une première étape à la compréhension de l'objet d'étude. Elle était justifiée par ce besoin de donner la parole aux femmes détenues. D'ailleurs, aucun problème de recrutement n'a été rencontré. Le désir des participantes semblait motivé par l'espoir de faire développer des services à l'établissement quant à la situation des mères incarcérées. Il semble ainsi qu'un besoin existait chez ces mères, un besoin de se faire entendre.

CONCLUSION

Peu de chercheurs se sont penchés sur la question du maintien du lien mère-enfant durant l'incarcération et encore moins sur l'impact de l'incarcération de la mère sur ses enfants. La présente recherche visait à documenter les perceptions des mères incarcérées en ce qui a trait aux réactions de leurs enfants face à leur incarcération. Les perceptions de la mère en ce qui a trait au lien mère-enfant avant et pendant l'incarcération constituaient également un autre objectif de la présente étude. Enfin, le recueil des perceptions des mères concernant la transmission intergénérationnelle de la délinquance, de la criminalité était également visé dans cette recherche. Cette recherche exploratoire aspirait alors à documenter la portée de l'incarcération de la mère dans l'expérience de la maternité pour celle-ci et ce qu'elle implique pour ses enfants.

Suite aux quinze entrevues menées au Centre de détention de Québec, plusieurs constats s'imposent et nous permettent de répondre aux objectifs initiaux de recherche. Concernant la relation mère-enfants, la situation précarcérale exerce une influence probante sur la relation pendant l'incarcération. En effet, la relation de la mère avec ses enfants avant l'incarcération est le plus souvent empreinte de l'influence de plusieurs facteurs dont le placement des enfants, la violence conjugale et la consommation de substances psychoactives par la mère. L'incarcération représente alors un élément additionnel et ajoute à la complexité de la situation. Les enfants réagissent alors à ce contexte et à l'incarcération puisqu'elle entraîne des changements dans leur quotidien et ce, même si certains enfants sont en famille d'accueil. Diverses réactions ont été rapportées par les mères dont certaines pourraient avoir des conséquences tragiques. Des réactions allant de la tristesse, aux idées suicidaires, d'une insécurité au déni des actes de la mère, des comportements régressifs au passage à l'acte agressif, allant même aux actes délinquants. En somme, il semble évident que les enfants ressentent les effets de l'incarcération. Ensuite, les opinions sont partagées concernant la transmission

intergénérationnelle. D'un coté, certaines l'endorssent et l'expliquent par le mode de vie précarcéral de la mère. La mesure dans laquelle l'enfant a conscience ou est au courant de l'agir délinquant de sa mère contribuerait également à créer une vulnérabilité chez les enfants. Ces enfants seraient plus à risque mais cette vulnérabilité serait toutefois modulée par l'âge de l'enfant. De l'autre coté, la criminalité et la délinquance sont perçus comme des choix de vie. La probabilité que leurs enfants ne fassent de tels choix serait faible puisqu'elles les sensibiliseront, elles leur enseigneront les impacts et les effets du style de vie qu'elles ont jadis adopté. Ces enfants sauront profités de l'expérience de vie de leur mère et éviteront d'adopter le même style de vie. Donc, la transmission intergénérationnelle de la délinquance et de la criminalité ne serait qu'un phénomène fortuit. L'analyse des données recueillies a donc permis de cerner plusieurs thèmes fort intéressants qui, à leur tour, ont permis de dresser un portrait d'ensemble contribuant à spécifier les impacts de l'incarcération tant pour la mère que pour ses enfants.

Comme toute recherche, certaines limites sont inhérentes à cette démarche. D'abord, puisqu'il s'agit d'une étude exploratoire à devis qualitatif, la généralisation des résultats ne peut être envisageable. Lincoln et Cuba (1985) abordent toutefois la *transférabilité* (cité dans Deslauriers, 1991), c'est à dire que les résultats peuvent être transférés d'un contexte à l'autre en gardant à l'esprit le contexte initial à partir duquel les concepts s'appliquent. Ceci dit, les présents résultats peuvent être transférés à des populations similaires considérant qu'ils sont issus des perceptions de mères incarcérées. À ce propos, une limite ressort alors de l'étude quant aux données recueillies concernant l'impact de l'incarcération sur les enfants. Les perceptions des mères ont été étudiées quant à cet impact et non, une mesure directe à l'enfant. Il s'agit en fait de ce que perçoit la mère en ce qui a trait à ses enfants. D'ailleurs, il est possible que le discours des femmes détenues ait été spécifiquement influencé par le contexte de détention. Les restrictions imposées par le milieu soulève nécessairement des insatisfactions et des frustrations pouvant ainsi influer leurs perceptions concernant le sujet d'étude.

Puisqu'il s'agit d'un mémoire en psychoéducation, les implications dans la pratique sont intéressantes à aborder. Considérant les résultats à cette recherche, des pratiques de soutien par les intervenants psychosociaux auprès des enfants ayant une mère détenue devraient ainsi être mise de l'avant. Des groupes de soutien pour les adolescents et les préadolescentes pourraient être une mesure intéressante. Ces rencontres constitueraient des opportunités de verbaliser et d'échanger avec leurs pairs qui vivent l'incarcération d'un parent. Pour les plus petits, ce besoin de soutien demeure. Ainsi, des outils tels des livres d'allégories dans lesquels l'incarcération d'un parent serait abordée voire dédramatisée pourraient être une voie profitable. Des activités d'expression pourraient également être intéressantes pour les enfants. Avec des taux toujours croissants d'individus incarcérés, l'incarcération d'un parent constitue une réalité avec laquelle les intervenants oeuvrant auprès des enfants devront composer. D'ailleurs, une formation devrait être offerte aux intervenants afin qu'ils soient plus outillés, mieux informés quant aux implications de l'incarcération d'un parent tant pour l'enfant que pour la famille. Une formation similaire pourrait être également offerte aux nouvelles familles d'accueil.

Des stratégies répondant précisément aux besoins de ces familles et de ces enfants favoriseraient leur implication. Certaines études ont d'ailleurs rapporté que l'implication des familles lors de l'incarcération facilite la réhabilitation ultérieure de la détenue (Leapheart, 1997) et que peu de services ou de programmes sont offerts aux familles des détenus (Barette, 2003). Il est possible de penser ici à des organismes extérieurs dont le mandat serait de faciliter les visites entre les mères incarcérées et ses enfants. Les résultats de ce mémoire suggèrent que les visites sont un point litigieux pour ces femmes incarcérées. Les modalités de visites ainsi que l'organisation requises des familles ayant la responsabilité des enfants afin d'arranger une visite pourraient être perçu comme une démarche lourde par ces familles. Un organisme facilitateur viendrait ainsi soulager ces familles et favoriserait leur implication auprès de la mère détenue.

Enfin, concernant les mères détenues, certaines stratégies peuvent également être cernées suite à cette démarche. À partir des recommandations rapportées par les femmes, il apparaît qu'un programme concernant les compétences parentales des mères serait nécessaire. En plus d'outiller les mères à «compenser» les effets de leur incarcération sur les enfants, ce programme se verrait une opportunité de partager sur ce que leurs fait vivrent leurs relations avec leurs enfants, leurs expériences en tant que mère et en tant que mère incarcérée. La pertinence des résultats à la pratique psychoéducative pourrait alors être résumée à une sensibilisation à l'égard de la réalité d'une femme incarcérée d'une part, ainsi qu'à une sensibilisation quant aux impacts pour un enfant d'avoir un parent incarcéré d'autre part. Les données amassées dans la présente étude peuvent ainsi permettre aux intervenants de saisir la complexité de cette situation et d'être en mesure d'intervenir efficacement auprès de ces enfants.

Cette recherche représente une première étape dans une démarche de compréhension de l'un des enjeux importants liés à l'incarcération de la femme. Plusieurs questions ont d'ailleurs émergé de la démarche et mériteraient que de s'y attarder davantage. Il aurait d'abord été intéressant de recueillir les perceptions des personnes responsables des soins des enfants durant l'incarcération afin d'effectuer une comparaison des impacts pour les enfants perçus de la mère et par les titulaires des soins des enfants. Ensuite, une étude sur les impacts de l'incarcération de la mère où l'échantillon serait constitué d'enfants représente également une piste intéressante à explorer. Enfin, la consommation de substances psychoactives dans la trajectoire de vie des mères rencontrées ressort comme une dimension importante et très influente sur laquelle une attention plus poussée doit être portée.

RÉFÉRENCES

Arditti, J.A., Lambert-Shute, J., & Joest, K. (2003). Saturday morning at the jail : implications of incarceration for families and children. *Family Relations*, 52, 195-204.

Association des services de réhabilitation sociale du Québec. [Ressource électronique].
<http://www.asrsq.ca/Fr/Asrsq/Action-communautaire.htm>. Page consultée le 28 août 2005.

Barette, M., Lafortune, D., Baillargeon, P., Brunelle, N., & Plante, A. (2002). Rapport de la phase I du projet «Grandir sainement avec un père détenu». Rapport de la Maison Radisson.

Bertrand, M.A. (1998). *Prisons pour femmes*. Montréal : Éditions du Méridien.

Blanchard, B. (2002). *La situation des mères incarcérées et de leur(s) enfant(s) au Québec*. Mémoire de maîtrise inédit. Université de Montréal.

Blowers, G.H., & O'Connor, K.P. (1996). *Les construits personnels. De la théorie à l'application clinique*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Boutin, G. (2000). *L'entretien de recherche qualitatif*. Sainte Foy : Presses de l'Université du Québec.

Brochu, S. (1995). *Drogue & Criminalité. Une relation complexe*. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal.

Casoni, D., & Brunet, L. (2003). *La psychocriminologie, apport psychanalytiques et applications cliniques*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

- Cunningham, A., & Baker, L. (2003). *Waiting for Mommy, Giving a voice to the hidden victims of imprisonment*. Rapport de recherche présenté au Centre for Children and families in the Justice System, London Family Court Clinic Inc. Ressource électronique, <http://www.lfcc.on.ca/WaitingForMommy.pdf>
- Cyr, F. & Carobene, G. (2004). Le devenir des enfants de parents séparés : bilan d'une réalité complexe. Dans M-C. Saint-Jacques, D. Turcotte, S. Drapeau, & R. Cloutier. *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale, bilan d'une réalité complexe et pistes d'action* (pp. 3-31). Québec : Les presses de l'Université Laval.
- Cyrulnik, B. (2001). *Les vilains petits canards*. Paris : Éditions Odile Jacob.
- Deslauriers, J.P. (1991). *Recherche qualitative. Guide pratique*. Montréal: Chenelière/McGraw-Hill.
- Eljdupovic-Guzina, G. (2001). *Mothering during incarceration: connecting the past and the present experiences*. Thèse de doctorat inédit. Carleton University.
- Eloff, I., & Moen, M. (2003). An analysis of mother-child interaction patterns in prison. *Early Child Development and Care*, 173(6), 711-720.
- Ferraro, K.J., & Moe, A.M. (2003). Mothering, crime, and incarceration. *Journal of contemporary ethnography*, 32, 9-40.
- Fournier, J.J. (2000). *L'expérience des mères justiciables : Leurs perceptions de leur rôle de mère lors de l'incarcération et du retour en communauté*. Mémoire de maîtrise inédit. Université d'Ottawa.
- Frydenberg, E. (1997). *Adolescent Coping : Theoretical and Research Perspectives*. London : Routledge.

- Giorgi, A. (1997). De la méthode phénoménologique utilisée comme mode de recherche qualitative en sciences humaines : théorie, pratique et évaluation. Dans J. Poupart, J.P. Deslauriers, L.H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, & A. Pires. *La recherche qualitative, enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Boucherville : Gaëtan Morin Éditeurs.
- Greene, S., Haney, C., & Hurtado, A. (2000). Cycles of pain : risk factors in the lives of incarcerated mothers and their children. *The Prison Journal*, 80, 3-23.
- Hagen, K.A., & Myers, B.J. (2003). The effect of secrecy and social support on behavioral problems in children of incarcerated women. *Journal of Child and Family Studies*, 12(2), 229-242.
- Hamelin, M. (1989). *Femmes et prison*. Montréal: Éditions du Méridien.
- Hames, C.C., & Pedreira, D. (2003). *Children with Parents in Prison : Disenfranchised Grivers who benefit from Bibliotherapy*, 11(4), 377-386
- Hergenhahn, B.R. (2001). *An Introduction to the history of psychology. Fourth Edition*. Belmont: Wadsworth/ Thompson Learning.
- Houck, K.D.F., & Booker-Loper, A. (2002). The relationship of parenting stress to adjustment among mothers in prison. *American Journal of Orthopsychiatry*, 72, 548-558.
- Houson, J. (1998). *Making sense with offenders. Personal Constructs, therapy and change*. Chichester: John Wiley & Sons.
- Jiménez, J.M., & Palacios, J. (2003). When Home is in Jail: Child Development in Spanish Penitentiary Units. *Infant and Child Development*, 12, 461-474.
- Kauffman, K. (2001). Mothers in prison. *Corrections today*, 63, 62-65.

- Kochanska, G. (2001). Emotionnal development in children with different attachement histories: the first three years. *Child Development*, 72, 474-490.
- Labrecque, R. (1995). *Étude sur le programme mère-enfant*. Ottawa : Service Correctionnel du Canada.
- Lafortune, D., Barette, M., Dubeau, D., Bellemare, D., Brunelle, N., Plourde, C., & Cusson, J-F. (2004). Un père incarcéré : facteur de risque ou de protection pour ses enfants ?. *Psychiatrie & Violence*, 4 (2). Ressource électronique, <http://www.psychiatrieviolence.ca/archive.htm>
- Lafortune, D., Milcent, M-P., Barette, M., Brunelle, N., Dubeau, D., Plourde, C., Bellemare D., & Cusson, J-F. (2004). *L'expérience des familles confrontées à l'incarcération d'un parent*. Document inédit, Université de Montréal.
- Leapheart, P. (1997). *A review of institutional programs addressing the needs of incarcerated females and their children*. Mémoire de maîtrise inédit. Central State Missouri State University.
- Leclerc, D., Pronovost, J. & Dumont, M. (sous presse). Validation canadienne-française du « Adolescent Coping Scale » de Frydenberg et Lewis (1993).
- Martin, M. (1997). Connected mothers: A follow-up study of incarcerated women and their children. *Women & Criminal Justice*, 8(4), 1-23.
- Moran, G., Pederson, D.R., & Tarabulsy, G.M. (2000). Le rôle de la théorie d'attachement dans l'analyse des interactions mère-enfant à la petite enfance :descriptions précises et interprétations significatives. Dans G.M. Tarabulsy, & R. Tessier. *Le développement émotionnel et social de l'enfant* (pp.71-103). Québec : Les Presses de l'Université du Québec.
- Myers, B.J., Smarsh, T.M., Amlund-Hagen, K., & Kennon, S. (1999). Children of incarcerated mothers. *Journal of Child and Family Studies*, 8, 11-25.

- Paillé, P. (1996). De l'analyse qualitative en particulier et de l'analyse thématique en particulier. *Revue pour l'Association de la recherche qualitative*, 15, 179-194.
- Paillé, P., & Muccielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.
- Pinard, R., Potvin, P., & Rousseau, R. (2004). Le choix d'une approche méthodologique mixte de recherche en éducation. *Recherches qualitatives*, 24, 58-82.
- Pinto da Rocha, A., & May, A. (2003). La place de l'enfant à la nurserie de Fleury-Mérogis. Dans Fondation pour l'enfance. *L'enfant et son parent incarcéré* (pp.21-48). Ramonville Saint-Agne : Éditions Érès.
- Plourde, C., Brochu, S., Couvrette, A., & Gendron, A. (2005). *Consommation de substances psychoactives avant et pendant l'incarcération chez les femmes. Rapport préliminaire*. Document inédit, Services correctionnels du Canada
- Poehlmann, J., & Fiese, B.H. (2001). The interaction of maternal and infant vulnerabilities on developing attachment relationship. *Development and Psychopathology*, 13, 1-11.
- Royer, N., & Provost, M.A. (2004). Les influences familiales dans le développement socio-affectif de l'enfant. Dans N. Royer. *Le monde du préscolaire*. (pp.42-64) Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Royer, N., & Provost, M.A. (1995). Le rôle de la famille dans le développement et l'adaptation psychosociale de l'enfant d'âge préscolaire. Dans N. Royer. *Éducation et intervention au préscolaire* (pp.84-121). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Rubin, K.H, Rose-Krasnor, L., Bigras, M., Mills, R.S.L, & Booth, C. (2000). La prediction du comportement parental: les influences du contexte, des facteurs psychosociaux et des croyances des parents. Dans G.M. Tarabulsky, & R. Tessier. *Le développement émotionnel et social de l'enfant* (pp.11-32). Québec : Les Presses de l'Université du Québec.

Savoie-Zajc, L. (2004). La recherche qualitative/ interprétative en éducation. Dans T. Karsenti, & K. Savoie-Zajc. *La recherche en éducation : étapes et approches*. Sherbrooke : Éditions du CRP.

Service Correctionnel du Canada (2004a). *La transformation des services correctionnels fédéraux pour les femmes*. [Ressource électronique]. http://www.csc.scc.gc.ca/text/pblct/choix/1_f.shtml (Page consultée le 16 août 2005).

Service Correctionnel du Canada (2004b). *Visites familiales privées*. [Ressource électronique]. http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/visit/index_f.shtml. (Page consultée le 28 août 2005).

Service Correctionnel du Canada (2003). Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. [Ressource électronique]. http://www.psepc-sppcc.gc.ca/publications/corrections/Stats2004_f.asp. (Page consultée le 28 août 2005)

Stanley, E., & Byrne, S. (2000, octobre-novembre). *Mothers in prison : Coping with separation from children*. Communication présentée à la conférence Women in Corrections : staff and clients conference. Adelaide, Australie.

Teather, S., Evans, L., & Sims, M. (1997). Maintenance of the mother-child relationship by incarcerated women. *Early Child Development and Care*, 131, 65-75.

Temin, C.E. (2001). Let us consider the children. *Corrections Today*, 63, 66-68.

Tesh, E.M. (1996). *Interactions of incarcerated mothers and their infants*. Thèse de doctorat inédite. University of North Carolina.

Trevethan, S. (2000, octobre-novembre). *An examination of female inmates in Canada : characteristics and treatment*. Communication présentée à la conférence Women in Corrections : staff and clients conference. Adelaide, Australie.

- Viaux, J.L. (2002). *L'enfant et le couple en crise. Du conflit psychologique au contencieux juridique.* Paris : Éditions Dunot.
- Vondra, J.I., & Barnett, D. (1999). Atypical patterns of early attachment :theory, research, and current directions. *Monographs of the society for research in child development, 64*, 1-24.
- Winnicott, D.W. (1987). *Le bébé et sa mère.* Paris: Éditions Sciences de l'homme Payot.
- Winnicott, D.W. (1957). L'enfant et le monde extérieur. Paris: Petite Bibliothèque Payot.
- Young, D.S., & Jefferson Smith, C. (2000). When Moms Are Incarcerated: The Needs of Children, Mothers, and Caregivers. *Families in Society: The Journal of Contemporary Human Services, 81*(2), 130-141.

ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Projet de recherche sur les perceptions de la mère détenue : l'impact de la séparation sur le développement socio-affectif des enfants

Formulaire de consentement

Vous êtes invitée à participer à une étude exploratoire qui porte sur l'impact de l'incarcération de la mère sur le développement socio-émotionnel de l'enfant. Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en psychoéducation débuté en septembre 2004 par Amélie Couvrette. Cette étudiante est sous la direction de Chantal Plourde, Ph.D., ainsi que de Carmen Dionne, Ph.D, toutes deux professeures au Département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

Notre objectif principal est d'étudier les répercussions de l'incarcération de la mère sur son enfant. Plus précisément, ce projet vise à saisir en quoi et comment la séparation familiale engendrée par l'incarcération de la mère influence le développement socio-affectif de l'enfant. Nous aspirons à mieux documenter les effets de l'incarcération de la mère sur les enfants permettant de développer des stratégies afin de mieux intervenir auprès de ces familles.

Pour atteindre cet objectif, nous sollicitons la participation des mères détenues au Centre de détention de Québec- secteur féminin. Pour celles qui seront d'accord, nous souhaitons rencontrer les personnes responsables des soins de l'enfant durant l'incarcération de la mère. Nous espérons ainsi rencontrer un minimum 10 mères.

Déroulement de l'étude

Votre participation consiste à une entrevue avec des questions ouvertes d'une durée d'environ 60 à 90 minutes, en compagnie de Amélie Couvrette, étudiante à la maîtrise en psychoéducation. L'entrevue sera enregistrée à l'aide d'une enregistreuse numérique et ce, dans l'unique but d'éviter à l'interviewer de prendre des notes.

Liberté de participation et de retrait de l'étude

Votre participation à cette étude est absolument volontaire et vous pouvez l'interrompre en tout temps, si vous le désirez. Vos conditions ne seront en rien modifiées par votre décision.

Confidentialité

Les renseignements obtenus seront anonymes et confidentiels. Aucune communication de renseignements susceptibles de vous identifier ne sera faite. Tous les enregistrements audio seront préservés dans des lieux et des classeurs sécurisés et seule l'équipe de recherche aura accès à ce matériel. À la fin de l'étude, les données seront détruites de manière à préserver la confidentialité des participants.

Risques et avantages pour la participante

Cette entrevue vous amènera à réfléchir sur l'impact de votre séparation d'avec vos enfants et de ses effets sur leur développement socio-émotionnel. Dans l'éventualité où l'exercice vous amènerait à éprouver un malaise ou un quelconque besoin de support psychologique, vous serez référée à un professionnel. Par ailleurs, votre participation à cette recherche sera une occasion pour vous de contribuer au développement des connaissances sur la réalité des femmes incarcérées et sur les stratégies qu'il faut privilégier pour aider les femmes et leurs enfants.

Consentement du participant

Je, soussignée, certifie avoir lu attentivement les informations contenues dans ce formulaire de consentement. Je comprends les implications de ma participation à cette étude.

Nom du participant (lettres moulées)

Date

Signature du participant

Signature du chercheur

Date

L'équipe de recherche vous remercie pour votre collaboration!

Toute plainte ou critique concernant la recherche pourra être adressée à Amélie Couvrette, responsable de la recherche au 819-376-5011 poste 4085 ou à Chantal Plourde, directrice au 819-376-5011 poste 4059. Pour les plaintes concernant l'éthique de cette recherche, vous pouvez vous adresser au secrétariat du comité d'éthique, Décanat des études de cycles supérieurs, UQTR au 819-376-5011 poste 2136.

No d'approbation du Comité d'éthique et de recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières : CER-04-93-06.03, certificat émis le 17 décembre 2004.

**ANNEXE 2 : ÉVALUATION DE LA SITUATION DES ENFANTS
EN REGARD DE L'INCARCÉRATION DE LA MÈRE**

Évaluation de la situation des enfants en regard de l'incarcération de la mère

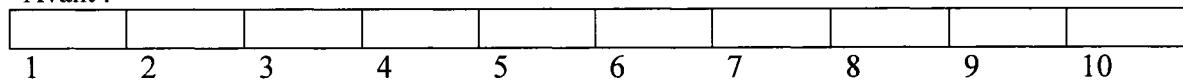
Entrevue : _____

Enfant : _____

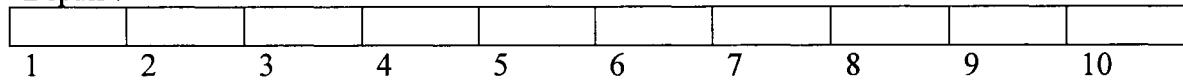
Sur une échelle de 1 à 10, où situeriez-vous votre enfant par rapport aux différentes dimensions ci-dessous?

1. Plan psychologique (autonomie, confiance en soi, estime de soi etc.)

Avant :

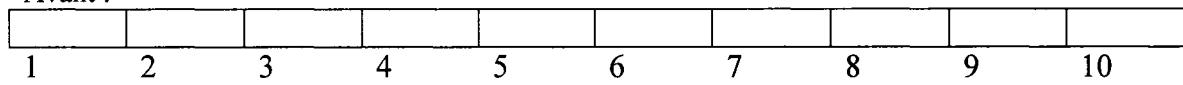


Depuis :

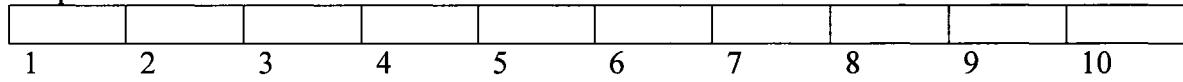


2. Plan comportemental (insomnie, incontinence, etc.)

Avant :

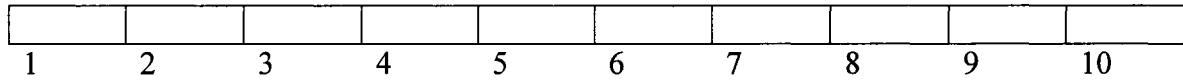


Depuis :

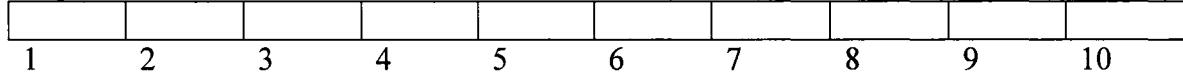


3. Rendement scolaire et académique

Avant :

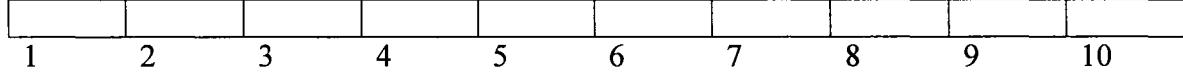


Depuis :

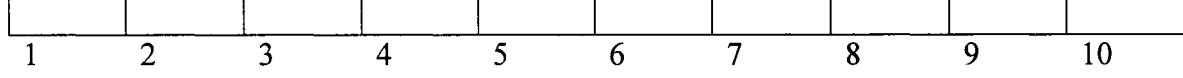


4. Plan social (relations avec les pairs, relations avec l'adulte).

Avant :



Depuis :



ANNEXE 3 : FICHE SIGNALÉTIQUE

Fiche signalétique

Numéro d'entrevue :

Âge :

Occupation de la mère avant l'incarcération :

Délit principal à l'origine de l'incarcération actuelle

Durée de la sentence :

Nombre de sentences antérieures à la présente:

Temps approximatif depuis le début de la détention actuelle:

Nombre d'enfants :

| | Age | Sexe |
|---|-----|------|
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |
| 4 | | |
| 5 | | |

Âge de la mère lors de la naissance du premier enfant :

| Difficultés particulières des enfants (diagnostiquées): | Enfant : | O1 | O2 | O3 | O4 | O5 |
|---|----------|----|----|----|----|----|
| • trouble d'apprentissage | O1 | O2 | O3 | O4 | O5 | |
| • trouble de comportement | O1 | O2 | O3 | O4 | O5 | |
| • troubles anxieux | O1 | O2 | O3 | O4 | O5 | |
| • trouble de l'attention/hyperactivité | O1 | O2 | O3 | O4 | O5 | |
| • problème de santé physique | O1 | O2 | O3 | O4 | O5 | |

Situation des enfants 3 mois avant l'incarcération :

| | | | | | |
|--------------------------|----|----|----|----|----|
| • Avec vous | O1 | O2 | O3 | O4 | O5 |
| • Garde partagée | O1 | O2 | O3 | O4 | O5 |
| • Placement | O1 | O2 | O3 | O4 | O5 |
| ➤ Famille d'accueil | O1 | O2 | O3 | O4 | O5 |
| ➤ Foyer de groupe | O1 | O2 | O3 | O4 | O5 |
| ➤ Centre de réadaptation | O1 | O2 | O3 | O4 | O5 |
| ➤ Appartement supervisé | O1 | | | | |

Fréquence des contacts avec les enfants:

| | Téléphone | Visites |
|-----------------------------|-----------|---------|
| Tous les jours | | |
| Une à cinq fois par semaine | | |
| Quelques fois par mois | | |
| Rarement ou jamais | | |

| | | |
|---|---|-----|
| Recours à une aide psychosociale avant l'incarcération: | Oui | Non |
| Quel(s) type(s)? | Psychologue <input type="radio"/> Travailleur social <input type="radio"/> Intervenant en toxicomanie <input type="radio"/> Psychoéducateur <input type="radio"/> Infirmière <input type="radio"/> Autre : _____ Quand et combien de temps ? _____ Pourquoi? _____ | |

| | | |
|---|--|-----|
| Recours à des organismes d'aide avant l'incarcération | Oui | Non |
| Quel(s) type(s)? | Hébergement <input type="radio"/> Santé mentale <input type="radio"/> Traitement en toxicomanie <input type="radio"/> Prévention MTS/SIDA <input type="radio"/> Social <input type="radio"/> Nourriture/ vêtements <input type="radio"/> Autre : _____ Quand et combien de temps ? _____ Pourquoi? _____ | |

ANNEXE 4 : AUTORISATION DES SERVICES
CORRECTIONNELS DU QUÉBEC



Le 1er février 2005

Madame Amélie Couvrette
886, rue Sainte-Cécile, app. A
Trois-Rivières (Québec) G9A 1L3

Objet : Projet de recherche – L'impact de l'incarcération de la mère sur le développement socio-affectif de son enfant

Madame,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous vous autorisons à effectuer la recherche ci-dessus mentionnée à l'Établissement de détention de Québec, secteur féminin.

Nous sommes heureux de vous permettre de mener à bien ce projet. Nous comptons sur votre collaboration concernant tous les aspects de l'engagement que vous avez signé.

Par ailleurs, nous vous demandons de nous informer de la date probable du dépôt de votre rapport. Nous nous attendons à recevoir copie des résultats afin que nous puissions éventuellement les intégrer à nos pratiques correctionnelles.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur du développement
et du conseil à l'organisation,

Michel Chandonnet

MC/GL/r1

ANNEXE 5 : CERTIFICAT DE DÉONTOLOGIE DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA
RECHERCHE DE L'UQTR

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE:

Le Comité d'éthique de la recherche, mandaté à cette fin par l'Université, certifie avoir étudié le protocole de recherche:

intitulé: **Projet de recherche sur les perceptions de la mère détenue et des personnes responsables des soins des enfants : l'impact de la séparation sur le développement socio-affectif des enfants**

chercheur: **COUVRETTE, Amélie, Étudiante au Département de psychoéducation**

organisme: **Aucun**

et a convenu que la proposition de cette recherche avec des humains est conforme aux normes éthiques.

Période de validité du présent certificat : **Du 17 décembre 2004 au 31 août 2005**

COMPOSITION DU COMITÉ:

Le Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières est composé des catégories de personnes suivantes, nommées par la Commission des études:

- six professeurs actifs ou ayant été actifs en recherche, dont le président et le vice-président;
- le Doyen des études de cycles supérieurs et de la recherche (membre d'office);
- un(e) étudiant(e) de troisième ou de deuxième cycle;
- un technicien de laboratoire;
- une personne ayant une formation en droit et appelée à siéger lorsque les dossiers le requièrent;
- une personne extérieure à l'Université;
- un secrétaire provenant du Décanat des études de cycles supérieurs et de la recherche ou un substitut suggéré par le Doyen des études de cycles supérieurs et de la recherche.

SIGNATURES:

L'Université du Québec à Trois-Rivières confirme, par la présente, que le Comité d'éthique de la recherche a déclaré la recherche ci-dessus mentionnée entièrement conforme aux normes éthiques.


GEORGES MASSE
Président du comité


FABIOLA GAGNON
Secrétaire du comité

Certificat émis le 17 décembre 2004
CER-04-93-06.03
DÉCSR

ANNEXE 6 : LISTE DES THÈMES

| Thèmes | Sous-thèmes | | Définitions | Exemple d'extrait de verbatims |
|------------------------|-------------|--|--|--|
| Situation précarcérale | Mère | Enfance 44 unités de sens dans 13 documents | La répondante parle de son enfance ou de son adolescence. Elle peut aussi aborder les relations avec sa famille immédiate dans le passé et actuellement. | «Puis j'ai déjà été la voir, je me souviens je devais avoir trois ans à Gomin, j'avais été la voir en prison, c'était la journée de Noël, et il y avait des enfants, puis tout. Tu sais, ils avaient tous organisé un beau petit Noël. Moi dans ce temps là, ce n'était pas comme ici là, ils nous gâtaient puis tout là, c'est cela, puis je suis venu la voir ici, à Orsainville, là c'est elle qui vient me voir (rires)» (Gabrielle) |
| | | Relation avec enfants 43 unités de sens dans 14 documents | La répondante décrit sa relation avec ses enfants avant son incarcération. | «Bien la relation, m'a te dire qu'au moins là dessus était bonne» (Patricia) |
| | | Représentation vis à vis ses enfants 17 unités de sens dans 8 documents | Comment la répondante perçoit ses enfants avant son incarcération. Nous pouvons parler de perceptions, de croyances... | «Ma fille on voit que c'est moi, elle est sensible, elle est douce, elle est agressive aussi, mais là, c'est vrai qu'avec tout ce qu'elle a vécu, avec tout ce qu'elle a vu puis...» (Julie) |
| | | Relation avec son conjoint/avec le père 23 unités de sens dans 10 documents | La répondante parle de sa relation avec son conjoint, son ex-conjoint, ou le père de ses enfants et ce, avant son incarcération. | «J'étais avec le père de la petite, cela faisait cinq ans que j'étais avec, quand j'ai accouché, c'est le bout quand elle avait deux mois, on a eu une grosse chicane, on s'est séparé, il a garoché le bébé dans le lit, là, moi là «non, non, tu sors d'ici, avec tes bagages puis cela presse là » » (Nicole) |

| | | | | |
|--|---------|---|--|---|
| | Enfants | <p>Relation avec le père/ ou le conjoint 9 unités de sens dans 5 documents</p> | <p>La mère aborde la relation entre ses enfants et leur père ou son actuel conjoint, avant son incarcération.</p> | <p>«Parce que, mon fils voulait m'avoir à lui tout seul et son père la même chose. Son père, il, bébé là. Fait que c'était dur la relation entre les deux» (Valérie)</p> |
| | | <p>Difficultés reliées au mode de vie de la mère 13 unités de sens dans 6 documents</p> | <p>La répondante parle des difficultés de ses enfants en lien avec son mode de vie (consommation, violence conjugale, etc.)</p> | <p>«Oui, parce qu'elle disait [une intervenante] que ma fille avait beaucoup de problèmes d'anxiété. Au niveau de ce, de ce qu'elle a tout vécu avec sa mère. Qu'elle dit qu'il y avait beaucoup de violence envers mes conjoints. Fait qu'elle disait que ma fille avait besoin d'un aide avec un psychologue là» (Marie).</p> |
| | | <p>Situation des enfants 12 unités de sens dans 6 documents</p> | <p>La répondante parle de la situation des enfants avant son incarcération (placement en famille d'accueil, chez le père, avec elle, etc.)</p> | <p>«J'avais un retour progressif avec elle, je l'avais trois jours semaine puis euh, j'ai re-consommé. Le père de ma fille l'a dit à la DPJ puis euh, cela fait que cela a descendu beaucoup, les contacts. Fait que quand j'ai su cela, au lieu de prendre mon mal en patience puis recommencer du bons sens, j'ai, j'ai tombé et je me suis ramassée ici puis euh, c'est cela» (Catherine).</p> |
| | | <p>Relation avec la famille d'accueil 11 unités de sens dans 4 documents</p> | <p>La mère aborde la relation de ses enfants avec leur famille d'accueil.</p> | <p>«Puis elle me disait qu'elle voulait s'en venir chez nous, qu'elle ne voulait plus rester là bas, que c'était fini là. La famille d'accueil, le monsieur l'a poussée en bas des marches à un moment donné puis euh...» (Nicole)</p> |

| | | | | |
|------------------------|------|--|--|---|
| Depuis l'incarcération | Mère | Relation avec enfants depuis 50 unités de sens dans 11 documents | La mère parle de sa relation avec ses enfants depuis qu'elle est incarcérée. | «C'était la première fois que je prenais une sentence de même (rires). Je trouve cela dur parce que là je voyais mes enfants aux 15 jours. Les deux plus jeunes, qui ont trois ans et six ans. Puis là, bien cela a été plus dur entre Noël puis euh... Bien là pour la petite, cela n'a pas fait bien bien d'impacts là tu sais, la petite, elle s'ennuie pas trop. Elle cherchait à savoir où est-ce que j'étais» (Patricia). |
| | | Difficultés liées à l'incarcération 27 unités de sens dans 14 documents | La mère aborde ce qu'elle trouve le plus difficile depuis le début de son incarcération (n'est pas toujours en lien avec les enfants). | «Ce que je trouve, ce que je trouve le plus difficile c'est euh, de vivre avec les autres femmes qui sont ici. Je vis beaucoup, beaucoup de harcèlement» (Jacqueline). |
| | | Sentiments par rapport à l'incarcération 19 unités de sens dans 9 documents | Ce que soulève, ce que fait vivre le fait d'être emprisonnée à la mère (souvent liés aux difficultés) | «C'est cela. Puis euh, j'ai trouvé cela très dur. Le premier mois, je vais te dire que je n'étais pas là pantoute. J'avais peur de tout euh...» (Danielle). |
| | | Relations avec conjoint ou ex-conjoint 8 unités de sens dans 6 documents | La participante aborde sa relation avec son conjoint depuis son incarcération | «Fait que, même quand il a su que j'étais rendue en dedans, il m'a menacé qu'il allait m'enlever la garde de la petite, d'un coup, tu sais, après 6 ans, qu'il n'a pas vu sa fille, il veut demander la garde» (Marie). |
| | | Représentations par rapport aux enfants 88 unités de sens dans 14 documents | Comment la répondante perçoit ses enfants depuis son incarcération. Nous pouvons parler de perceptions, de croyances... | «Tu sais il [son fils] est baveux un peu, il est arrogant pas mal» (Patricia). |

| | | | | |
|--|---------------------------|---|--|---|
| | Enfants | Situation des enfants 19 unités de sens dans 9 documents | La répondante rapporte la situation des enfants depuis qu'elle est incarcérée (placement en famille d'accueil, avec le père, avec la grand-mère etc.). | «J'ai été arrêtée, j'ai rentrée en prison. Puis j'ai été en dedans pendant un mois. Fait que euh, elle a eu le droit de rester chez Frank pendant un mois. Mais Frank n'était pas considéré comme famille d'accueil fait que là, la DPJ, s'en est mêlée» (Jeanne). |
| | | Réactions à la séparation, à l'incarcération 51 unités de sens dans 15 documents | Toutes les réactions émitives, comportementales, sociales que les enfants ont démontrés depuis la séparation, l'incarcération. | «De la honte, de la tristesse, euh, du ressentiments aussi je pense, parce qu'elle a eu beaucoup de ressentiment au début» (Danielle). |
| | | Relations avec le père 12 unités de sens dans 7 documents | La participante aborde la relation que ses enfants entretiennent avec leur père depuis le début de son incarcération. | «Quand elle arrive de là, elle est toute déstabilisée puis euh, ce n'est de même (inaudible) avec sa blonde. Il assis mon bébé en avant de sa blonde, puis la famille d'accueil en reviennent pas, si tu savais tout ce qui sort euh...» (Catherine) |
| | Impact de l'incarcération | Pour la mère 22 unités de sens dans 10 documents | La participante décrit comment l'incarcération l'a influencé. Elle parle ainsi des effets, des regrets ou d'une leçon. | «C'est sûr que je regrette le dossier que j'ai là. Je le regrette puis jamais, jamais que je vais refaire des niaiseries de même, tu sais, je me dis, j'ai 37 ans, j'ai jamais rien fait de ma vie puis là, j'en ai fait une puis euh, là je paye puis c'est vraiment euh tu sais, c'est <i>rough</i> , très, très, très. C'est dur pour le moral. Beaucoup de stress...» (Marie) |
| | | Pour l'enfant 18 unités de sens dans 10 documents | Lorsque la participante aborde directement ce qu'elle perçoit que ses enfants vivent comme impact. | «Au moins je sais qu'ils sont biens, puis ils savent que ce n'est pas eux autres tu sais. Mais cela a pris bien... Le plus gros impact que cela a eu c'est mon manque de présence» (Louise). |

| | | | |
|--------------|---|---|---|
| Consommation | Motivation à consommer 16 unités de sens dans 9 documents | La participante rapporte ses motivations à consommer des SPA dans sa vie, ou actuellement | «Cela se relie là mais mon excessivité, mon excessivité m'amène à voler pour avoir plus d'argent parce que j'avais, j'aime euh, j'aime avoir tout ce que je veux. Puis mon, mon excessivité m'amenait à consommer pour oublier tout cela» (Isabelle). |
| | Impacts/ Conséquences de la consommation 22 unités de sens dans 10 documents | La répondante aborde les effets de sa consommation. Ils peuvent être de plusieurs natures par exemple, sur ses enfants, sur sa santé mentale ou sur sa criminalité. | «Ok. Dans ma vie, ok, bien moi mes enfants, cela a toujours super bien été, sauf quand je consommais. C'est sur que, quand je consommais, euh, je devenais très agressive, c'est sur que je ne faisais plus, je ne faisais pas le souper euh, tu sais, je ne faisais pas faire les devoirs à ma fille, c'est mon chum qui prenait la relève puis tu sais, je pouvais devenir méchante aussi, très agressive et puis euh, je pouvais lancer des méchancetés aussi euh, au niveau de ma grande». (Danielle) |
| | Démarches entreprises 15 unités de sens dans 8 documents | Les tentatives de traitements ou les thérapies réussies sont rapportées. | «Je suis allée à Portage, j'ai eu... Eux autres sont basés sur le comportement puis j'ai vraiment beaucoup appris d'eux autres là. Des affaires que je faisais qu'il n'était pas tout à fait correct...» (Valérie) |
| | Représentation par rapport à sa consommation 41 unités de sens dans 14 documents | Comment la femme perçoit sa consommation. Ceci peut prendre la forme d'une explication ou d'une image. | «Parce que je peux te dire une chose, il m'arrivait des affaires bien moins pire que cela et je consommais, fait qu'imagine toi là, il faut que je reste debout puis euh...» (Danielle). |
| | Rechute 10 unités de sens dans 6 documents | La participante aborde une rechute significative (elle en a vécu des conséquences). | «Fait que c'est comme cela là tu sais, j'ai une belle relation. Il [son fils] a eu, a été euh, on m'a dit qu'il avait été déçu de ma rechute en 2003 parce que j'ai eu un suivi en thérapie puis moi je disais «Junior va me renier, il ne m'aimera plus»» (Jacqueline). |

| | | | |
|----------------------------|---|--|---|
| Délit | <p>La participante parle de son délit à l'origine de son incarcération ou aborde ses anciens délits ayant menés à une autre incarcération.</p> <p>24 unités de sens dans 12 documents</p> | <p>«Moi j'ai été incarcérée depuis 97 je viens sans arrêts, à tous les jours. Euh, peut-être pas, ce n'est même pas vrai, mais à tous les mois, à tous les mois je viens faire mon tour. Puis euh, souvent des, des vols, de la prostitution, euh drogue, euh...puis quoi je me suis fait euh... pour un meurtre» (Gabrielle).</p> | |
| Contacts/Visites en prison | <p>Avec les enfants</p> <p>42 unités de sens dans 13 documents</p> | <p>La mère aborde les visites ou les contacts téléphoniques depuis qu'elle est incarcérée. La fréquence et comment cela se passe avec ses enfants.</p> | <p>«C'est tout le temps par téléphone, elle est venue me voir trois fois ici, quatre fois en sécuritaire puis une fois contact» (Nicole)</p> |
| | <p>Avec le conjoint</p> <p>4 unités de sens dans 3 documents</p> | <p>La mère aborde les visites ou les contacts téléphoniques depuis qu'elle est incarcérée. La fréquence et comment cela se passe avec son conjoint.</p> | <p>«Mais, tu vois ton chum une fois par mois, une heure, puis tu n'a même pas la chance de t'asseoir à côté de lui. Il faut qu'on soit un en face de l'autre, fait qu'elle est où l'amour et l'affection quand tu en a de besoin» (Danielle).</p> |
| | <p>Sentiments par rapport aux contacts (la mère ou les enfants).</p> <p>32 unités de sens dans 12 documents</p> | <p>Comment la mère et ses enfants se sentent pendant ses visites / contacts téléphoniques ou après, dès qu'ils se séparent.</p> | <p>«Au téléphone, c'est déchirant. C'est... (silence). Hier soir, je lui ai parlé. Elle a dit «maman, je t'ai fait un beau dessin» là, elle dit «je vais aller te le montrer»...» (Catherine)</p> |

| | | | |
|--------------------------|--|--|--|
| Perceptions ou remarques | <p>Par rapport au système carcéral 40 unités de sens dans 11 documents</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recommandations 24 unités de sens dans 14 documents | <p>Comment la femme perçoit le Centre de détention, le Service correctionnel du Québec, le Service correctionnel du Canada et ses établissements.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elle pose des recommandations concernant la situation des mères incarcérées. | <p>«Je trouve cela, je trouve que, ils devraient faire le pour puis le contre, ce n'est pas tout le monde qui se sauve là, quand elles ont des codes là. Ils m'en ont donné des codes moi, puis euh, je sonnais à la porte puis criss, pour qu'ils l'ouvrent la porte puis ils ne l'ouvriraient pas tout de suite. Ils disaient «cela ne sera pas long, cela ne sera pas long» (Nicole).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ «Je trouve qu'un prison de même, supposément une prison de femmes, même si c'est supposé être une prison de gars ici, je pense qu'ils devraient faire euh, ils devraient faire un programme mère-enfant tu sais, quelque chose comme cela, je ne sais pas» (Catherine). |
| | <p>Par rapport au système judiciaire 3 unités de sens dans 2 documents</p> | <p>Comment la femme perçoit le système judiciaire, les juges, les avocats et le système pénal.</p> | <p>«Il n'y a tellement pas de justice là par bout. Ils nous donnent 15 mois pour un vol par effraction puis ils donnent 18 mois pour quelqu'un qui a fessé quelqu'un sur le bord du chemin, il fait quatre mois puis il est dehors. Tu sais, je vais avoir fait 12 mois pleins sur 15 mois là» (Catherine).</p> |
| | <p>Par rapport à la DPJ 26 unités de sens dans 11 documents</p> | <p>Comment la femme voit la DPJ et son action auprès des enfants en général ou auprès de ses enfants.</p> | <p>«C'est inhumain ce qu'ils font. Tu sais euh, oui dans un sens, j'avais (inaudible) mon conjoint était violent, ce n'est pas une raison pour me les enlever. Pourquoi plutôt que de me les enlever, me donner l'appui, tout l'appui qui fallait pour m'aider à les garder. À la place de (elle siffle) me les arracher tout de suite» (Julie).</p> |

| | | |
|--------------------------------------|--|--|
| Transmission Intergénérationnelle | <p>La vision de la mère sur la transmission intergénérationnelle de la délinquance, la criminalité, de la consommation etc. Elle peut parler de ses enfants, donner son exemple, ou parler de d'autres situations connues. Elle peut aussi aborder son explication de la délinquance, de la criminalité et de la consommation venant ainsi démontrer pourquoi elle est d'accord ou non.</p> <p>37 unités de sens dans 14 documents</p> | <p>«Bien cela dépend, si comme mon père, moi il a été incarcéré pendant 15 ans puis je ne l'ai jamais vu. Cela ne fait pas euh, cela ne fait pas d'impact sur moi, je ne l'ai jamais visité en prison tu sais» (Gabrielle)</p> |
| Éléments facilitants | <p>La mère identifie ce qu'elle juge avoir aidé ses enfants à traverser les moments plus difficiles engendrés par l'incarcération.</p> <p>19 unités de sens dans 10 documents</p> | <p>«J'avais aussi un gars de la DPJ aussi à Rimouski puis il nous aidait beaucoup, puis il venait voir Ariane, il communiquait à l'école si cela allait bien» (Marie)</p> |
| Facteurs de risques | <p>La mère identifie ce qu'elle juge avoir nuit à ses enfants dans leur adaptation suite à l'incarcération.</p> <p>7 unités de sens dans 4 documents</p> | <p>«Au niveau de ce, de ce qu'elle a tout vécu avec sa mère. Qu'elle dit qu'il y avait beaucoup de violence envers mes conjoints» (Marie).</p> |

| | | | |
|-------------------------------|---|--|---|
| Perceptions de la mère | Sur son rôle de mère 20 unités de sens dans 9 documents | La participante aborde son vécu en tant que mère et ses perceptions sur son rôle de mère. | «Comme je ne voulais pas qu'il grandisse dans une famille d'accueil. Je veux qu'il euh, soit où il appartient et c'est avec moi tu sais ? Et laisse moi te dire, j'admets que je suis une bonne mère parce que j'ai déjà élevé un enfant.» (Diane) |
| | Sur elle-même 42 unités de sens dans 11 documents | La participante parle de la vision qu'elle a d'elle-même, ses qualités, ses défauts etc. Nous retrouvons aussi ses croyances, ses valeurs... | «J'ai placé ma fille parce que j'ai une vie, j'ai été assez responsable pour la placer moi-même avant que la DPJ ne vient la chercher parce que justement, je voulais pas, je ne voulais pas cela pour elle, je ne voulais pas qu'elle vive cela, puis c'est de l'avoir avec moi.» (Nicole) |
| | Sur le rôle de la mère en général. 11 unités de sens dans 6 documents | La participante mentionne ses idées sur le rôle de la mère en général dans la famille. | «Elle veut sa mère, elle veut sa mère, qu'est-ce que tu veux? Une mère restera tout le temps une mère hein? C'est bien dur (elle pleure)» (Danielle). |

| | | | |
|---------------------------------|---|---|--|
| Après l'incarcération... | Enfants 19 unités de sens dans 10 documents | Ce que la mère prévoit pour ses enfants après sa sortie. Ceci peut traiter de la relation qu'elle veut entretenir, des contacts qu'elle désire etc. | «Non, je m'ennuie beaucoup, c'est très dur puis j'ai vraiment hâte de sortir pour euh, cajoler ma fille. Euh, mais qu'elle vienne me réveiller le matin, je vais tellement être fière de cela là que je pense que je vais aller la réveiller maintenant. Pour jouer avec elle, si elle dort l'après-midi, je vais, je vais tellement avoir manqué de bout là. Là, que ma fille s'ennuiera pas avec moi» (Catherine). |
| | Amours 4 unités de sens dans 3 documents | Ce que la participante désire concernant ses relations amoureuses après sa sortie. | «Je n'ai pas de chum, je n'en veux pas. Je ne cours pas, cela va venir tout seul un jour (rires). Puis c'est cela, c'est mon fils qui est dans ma vie, mon grand garçon puis mes petits» (Jacqueline) |
| | Consommation 16 unités de sens dans 9 documents | Les plans de la participante en lien avec sa consommation soit la fréquence de consommation, les traitements etc. | «Pour ma sentence. Et euh, j'espère une thérapie. Parce que ici, tu ne peux pas euh, tu ne peux pas faire grand chose pour mon problème tu sais. Je vais aux meetings AA» (Diane). |
| | Occupation 8 unités de sens dans 4 documents | Ce qu'elle prévoit faire de ses journées après sa sortie. L'école, le travail, la retraite des activités illégales etc. | «Mais il n'y en aura pas de prochaine fois. C'est sûr je suis tanné là, j'ai tout coupé les ponts avec ceux-là qui me demandaient, moi je fais des vols à l'étalage. Fait que j'avais des commandes qui sortaient puis je revendais mon stock tu sais» (Patricia). |
| | Autres 15 unités de sens dans 9 documents | Ce que la participante désire après sa sortie qu'il est impossible de classer dans les autres catégories et qui semble intéressant de relever. | «Juste le fait de franchir cette porte, si tu savais le poids que cela va m'enlever des épaules, tu peux pas savoir comment... Là je vais pouvoir penser à moi, puis là, je vais pouvoir justement me retrouver avec moi-même puis travailler sur moi. Puis c'est pas ici que je vais le faire» (Jacqueline). |